

**L'ÉGLISE À L'ÉPREUVE DES JUIFS:
L'ABOLITION D'AMICI ISRAEL (1926-1928)**

**L'ÉGLISE À L'ÉPREUVE DES JUIFS:
L'ABOLITION D'AMICI ISRAEL
(1926-1928)**

MENAHM MACINA

*Tsofim
Limoges*

«Le Code de la propriété intellectuelle interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants cause, est illicite et constitue une contrefaçon, aux termes des articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.»

This book was produced using PressBooks.com, and PDF rendering was done by PrinceXML.

L'Église à l'épreuve des Juifs: L'abolition d'Amici Israel (1926-1928) © Menahem MacinaAll Rights Reserved, except where otherwise noted

CONTENU

Illustration de couverture	vii
Réévaluation des motifs invoqués par le Saint-Office pour dissoudre 'Amici Israel'	1
Avant-Propos	v
Les fondateurs d'Amici Israel	
Les deux promoteurs d'un idéal commun	13
Maria Franceska van Leer	16
Le Père Anton van Asseldonk	32
Deux fondateurs charismatiques qu'il ne faut ni dissocier ni opposer	46
Le décret du Saint-Office abolissant l'association Amici Israel (25 mars 1928)	50
Les « justifications » peu convaincantes de la condamnation	56
Essai de discernement des causes immédiates de la disgrâce des 'Amici'	62
Van Asseldonk, prophète bâillonné, ou précurseur méconnu?	79
Motifs allégués par l'Église pour dissoudre 'Amici Israel': un dilemme	88

Quelques reconnaissances de culpabilité par des Pasteurs des Églises	90
Déclaration de repentance de l'Église romaine « Nous nous souvenons »	98
Liturgie de la substitution	105
L'apport précieux des archives vaticanes exploitées par Hubert Wolf	
Querelle au Vatican sur l'antisémitisme (1928), H. Wolf	117
« Prions pour les Juifs perfides », Hubert Wolf	121
L'avis de la congrégation des Rites, Hubert Wolf	130
Devant le tribunal du Saint-Office, Hubert Wolf	138
L'antisémitisme à la manière catholique ? Hubert Wolf	163
Prions pour le peuple élu, Hubert Wolf	171
Fruits posthumes de l'initiative prophétique des « Amis d'Israël » et leçons à en tirer	
Redécouverte de la relation consubstantielle entre judaïsme et christianisme	179
L'affaire des « Amici »: une mise en garde adressée à la théologie d'aujourd'hui	183
Seule la théologie peut délier ce que la théologie a lié	192



**L'Église triomphante
toise la Synagogue
déchue et aveugle**

**(Cathédrale de
Strasbourg)**

RÉÉVALUATION DES MOTIFS INVOQUÉS PAR LE SAINT-OFFICE POUR DISSOUDRE 'AMICI ISRAEL'

« Quelques semaines avant la parution du décret du Saint-Office, la suppression des *Amici* par ce dernier fut annoncée à van Asseldonk, et on lui demanda une soumission totale, “aveugle”, sans lui communiquer les raisons de cette décision. [...]. Quand le cardinal Merry del Val [préfet du Saint-Office] entra, van Asseldonk s’agenouilla et présenta sa soumission inconditionnelle, sans demander les raisons de la suppression. [...] Pourtant, relatera-t-il, je restai sans voix lorsque, une fois le décret paru, je lus les raisons invoquées. Un des membres du Comité [...] vint en pleurant chez lui. Tous deux ont alors offert cela à Dieu. A ce moment-là, il réalisa, comme il l’écrit lui-même, que l’Église serait submergée par l’antisémitisme. »

Ramaekers, “Doctor Anton van Asseldonk o.s. *crucis* 1892-1973”, in *Clairlieu*, Achel, 1978, p. 33.

J’ai consacré, il y a une douzaine d’années, une première étude ¹

1. « Causes de la dissolution d'*Amici Israel* (1926-1928) », in *Juifs et Chrétiens : entre ignorance, hostilité et rapprochement (1898-1998)*, textes rassemblés et édités par Annette Becker, Daniel Delmaire, Frédéric Gugelot, Villeneuve d’Asc, 2002, p. 87-110. Ci-après, la liste des publications consultées pour réaliser et mettre à jour cette étude : [1] Comitatus Centralis « *Amicorum Israel* », *Pax super Israel*, brochure de 35 pages, en latin, Rome, mars 1925 ; [2] F. van Leer, “En face du Sionisme”, *Bulletin des Missions*, T. VII/21, n° 8, Abbaye de Saint-André, Bruges, mars-avril 1925, p. 233-240 ; [3] Don Ed. Neut, “Les « Inconvertissables »”, *Bulletin des Missions*, T. VII/21, n° 9, mai-juin 1925, p. 265-275 ; [4] S. Fumet, “« Qu’on leur prêche Israël »”, *Bulletin des Missions*, T. VII/21, n° 12, 1925, p. 369-371 ; [5] Don Ed. Neut, F. van Leer, A. Fumet, “Jésus, Fils de Dieu et Israélite. Les « Amis d’Israël »”, *Bulletin des Missions*, T. VIII/22, n° 2, Abbaye de Saint-André, Bruges, 1926, p. 81-85 ; [6] *Pax super Israel*, tract n° 1, 3 pages, Rome, fév./mars 1926 ; [7] *Opus Sacerdotale* : « *Amici Israel* », Comitatus Centralis Romae, tract n° 2, 3 pages, 13 juin 1926 ; [8] Don Ed. Neut, “La Prière

visant à élucider les motivations et les circonstances de l'abolition, le 25 mars 1928, de la pieuse association de prêtres dénommée *Opus sacerdotale Amici Israel*, dont les membres se vouaient à la prière pour les Juifs et à l'apostolat en vue de leur conversion, et à laquelle avaient adhéré une foule de prêtres et un nombre non négligeable de membres du haut clergé. J'estimais que n'était pas crédible le motif, invoqué par le décret de dissolution, selon lequel, après des débuts irréprochables, les *Amici Israel* auraient « adopté ensuite une manière d'agir et de penser contraire au sens et à l'esprit de l'Église, à la pensée

pour les Juifs », *Bulletin des Missions*, T. VIII/23, n° 8, 1926, p. 245-248 ; [9] *Decretum de consociatione vulgo «Amici Israel» abolenda*, in *Acta Apostolicae Sedis*, vol. XX, 1928, p. 103-104 ; [10] Don Ed. Neut, « La suppression des « Amici Israel » », *Bulletin des Missions*, T. IX/24, n° 3, 1928 ; [11] « Il pericolo giudaico e gli « Amici d'Israele » », *La Civiltà Cattolica* 79, II, Roma, 1928, p. 335-344 ; [12] Levie, s.j., « Décret de suppression de l'Association des « Amis d'Israël » », *Nouvelle Revue Théologique*, Namur, 1928, p. 532-537 ; [13] J. Bonsirven, s.j., « Quelques remarques sur la suppression des « Amis d'Israël » », *La Question d'Israël*, Paris, n° 24, 6e année, 15 août 1928, p. 2-9 ; [14] T. Devaux, « La presse juive et le décret du St-Office », *La Question d'Israël*, Paris, n° 24, 6e année, 15 août 1928, p. 27-30 ; [15] J. Bonsirven, « La suppression des « Amici Israel » », *Bulletin des Missions*, T. IX/24, n° 3, 1928 ; [16] R. Laurentin, *L'Église et les Juifs à Vatican II*, Casterman, Paris, 1967, Annexe 2, p. 103-106 ; [17] C. Hall, « Les Amis d'Israël », revue du *SIDIC*, T. I, n° 3, Rome, 1968, p. 6-10 ; [18] A. Ramaekers, « Doctor Anton van Asseldonk o.s. crucis 1892-1973 », (en néerlandais) in *Clairlieu*, Achel, 1978, p. 14-51 ; [19] S. Fumet, *Histoire de Dieu dans ma vie*, Fayard-Mame, Paris, 1978, p. 295-303 ; [20] J. Boly, o.s.c., « Le Père van Asseldonk », *Journal des Anciens de Sainte-Croix*, n° 21, Hannut (Belgique), 1979, p. 3-11 ; [21] A. Ramaekers, Chronique « Wien », (en néerlandais) in *Clairlieu*, 38, Achel, 1980, p. 128-130 ; [22] J. Scheerder, « Wilhelmus Antonius Van Dinter », (en néerlandais) in *Clairlieu*, 44, Achel, 1986, p. 95-123, 182-235 ; [23] Johannes Cardinal Willebrands, « The Church Facing Modern Antisemitism », *Christian-Jewish Relations*, vol. 22, n° 1, 1989, p. 9-10 ; [24] Id., *Church and Jewish People. New Considerations*, Paulist Press, New York/Mahwah, New Jersey, 1992, p. 128-129 ; [25] Lieven Saerens, « L'attitude du clergé catholique belge à l'égard du judaïsme (1918-1940) », in R. Van Doorslaer (éd.), *Les Juifs de Belgique. De l'immigration au génocide : 1925/1945*, CREHSGM, Bruxelles, 1994, p. 31-33 ; [26] Jacques Maritain, *L'impossible antisémitisme*, précédé de *Jacques Maritain et les Juifs*, par Pierre Vidal-Naquet, Desclée de Brouwer, Paris, 1994 ; [27] G. Passeleq et B. Suchecky, *L'encyclique cachée de Pie XI. Une occasion manquée de l'Église face à l'antisémitisme*, La Découverte, Paris, 1995, p. 140-144 ; [28] L. van Belkom, Chronique « « Amici Israel » », in *Clairlieu*, 53, Maaseik, 1995, p. 106-109 ; [29] Id., Chronique « « Amici Israel » », in *Clairlieu*, 54, Maaseik, 1996, p. 156-157 ; [30] Ph. Chenaux, « Les Amis d'Israël », in « Du judaïsme au Catholicisme : réseaux de conversion dans l'entre-deux-guerres », dans *Les convertis aux XIXe et XXe siècles*, Artos, Presses universitaires, Arras 1996, p. 96-100 ; [31] Ét. Fouilloux, *Les Chrétiens français entre crise et libération 1937-1947*, Seuil, Paris, 1997, p. 35-39.

des Saints Pères et à la liturgie ». En conséquence, me fondant massivement sur les écrits des contemporains et des biographes flamands du secrétaire de l'association, Anton van Asseldonk, procureur à Rome de l'ordre des Croisiers, j'avais alors supposé que c'étaient le zèle du religieux pour le peuple juif, estimé démesuré par ses supérieurs, et son comportement peu conforme aux standards de la vie religieuse d'alors, qui constituaient les vrais motifs de la suppression subite et brutale de cette association, que rien ne laissait présager.

En 2008, alors que j'avais quitté la recherche depuis plusieurs années, paraissait l'ouvrage séminal du professeur Hubert Wolf, intitulé *Le Pape et le Diable*², qui allait remettre en question bon nombre d'idées reçues et de spéculations sur l'Église et la Curie romaine de la première moitié du XXe siècle. Axé, comme l'indique son sous-titre – « Pie XII, le Vatican et Hitler : les révélations des archives » –, sur le problème brûlant de l'attitude de Pie XII et de l'Église d'alors, face au régime nazi, cet ouvrage présentait l'avantage immense sur les travaux antérieurs d'avoir pu bénéficier de l'examen fructueux d'archives ecclésiastiques jusque-là inaccessibles. Ce n'est que récemment et après une lecture approfondie de cet ouvrage séminal que j'ai cru utile de revisiter la problématique.

Considérant que, même si ma conclusion d'alors était erronée ou trop aléatoire, le matériau que j'avais analysé était toujours utile pour éclairer, sous un jour différent, cet événement et ses conséquences, j'ai décidé de conserver l'essentiel du matériau de mon étude précédente, en le contextualisant davantage, à la lumière des éléments novateurs de la recherche du prof. Wolf. Je réserve à ma Conclusion mise à jour la synthèse que je propose de faire entre l'analyse documentaire du professeur Wolf, extrêmement féconde en ce qui concerne le fonctionnement interne des plus hautes instances de l'Église et le processus de prise de décision en matière dogmatique et disciplinaire, et

2. Hubert Wolf, *Papst und Teufel. Die Archive des Vatikan und das Dritte Reich*, C. H. Beck Verlag, München 2008. L'ouvrage a été rapidement traduit en français sous le titre *Le pape et le diable. Pie XII, le Vatican et Hitler : les révélations des archives*, CNRS éditions, Paris, 2009.

mon approche plus « personaliste » et en tout cas davantage centrée sur les protagonistes de cette affaire, que les documents romains officiels laissent dans l'ombre.

AVANT-PROPOS

Cette initiative n'était pas la seule de son espèce ¹, et elle n'aurait probablement jamais retenu l'attention des chercheurs si elle n'avait été abolie, de manière expéditive et apparemment arbitraire, dès 1928, soit deux années seulement après sa fondation officielle, et ce malgré le nombre et la qualité de ses adhérents, au rang desquels figuraient de nombreux membres de la hiérarchie ecclésiastique, comme en témoigne le *Status operis pro anno exacto* (situation de l'œuvre pour l'année écoulée), document publié, début 1927, par les responsables de l'œuvre. Y sont recensés dix-huit cardinaux, deux cents archevêques et évêques et deux mille prêtres. Parmi les cardinaux, on remarque des noms connus : van Rossum, Gaspari, Faulhaber, etc. La totalité de l'épiscopat des Pays-Bas avait adhéré à l'Association, ainsi qu'un nombre impressionnant d'évêques du monde entier. Le comité de patronage était présidé par le Père Abbé bénédictin Dom Benoît Goriador ², Mgr

1. Entre autres : la Congrégation de Notre-Dame de Sion, fondée en 1852 ; l'Archiconfrérie de prières pour le retour du peuple d'Israël, fondée en 1905, et sa branche anglo-américaine, la Catholic Guild of Israel. Côté protestant, on dénombrait, à la fin du XIXe siècle, au moins une trentaine de sociétés dédiées à la mission auprès des Juifs, cf. Rev. W.T. Gidney, *The Jews and their Evangelization*, London, 1899, p. 91-102.
2. Dans un article de 1921, intitulé "A propos de la «question juive»" (in Jacques Maritain, *L'impossible antisémitisme, précédé de Jacques Maritain et les Juifs, par Pierre Vidal-Naquet, Desclée de Brouwer, Paris, 1994 op. cit.*, p. 67), Maritain signale que Dom Gariador a «participé à la neuvaine de 1920» pour la conversion des Juifs.

Vanneuville en était le vice-président, et le Père van Asseldonk, procureur général, à Rome, de l'Ordre des Croisiers, le secrétaire et l'infatigable propagateur ; parmi les membres de ce Comité figuraient les Pères Garrigou-Lagrange, dominicain, Damien, de l'Ordre des Croisiers, Himmelreich, de l'Ordre des Franciscains, et Dom Chuard, chanoine régulier de l'Immaculée Conception. À l'époque de la dissolution (mars 1928), avaient adhéré à l'Association : dix-neuf cardinaux (dont Merry del Val, van Rossum, Frürwirth, Pompili et Perosi, membres du Saint-Office), près de trois cents évêques et environ 3.000 prêtres³.

Comme pour d'autres cas similaires dont les circonstances ne sont pas encore élucidées – en raison principalement du secret hermétique qui entoure les décisions disciplinaires de l'autorité ecclésiastique, aggravé par l'impossibilité d'accéder aux archives vaticanes dans des délais raisonnables –, la disgrâce ecclésiale, aussi subite qu'inattendue, qui frappa cette association, sans que les motifs allégués pour sa suppression apparaissent convaincants, a suscité l'intérêt des spécialistes, et cela pour plusieurs raisons, dont la principale semble bien être l'évolution positive de l'attitude traditionnelle de l'Église à l'égard des Juifs depuis Vatican II. Chez les spécialistes, théologiens et historiens de l'Église, elle s'est accompagnée d'un accroissement et d'un approfondissement de l'investigation documentaire, ne serait-ce qu'aux fins d'examen de la pratique ecclésiale antérieure en la matière. Autre facteur non négligeable : la multiplication des études monographiques en tous genres, consacrées à des sujets en rapport direct ou

3. Des intellectuels chrétiens célèbres s'intéressèrent également à ce mouvement au point de s'y affilier ou d'envisager de le faire. Ce fut le cas de Stanislas Fumet, rédacteur à la revue *Les Lettres*, qui consacra plusieurs pages de son autobiographie à *Amici Israel* (cf. S. Fumet, *Histoire de Dieu dans ma vie*, Fayard-Mame, Paris, 1978, op. cit., p. 295-303). Tel aussi Paul Claudel, dans une lettre qu'il adressait le 18 août 1926 à Aniouta Fumet : « J'ai lu avec émotion dans une revue missionnaire belge la belle lettre que vous avez écrite au sujet de la nouvelle Société "les Amis d'Israël" dont je serais heureux et fier de faire partie. Ce mouvement est très beau [...] on dirait qu'un voile se lève des yeux de la chrétienté et qu'elle commence à voir dans Israël non plus seulement le Décide mais le Christophore, l'Abraham qui, pour le salut de l'humanité, a immolé son fils unique », cité dans Paul Claudel - Stanislas Fumet, *Correspondance 1920-1954. Histoire d'une amitié, L'Âge d'Homme*, Paris, p. 57.

indirect avec la « question juive », et comportant des excursus ou des extraits de documents inédits ou peu connus, de nature à jeter quelque lumière sur la manière, généralement méfiante, voire méprisante, dont, depuis des siècles, on percevait, en Chrétienté, les Juifs et leurs croyances. A cet égard, on ne saurait sous-estimer le rôle qu'a pu jouer la redécouverte de la première condamnation officielle de l'antisémitisme par le Magistère, laquelle figure précisément dans les attendus du décret de suppression de l'association *Amici Israel* (25 mars 1928), et sur laquelle je reviendrai plus loin ⁴.

Sans minimiser l'apport des travaux antérieurs, j'ai tenté, dans ma monographie de 2002 – que je mets ici à jour –, de jeter un éclairage différent sur cette association, sur base d'un réexamen minutieux de documents déjà connus, mais aussi en m'inspirant largement de deux longs articles très documentés, rédigés en néerlandais par les Pères croisières A. Ramaekers et J. Scheerder, qui ont eu accès aux papiers personnels de van Asseldonk et aux archives de l'Ordre, dont une grande partie n'a pas encore été exploitée par les chercheurs ⁵.

Avant même de tenter d'élucider les circonstances et les motivations qui avaient amené l'autorité ecclésiastique à mettre fin à une expérience aussi prometteuse, j'estimais qu'il convenait de mieux faire connaître les deux personnalités majeures qui avaient marqué de leur empreinte tant l'esprit spécifique, que les modalités particulières de l'apostolat en direction des Juifs, propres à l'idéal d'*Amici Israel*. C'est à quoi je m'employai alors dans la Première partie de cette étude.

Les résultats de cette brève enquête fondamentale ayant déblayé le terrain, et permis de faire justice, au passage, d'un certain nombre d'idées reçues et de préjugés de nature à biaiser

4. *Decretum de consociatione vulgo «Amici Israel» abolenda* (25 mars 1928), in *Acta Apostolicae Sedis*, vol. XX, 1928, p. 103-104.

5. Cf. J. Scheerder, "Wilhelmus Antonius Van Dinter", (en néerlandais) in *Clairlieu*, 44, Achel, 1986, p. 95-123, 182-235, *op. cit.* ; et A. Ramaekers, "Doctor Anton van Asseldonk o.s. crucis 1892-1973", (en néerlandais) in *Clairlieu*, Achel, 1978, p. 14-51, *op. cit.* Ce dernier fut un confrère et un ami du Père Anton Van Asseldonk.

l'objectivité de la recherche, voire d'orienter ses résultats de manière à justifier une thèse préalable, en escamotant les éléments objectifs susceptibles de l'infirmier ou à la nuancer considérablement, j'estimais être davantage en mesure de revisiter les théories reçues concernant les motifs *réels* de la suppression de cette pieuse Association. C'est sur cette base que j'ai rédigé la Deuxième partie de cet exposé.

Enfin, dans une Conclusion générale, je proposais, comme on le lira plus loin, ma propre tentative d'élucidation de cette affaire complexe qui, aujourd'hui encore, laisse perplexes historiens de l'Église et théologiens.

Je me rendais compte qu'il eût été souhaitable de procéder à un tour d'horizon des mentalités et des conceptions religieuses du milieu catholique ambiant, en général, et ecclésial, en particulier, pour mieux resituer, et éventuellement relativiser des événements et des comportements plutôt embarrassants, voire choquants pour les mentalités d'aujourd'hui. J'y ai finalement renoncé pour ne pas donner à mon enquête des dimensions indues qui l'eussent rendue impropre à la publication dans une revue. Je me suis toutefois efforcé de pallier cette déficience par des évocations ponctuelles du contexte historique et religieux dans lequel s'est produit l'événement qui fait l'objet de cette étude.

THIS BOOK WAS PRODUCED USING
PRESSBOOKS.COM

Easily turn your manuscript into

EPUB *Nook, Kobo, and iBooks*

Mobi *Kindle*

PDF *Print-on-demand and digital
distribution*



PRESSBOOKS.COM

Simple Book Production

**LES FONDATEURS
D'AMICI ISRAEL**

LES DEUX PROMOTEURS D'UN IDÉAL COMMUN

Si les grandes lignes de la création et les motifs officiels de la suppression de l'association des *Amici* sont de notoriété publique, par contre, faute de pouvoir consulter le dossier (qui, à l'époque où je rédigeais mon enquête, faisait partie des archives vaticanes encore inaccessibles¹), on ne connaissait, des raisons qui ont amené l'autorité ecclésiastique à prendre cette sanction, que ce qu'en disaient les commentaires de l'époque, plus ou moins tendancieux ou mal informés. Ces derniers sont sans doute grandement responsables du discrédit rétrospectif dont furent victimes Maria Franceska van Leer, catholique hollandaise convertie du judaïsme, zélée propagandiste de l'œuvre, et, dans une moindre mesure, le Père Anton van Asseldonk, son secrétaire et factotum. Tandis que tombait sur le religieux la chape de plomb de la réprobation silencieuse qui était d'usage alors, dans les milieux ecclésiastiques, à l'égard de ceux qui avaient eu l'infortune d'encourir une sanction de la part du Saint-Office, F. van Leer devint le bouc émissaire que l'on chargea de toutes les exagérations et déviations, réelles ou supposées, reprochées à

1. On sait que l'ouverture des archives vaticanes se fait par pontificat. Ainsi, n'étaient consultables alors, sauf dérogation exceptionnelle, que les archives relatives au pontificat de Benoît XV (1914-1922). J'écrivais, à ce propos : « Les prochaines archives accessibles seront celles du pontificat de Pie XI (1922-1939). En ce qui concerne celles d'*Amici Israel*, il faudra sans doute attendre les années 2020-2030. Sur les habitudes en matière d'ouverture des archives pontificales, consulter les pages instructives qu'y consacre E. Poulat, dans sa préface à G. Passelecq et B. Suchecky, *L'encyclique cachée de Pie XI. Une occasion manquée de l'Église face à l'antisémitisme*, La Découverte, Paris, 1995, p. 25-26. »

l'association *Amici Israel*. Les passages suivants du livre de l'écrivain Stanislas Fumet sont tout à fait représentatifs de cet état d'esprit ²:

« ...cette juive convertie... avait obtenu le droit de parler dans des églises de Hollande ou d'Allemagne pour prêcher à sa manière. Elle avait un grand tempérament apostolique et elle avait essayé de nous communiquer son enthousiasme pour la cause du judéo-christianisme [...] Elle était sincère, dynamique, électrisante. *Elle galvanisera plusieurs prêtres néerlandais qui finirent un peu désaxés*. Mais nous aimions sa vitalité, son audace judaïque, sa confiance en Dieu. Néanmoins, *nous ne pensions pas qu'on lui accordât à Rome un pareil prestige*. »

Et, à nouveau, à propos des causes de la dissolution de l'Association ³:

« Les *Amis d'Israël*, cette association qu'avaient fondée autour de *Franceska van Leer* deux prêtres hollandais, et à laquelle nous appartenions ⁴, perdirent leur crédit auprès du Vatican en 1926. Le cardinal Van Rossum les soutenait de son mieux, Pie XI leur avait témoigné sa sympathie [...] Mais il est vraisemblable que les théologiens qualifiés d'« intégristes », considéraient comme aventureuse la doctrine prêchée avec une exaltation qui ne nous échappait guère, à nous autres, de France, et ne se privaient pas d'éplucher les textes des *Amis d'Iraël* sans trop de bienveillance. Nous n'en pensions pas moins que *nos Hollandais* faisaient de l'inflation mystique et risquaient de sortir des rails [...] Si bien que l'Association des *Amis*

2. S. Fumet, *Histoire de Dieu dans ma vie*, Fayard-Mame, Paris, 1978, op. cit., p. 300. Les italiques sont de moi.

3. Id., *Ibid.*, p. 301-302. Les italiques sont de moi. Fumet fait, de F. van Leer, l'âme de l'Association, ce qui est tout sauf établi.

4. Cette précision intrigue J. Boly (art. cit., note 1, ci-dessus, [20]). Et de fait, on a vu, plus haut, qu'*Amici Israel* était une « œuvre sacerdotale ». Mais la difficulté disparaît si l'on tient compte de la précision suivante, que l'on trouve dans l'article de A. Ramaekers, « Doctor Anton van Asseldonk o.s. crucis 1892-1973 », (en néerlandais) in *Clairlieu*, Achel, 1978, op. cit., p. 18) : « Dans plusieurs diocèses furent créées des *piae uniones* avec les *Amici Israel* ».

d'Israël, un jour moins beau, fut dissoute. Il en était mieux ainsi, car nos deux prêtres hollandais, le gentil abbé Klinkenberg et surtout l'excellent prêtre qu'était le P. Van Asseldonk, président de l'Association [en fait, il en était le secrétaire], commençaient par trop à se sentir prophètes. »

Il est étonnant que ces deux textes sommaires aient pu servir de matériau de base, évoqué ou invoqué – et parfois unique –, à la plupart des travaux consacrés à l'histoire malheureuse *d'Amici Israel*.

Faisons donc le point pour ce qui est de F. van Leer d'abord, et du P. Van Asseldonk ensuite.

MARIA FRANCESKA VAN LEER

Née en 1892, de bonne famille juive néerlandaise, Franceska est d'abord séduite par les idéaux pacifistes des révolutionnaires spartakistes qu'elle partage au point de participer, aux côtés de Kurt Eisen, à ses affrontements avec le pouvoir, et de se lier d'amitié avec Rosa Luxembourg. Arrêtée, et condamnée à mort, elle se promet de croire en Dieu, si elle en sortait vivante. Relâchée, elle se convertit au catholicisme en 1919, à Munich, et étudia même, sous la direction du théologien franciscain hollandais Laetus Himmelreich, qui deviendra plus tard (est-ce un hasard ?) l'un des membres fondateurs de l'association *Amici Israel* ¹. On sait que, par la suite, elle décida de consacrer sa vie à la conversion des Juifs ². Faute d'avoir eu accès à des études spécialisées sur ce point, si elles existent, je suis, aujourd'hui encore, peu au fait de ce qui motiva sa démarche, et encore moins des raisons et des circonstances de sa brève incursion en Palestine, en novembre 1924, où elle enseigna le catéchisme dans un kibboutz avant d'être contrainte de fuir le pays, trois mois plus tard, du fait de ses activités missionnaires ³. Ce qui est sûr, c'est qu'elle était fascinée par le sionisme, qu'elle idéalisait

1. L'essentiel de ces informations provient de l'article de C. Hall, "Les Amis d'Israël", revue du *SIDIC*, T. I, n° 3, Rome, 1968, *op. cit.*, p. 8

2. Cf. S. Fumet, *Histoire de Dieu dans ma vie*, Fayard-Mame, Paris, 1978, *op. cit.*, p. 300.

3. Cf. Lieven Saerens, «L'attitude du clergé catholique belge à l'égard du judaïsme (1918-1940)», in R. Van Doorslaer (éd.), *Les Juifs de Belgique. De l'immigration au génocide: 1925/1945*, CREHSGM, Bruxelles, 1994, *op. cit.*, p. 31. Ce chercheur a utilisé un manuscrit autobiographique auquel je n'ai pas eu accès : [F. Van Leer], *Mijn reis naar Palestina* [Mon voyage en Palestine], 1927 (manuscrit, archives M. Rookmaker-van Leer).

naïvement, témoin l'article vibrant qu'elle adressait, en 1925, à la revue des moines bénédictins de St André (Belgique), pour plaider la cause de ce mouvement⁴, dans un style dithyrambique⁵ :

« Qui oserait dire que les groupements sionistes sont *moins littéralement communautaires que les religieux catholiques qui observent sévèrement la sainte pauvreté* ? Qui oserait prétendre que ce sont de dangereux bolcheviques qu'on doit contrecarrer par tous les moyens ? Qui oserait dire cela après avoir été le témoin, fût-ce pendant un mois, de *l'amour du prochain qui règne dans les colonies juives* ? »⁶

C'est le lieu de préciser que F. van Leer n'était pas la seule, parmi les catholiques, à voir un signe de la Providence dans les événements politiques d'alors, dont le plus retentissant avait été la *Déclaration Balfour* (1917), par laquelle l'Angleterre, qui exerçait alors le mandat de la Société des Nations sur la Palestine, avait reconnu aux Israélites exilés le droit de créer un « Foyer juif » sur la terre de leurs ancêtres. Cette concomitance de l'engouement catholique pour l'œuvre de conversion des Juifs et du phénomène sioniste, semble de nature à jeter une lumière inattendue sur l'arrière-fond idéologique, voire mystique, de l'idéal dont étaient animés les fondateurs de *Amici Israel*.

Ce « sionisme catholique » ambiant a été brièvement analysé par Chenaux⁷. Ce chercheur a pertinemment mis en lumière le rôle majeur que joua, dans la diffusion des idéaux de *Amici*

4. Cf. F. van Leer, « En face du Sionisme », *Bulletin des Missions*, T. VII/21, n° 8, Abbaye de Saint-André, Bruges, mars-avril 1925, *op. cit.*

5. Cf. *Ibid.*, p. 237-238. Les italiques sont de moi.

6. On saisit ici, sur le vif, la perception romantique qu'avait cette Occidentale, des rapports humains directs, familiers, dénués de conventions sociales, qui avaient plus à voir avec la camaraderie communiste, qu'avec « l'amour du prochain » ; ils sont restés longtemps l'apanage de la société kibboutzique, et ont influé sur le comportement de l'ensemble de la société israélienne moderne, comme on le perçoit encore aujourd'hui, quoique de manière fort atténuée.

7. Chenaux, « Les Amis d'Israël », in « Du judaïsme au Catholicisme : réseaux de conversion dans l'entre-deux-guerres », dans *Les convertis aux XIXe et XXe siècles*, Artos, Presses universitaires, Arras 1996, p. 96-100.

Israel, le *Bulletin des missions* de l'abbaye bénédictine de Saint-André-lez-Bruges. Ces moines, impressionnés par l'expérience du missionnaire lazarisiste Vincent Lebbe, qui s'était fait entièrement Chinois avec les Chinois, et était devenu un familier de l'abbaye depuis son retour de Chine en 1920, en voyaient une réplique dans les conceptions des *Amici*, qui prônaient le respect de la judéité des Juifs et voyaient, dans l'entreprise sioniste, un milieu favorable à une inculturation juive de la foi chrétienne, en vue de la création d'une « Église juive catholique ».

Ce que Chenaux livre de l'état d'esprit de dom Edouard Neut, directeur du *Bulletin des missions*, ne laisse pas de jeter une lumière sur le phénomène mal connu que constituait ce « sionisme chrétien » :

« Retraçant l'histoire mouvementée du peuple juif et de ses rapports conflictuels avec la chrétienté, le bénédictin en venait à constater la concomitance au XIXe siècle d'un double mouvement : celui d'émancipation [des Juifs], avec les lois votées dans les différents pays, et [celui] de conversion, grâce notamment à l'essor de la congrégation de Notre-Dame de Sion, fondée par le Père Théodore de Ratisbonne [un converti du judaïsme]. La leçon qu'il en tirait était limpide : "placés dans la société sur un pied d'égalité avec les autres citoyens", les juifs devenaient 'convertissables' [...] L'espoir, au XXe siècle, portait un nom : le sionisme. Le bulletin avait publié, dans son numéro de mars-avril 1925, une longue apologie de ce mouvement par Maria Francisca Van Leer, l'inspiratrice des "Amis d'Israël", appelant les chrétiens à ne pas se méprendre sur le sens de ce retour en Palestine.

F. van Leer écrivait en effet :

« Le but de ces Juifs n'est pas de nous opprimer, nous Chrétiens. Ils cherchent la réalisation de leur idéal. Sans le savoir, ils cherchent le Christ. Et ils Le trouveront dans Son pays et leur pays natal. »

Chenaux poursuit :

« Faisant sien ce point de vue, dom Neut se prenait à rêver d' "une Église catholique juive de Palestine", composée de "prêtres et laïcs de race juive vivant pleinement la vie religieuse chrétienne dans le cadre de la vie nationale israélite", mais aussi de "communautés monastiques, dont les membres seraient des jeunes gens d'Israël et qui pratiqueraient vis-à-vis de tous, des juifs catholiques et de ceux qui ne le sont pas, cette forme primitive de la charité et de l'apostolat qui s'appelle aujourd'hui l'hospitalité bénédictine". Ce que poursuivaient les moines belges de l'abbaye de Saint-André, très marqués par l'influence et les expériences chinoises de leur compatriote lazarisste Vincent Lebbe, devenu un familier de l'abbaye depuis son retour de Chine en 1920, ce n'était rien moins que la chimère d'un "sionisme chrétien". Elle les amena tout naturellement à entrer en contact avec les dirigeants du mouvement sioniste établi à Genève. Ces derniers, avides d'une certaine "reconnaissance" de la part des milieux catholiques, ne pouvaient qu'être sensibles à une telle "marque d'intérêt" (Albert Cohen, lettre datée de Genève du 17 mars 1926, archives Maritain). »

Et Chenaux de citer l'expression instructive de la sympathie de dom Neut pour la cause sioniste, telle qu'elle s'exprime dans l'extrait suivant d'une lettre que le bénédictin adressait au dirigeant sioniste Albert Cohen :

« Vous comprendrez tout mon sentiment lorsque je vous dirai qu'étant moine et vivant quotidiennement en contact individuel et en contact social avec les psaumes, les Prophètes – avec l'Évangile – avec toute la littérature dont a vécu le peuple d'Israël, on ne peut se retenir de l'ardent désir de voir ce peuple reprendre contact avec ses origines et avec sa vie nationale propre, qui doit être le support de toutes les réalisations de son puissant génie. L'atmosphère d'enthousiasme dans laquelle les colons juifs tentent en Palestine une expérience sociale qui, si je comprends bien,

ne fut jusqu'ici réalisée avec succès que dans les monastères, accentue encore le mouvement de sympathie qui me porte à suivre vos efforts et à les aimer. »⁸

Rappelons qu'à l'époque, certains milieux chrétiens avaient vu dans la conversion au catholicisme de Hans Herzl, le fils du fondateur du mouvement sioniste (qui devait se suicider, quelques années plus tard), une sorte de gage que le sionisme, convenablement accompagné et encouragé par l'Église, pouvait créer, même si tel n'était évidemment pas son but, les conditions favorables à un « retour d'Israël », c'est-à-dire la conversion.

Les Fumet, amis des Maritain, partageaient ces espérances. Selon Chenaux,

« Stanislas Fumet confessait que rien ne pouvait l'émouvoir davantage que ce qu'on appelle la "conversion" d'un Juif... » ;

et de citer cet extrait d'une lettre de Fumet adressée au *Bulletin des Missions* et publiée in extenso par ce dernier, dans son numéro de novembre-décembre 1925 :

« Un Juif qui se fait chrétien ne se convertit pas à autre chose que le [sic] judaïsme ; seulement il passe d'un judaïsme incomplet, d'un judaïsme en devenir, à un judaïsme accompli. »

Certains chrétiens, tel Maritain, voyaient dans le sionisme le début d'un processus de renaissance nationale dont pourrait profiter le christianisme pour évangéliser ces « brebis perdues ». C'est ainsi qu'à la fin de l'année 1925, il écrivait ces lignes à un proche collaborateur de Pie XI, auquel il adressait un rapport sur le sionisme, destiné au Souverain Pontife :

« Israël renaît... Pour nous, il est capital de savoir si cette nouvelle formation ethnique sera ou non absolument

8. Lettre du 12 avril 1926, archives Maritain.

fermée dès le principe à toute pénétration de la foi du [sic] Christ. Enfin, on peut voir dans ces événements un accomplissement remarquable des prophéties, qui commande le respect et la plus grande attention [...] Je sais d'autre part *qu'un témoignage catholique de sympathie pour le sionisme aurait une grande influence sur bien des jeunes Juifs travaillés par la grâce de Dieu, et qui seraient prêts à demander le baptême s'ils ne pensaient renier par-là les intérêts de leur race et de leur nationalité.* »⁹

Le rapport de Maritain avait pour but de demander l'accord de Pie XI concernant l'implication, fût-ce uniquement à titre privé, d'élites chrétiennes dans « un groupe spécial catholique pro-sioniste ». Par la médiation du P. Hugon, un dominicain qu'il consultait volontiers en matière spirituelle, Maritain s'enquérât également de savoir si le Saint-Père consentirait à accorder une audience privée au Docteur Jacobson, délégué à Paris, pour l'Europe, du Comité exécutif de l'organisation sioniste. La réponse du Souverain Pontife, transmise à Maritain par le P. Hugon, après l'audience papale (15 novembre 1925), fut plutôt tiède¹⁰ :

« Le Pape craint qu'on se serve des catholiques ou du Saint Siège pour faire triompher la cause sioniste, et, *“sans porter aucune défense, il conseille la réserve”* [italiques dans l'original]. [...] On comprend que dans ces conditions “une visite du Dr Jacobson au Vatican ne semble pas opportune” et que si “le pape n'entend pas refuser absolument l'audience, il préfère qu'elle ne soit pas demandée”. »

Ce qui ne fait guère de doute, c'est que l'engouement pro-sioniste de certains catholiques de l'époque n'était pas partagé par le Saint-Siège. Quelques années après la publication du présent travail, un historien américain a pourtant tenté

9. Lettre d'octobre 1925, adressée au Père Hugon, dominicain, professeur à l'Angelicum, qui avait la confiance de Pie XI. Je cite d'après « Rapport sur le sionisme adressé à Pie XI (1925) », dans *Cahiers Jacques Maritain*, 23, « Regards sur Israël », Kolbsheim, octobre 1991, p. 27 s. Les italiques sont de moi.

10. *Ibid.*, p. 30.

d'accréditer cette opinion¹¹, en insistant lourdement sur un entretien, qui eut lieu en mai 1917, entre le dirigeant sioniste Sokolov et Benoît XV, à propos du sionisme, et il rapporte les propos que Lapidé – sa source principale, particulièrement en ce domaine –, attribue au pape Benoît XV¹² :

« Comme l'histoire a changé ! 1900 années ont passé depuis que Rome a détruit votre pays, et maintenant Votre Excellence vient à Rome en vue de restaurer ce pays. »

Toujours selon Dalin – qui suit encore Lapidé à la lettre –, le pape aurait « écouté attentivement l'exposé du programme sioniste », que lui fit Sokolov, et l'aurait « qualifié de providentiel, le trouvant en accord avec la volonté divine ». Il aurait même ajouté, à propos de la question des Lieux Saints : « Oui, oui, je crois que nous ferons de bons voisins »¹³.

Mais Dalin omet de relater les propos du même Lapidé sur la fin de cette belle histoire¹⁴ :

« [...] les porte-parole du Vatican informèrent les représentants du mouvement sioniste – encore sous le

11. David Dalin, *Pie XII et les juifs, le Mythe du Pape d'Hitler*, éditions Tempora, Perpignan (France), 2007, p. 65-66. (Original anglais : *The Myth of Hitler's Pope. How Pope Pie XII rescued Jews from the Nazis*, Regnery Publishing, Inc. New York, 2005). On peut sérieusement douter de la connaissance du sujet d'un auteur qui commet deux erreurs de taille. Il écrit en effet : « En 1938, au moment même où le premier ministre Neville Chamberlain tentait d'apaiser Hitler à Munich, Pie XI apparut comme l'une des rares autorités en Europe à explicitement condamner l'antisémitisme. En mars 1938, il dissoudra l'Association des "Amis d'Israël" (Amici Israël [sic]), une organisation catholique qui, depuis de nombreuses années, s'efforçait de convertir des juifs et qui avait commencé à publier des brochures "manifestant des sentiments de haine" envers le peuple juif. » Outre la stupéfiante erreur de date (1938 au lieu de 1928), on notera l'aterrant contresens dont Dalin lui-même dévoile naïvement l'origine en commentant son affirmation en ces termes : « On peut lire dans le décret pontifical de dissolution : "Parce qu'il réprouve toutes les haines et animosités entre les peuples, le Siège apostolique condamne au plus haut point la haine contre le peuple autrefois choisi par Dieu, cette haine qu'aujourd'hui on a coutume de désigner sous le nom d'antisémitisme". » (*Op. cit.*, p. 69-70, les italiques sont de moi).

12. P. E. Lapidé, *Rome et les Juifs*, Seuil, Paris, 1967, p. 124-125.

13. Cf. Id., *op. cit.*, p. 66 = Lapidé, *op. cit.*, ibid.

14. Lapidé, *op. cit.*, p. 125-126. Les italiques sont de moi.

pontificat de Benoît XV – que le Saint-Siège ne désirait pas aider *“la race juive, pénétrée d’un esprit révolutionnaire et rebelle”*, à obtenir le gouvernement de la Terre Sainte. Induit en erreur par plusieurs de ses représentants sur les lieux, le pape affirma, le 8 juin 1921, que *le sort des chrétiens en Palestine était pire maintenant que sous le gouvernement turc*, et appela “les gouvernements des nations chrétiennes, même non catholiques”, à adresser *“une protestation commune à la Société des Nations”*. (*Acta Apostolicae Sedis*, XIII, 282-283). »

Pire, dans une allocution au Consistoire en date du 13 juin 1921, le pape Benoît XV lui-même se laissa aller – chose rarissime dans des textes officiels de l’Eglise catholique – à des propos diffamatoires visant à discréditer les sionistes. Extrait :

« Quand les troupes alliées eurent une fois de plus remis les Saints Lieux au pouvoir des chrétiens, Nous partageâmes de tout cœur l’allégresse générale des fidèles ; mais cette joie était impuissante à dissiper la crainte, manifestée alors dans Notre allocution consistoriale, de voir un succès éclatant et heureux en soi aboutir à assurer désormais aux Israélites en Palestine la prépondérance et un statut privilégié. Cette crainte, les événements l’ont prouvé, n’était pas vaine. Il est en effet manifeste que, loin de s’améliorer, la situation des chrétiens en Terre Sainte est devenue plus difficile encore que jadis, à raison des nouvelles lois et institutions politiques qui – non par la volonté de leurs auteurs, mais en fait incontestablement – tendent, en faveur des Israélites, à enlever au christianisme la position qu’il y a toujours occupée jusqu’ici. C’est ce but que poursuivent bien des personnes par leurs *efforts intenses en vue de dépouiller les Lieux Saints de leur caractère sacré et de les transformer en lieux de plaisir en y important les attractions de fêtes mondaines et tous les appâts de la sensualité, frivolités qui, déplorables partout ailleurs, sont encore plus*

*déplacés dans une région parsemée des plus vénérables monuments religieux*¹⁵. »

Pour donner une idée de la passion et de l'ignorance grossières qui caractérisaient l'entourage du pape et ses informateurs en cette matière, il n'est que de lire ce morceau d'anthologie, extrait d'une conférence que donna, en 1922, à Rome, le Patriarche latin de Jérusalem, Mgr Luigi Barlassina¹⁶ :

« ...Le but du sionisme, tel que le confessent les sionistes eux-mêmes, est le rétablissement du peuple d'Israël sur la terre de leurs ancêtres et *l'expulsion des autres nationalités qui s'y sont établies au cours des siècles*. Donc, le but du sionisme est la conquête de la Palestine. Pour y parvenir, les sionistes ne reculent devant aucun moyen. Protégés par les autorités britanniques – *on sait, en fait, que Sir Herbert Samuel et presque tous les fonctionnaires anglais sont des sionistes militants* –, les dirigeants sionistes sont en réalité les maîtres de la Palestine : ils dictent la loi et imposent leur volonté à toute la population, catholique, musulmane, et jusqu'aux israélites orthodoxes, soumis à mille abus de pouvoir de la part de leurs coreligionnaires. Outre l'autorité, ils disposent de beaucoup d'argent envoyé par les comités sionistes de tous les pays, spécialement de ceux des États-unis et de Grande-Bretagne, et avec cet argent, ils achètent les terres des pauvres musulmans ruinés par la guerre, ils fondent des écoles et quelquefois corrompent aussi les consciences. En bref, comme le prouvent des rapports fiables, le propos des sionistes est d'exproprier peu à peu les Arabes et les chrétiens et de prendre leur place. Pour accroître le nombre de leurs coreligionnaires, on a autorisé l'immigration en Palestine des Juifs russes, presque tous

15. Original latin dans *Acta Apostolicae Sedis*, Annus XIII, vol. XIII, n° 8, 18 juin 1921, p. 281-284. Traduction française en ligne sur mon site Debriefing.org (<http://www.debriefing.org/31602.html>).

16. Compte rendu de la conférence donnée au Collège St Joseph de Rome, le 11 mai 1921, paru dans *La Civiltà Cattolica*, II (1921) p. 461-462. Je traduis d'après le texte italien qui figure dans *Gerusalemme nei Documenti Pontifici*, a cura di Edmond Farhat, in *Studi Giuridici* XII, Libreria Editrice Vatican, 1987, p. 251-252. Les italiques sont de moi.

bolcheviques [...] en fait on ne refuse le droit à l'immigration qu'à ceux qui ne sont pas juifs. L'action sioniste ne s'est pas révélée moins funeste sur le plan de l'immoralité, qui, à partir du moment où les sionistes se sont érigés en maîtres de la Palestine, s'est terriblement étendue sur cette terre baignée par le sang de Jésus-Christ. Des établissements de vice se sont ouverts à Jérusalem, à Jaffa, à Nazareth, et dans tous les centres importants : les femmes de mauvaise vie fourmillent partout, les maladies honteuses se répandent, c'est vraiment, s'exclame Mgr Barlassina, "l'abomination de la désolation dans le Lieu saint" [cf. Mt 24, 15] [...]. »

Et le patriarche de conclure la conférence en lançant un brûlant appel à tous les catholiques :

« Il faut sauver la Palestine, menacée de tomber sous *un joug mille fois pire que celui des Turcs* ; une fois encore doit retentir le *cri des Croisés* : "Dieu le veut, Dieu le veut !" , une croisade pacifique mais forte, par la plume, par la parole, par l'action, par l'argent, pour libérer la patrie du Sauveur [...] »

Dans une autre partie de son livre, que, visiblement, Dalin, cité plus haut, n'a pas lue¹⁷, Lapide est plus critique concernant l'attitude de l'Église à l'égard des Juifs :

« Pie XII, comme la plupart de ses prédécesseurs, défendit avec fermeté la survivance des Juifs, mais trouva que la prospérité – ou l'indépendance – juive allait à l'encontre de l'Écriture et devait donc être réfrénée. "On ne doit pas les tuer [...] mais plutôt les réduire en servitude" est la maxime du pape Innocent III, qui guida l'attitude pontificale envers les Juifs depuis le haut Moyen Âge. »

Il se fait l'écho d'un rapport¹⁸, en date du 7 février 1922, du

17. Lapide, *op. cit.*, p. 330-332.

18. Intitulé « Mauvaise humeur du Vatican à cause de l'établissement des Sionistes en Palestine ».

Dr Carl-Ludwig Diego von Bergen, ambassadeur d'Allemagne auprès du Saint-Siège ¹⁹, qu'il cite en ces termes ²⁰ :

« Alors qu'il y a deux ans à peu près le pape fit au dirigeant sioniste Sokolow une réception cordiale et l'assura qu'il voyait d'un œil bienveillant l'établissement des Juifs en Palestine [...] l'attitude amicale du Vatican s'est entre-temps visiblement modifiée [...] À ce propos, nous devons d'abord nous reporter au *patriarche latin de Jérusalem qui saisit toutes les occasions pour s'exprimer contre les colonies juives, et se met ouvertement du côté des Arabes* [...] Il est fort probable que son influence contribuera beaucoup à une position défavorable au regard de l'installation des Juifs [...] Dans la presse, on a fait remarquer, de façon répétée, que l'Italie tente d'avoir de l'influence en Palestine, à la fois comme puissance protectrice des Chrétiens, ainsi que sur le plan commercial [...] Il semble donc que les raisons spirituelles concernant le pouvoir de l'Église, aussi bien que des raisons matérielles concernant son amitié avec l'Italie, *ont conduit la Curie à prendre une position hostile à l'idée de la colonisation juive* [...] D'un autre côté, on doit avouer, comme le général Ronald Storrs ²¹ l'a fait remarquer au pape, qu'il ne peut être question d'une *domination juive sur les lieux saints...* »

Et Lapidé d'évoquer, en continuant de citer l'ambassadeur allemand, « un rapport plus détaillé sur la haine de l'archevêque et ses méthodes d'action » ²² :

19. Je ne saurais trop insister sur la prudence et la distance critique qui doivent présider à l'interprétation des textes de diplomates, qui visent souvent à aller dans le sens des préoccupations de leur gouvernement. Toutefois, en ce qui concerne ce document, je suis personnellement enclin à l'estimer sincère, outre qu'il est fort bien informé.
20. Lapidé donne pour référence à ce texte un document d'archive microfilmé sous la référence 1300651.
21. Pour un survol rapide de l'action de ce haut-fonctionnaire colonial britannique qui s'intitulait lui-même « premier gouverneur militaire de Jérusalem depuis Ponce-Pilate », voir l'article que lui consacre Wikipédia (http://en.wikipedia.org/wiki/Ronald_Storrs) ; voir aussi *Jerusalem: City of Longing*, By Simon Goldhill ; etc.
22. Lapidé, *op. cit.*, p. 331-332. Les italiques sont de moi.

« Le secrétaire d'État, le cardinal Gasparri, a été renforcé dans cette attitude négative (envers le sionisme) par le Patriarche de Jérusalem, Mgr Barlassina, qui vient de passer quelque temps à Rome [...] il s'est exprimé de la façon la plus défavorable à l'égard du sionisme, mouvement dont on ne pouvait attendre aucune compréhension pour les intérêts de l'Église. Il s'est plaint de ce que les milieux catholiques fussent si mal informés de l'état actuel des affaires de Palestine, à la grande surprise des Arabes qui ne pouvaient comprendre pourquoi on ne faisait rien pour la défense des lieux saints. De plus, la célèbre déclaration de Balfour [1917] a obligé les Sionistes à révéler ouvertement leur dessein de faire partir progressivement les habitants actuels de Palestine, pour pouvoir prendre possession du pays tout entier et établir l'État de Sion [Das Reich Zion]. Le sionisme a déjà causé de grands torts au pays. Il y avait des maisons closes [...] et à Jérusalem seule vivaient 500 prostituées. De plus, certaines nouvelles colonies vivaient absolument selon les principes communistes, et il ne voulait pas s'attarder là-dessus [...] Les autochtones ne recevaient aucune protection des autorités puisqu'elles étaient complètement aux mains des Sionistes [...] ».

Pour en revenir à *Amici Israel*, il faut savoir que la fervente propagandiste de ce mouvement, F. van Leer, convertie du judaïsme, a fait une forte impression sur ses contemporains. Elle s'adonna à une "prédication" intensive en faveur de l'attitude nouvelle que les *Amici* préconisaient envers les Juifs, afin de mieux les gagner au Christ²³. Selon des sources religieuses flamandes, elle « donna plus de deux cents conférences en Flandre », entre octobre 1925 et février 1926, avec l'approbation des autorités ecclésiastiques, et, à en croire le biographe de van Asseldonk, elle récidiva vers la fin de

23. On sait, grâce à l'historien allemand Hubert Wolf, qu'elle avait pour cela l'appui d'une personnalité aussi considérable que le Cardinal Faulhaber, qui « était [...] devenu le confesseur et directeur de conscience de Franziska van Leer », et lui avait confié « la mission canonique d'assurer à Munich des cours bibliques pour d'autres juifs convertis au catholicisme. ». Voir H. Wolf, *Le pape et le diable*, op. cit., p. 92.

l'année 1926, mais cette fois à la Procure générale des Croisiers à Rome.

Par ailleurs, il est indéniable que F. van Leer faisait partie des « colonnes » de l'Association. En témoignent deux mentions fort élogieuses qui figurent dans un document fondateur. La première précise que l'Association a pu faire face aux premières dépenses de fonctionnement grâce aux conférences données en Flandre par F. van Leer, lesquelles ont déclenché chez les Flamands un élan de générosité dont on loue autant ces derniers que la zélatrice. La seconde attribue l'expansion de l'œuvre dans une bonne partie de l'Europe occidentale d'alors, aux « innombrables conférences » de F. van Leer, et en profite pour lui consacrer, au passage, un éloge quasi hagiographique. On peut y lire, en effet, que,

« venue du judaïsme, et après bien des efforts pour trouver la Vérité, elle y est parvenue, en 1919, à Munich, et, depuis, pour la glorification des miséricordes divines dont elle a été comblée, elle s'est acquis les plus grands mérites en aidant son peuple et, à présent, en propageant notre œuvre ».

Le compte-rendu suivant, adressé par F. van Leer à la *Revue des Missions* des Bénédictins de Saint-André, de Bruges, témoigne éloquemment de son zèle convertisseur :

« En tout premier lieu, il s'agit de viser à la sanctification des prêtres qui, dans une vie intérieure grandissante, voudront sans cesse s'unir davantage au Christ, à Jésus, *fil de David selon la chair*, qui le voudront *pour mieux comprendre son caractère humain et judaïque et pouvoir, de cette façon, pénétrer la mentalité juive*. Le Christ, *en tant que juif*, est trop peu connu, trop peu aimé, de cet amour surnaturel que Jéhovah portait et porte au *peuple de son Fils*. Le Christ est le Roi des Juifs. Le prêtre est un autre Christ. Le prêtre doit au Christ d'être un autre Roi des Juifs et de réaliser pleinement les fonctions du sacerdoce royal qui lui est départi, de les réaliser au bénéfice du *peuple dont*

*naquit le Sauveur. Voilà la pensée qui préside à la fondation de cette œuvre nouvelle créée à Rome, au début de cette année [1926]. Lorsqu'un prêtre devient Ami d'Israël il lui incombe de pratiquer et de répandre d'une façon efficace cette charité surnaturelle dont il désire être pénétré vis-à-vis des Israélites, de la répandre dans le peuple chrétien, de sorte qu'un véritable apostolat de prière et d'amour prépare et accompagne la rédemption d'Israël en faisant disparaître le préjugé séculaire dont les juifs sont victimes et en apprenant aux chrétiens à regarder le peuple israélite avec les yeux mêmes de Jésus-Christ. Alors seulement pourra commencer le grand mouvement du retour d'Israël au Messie ; car le Juif sera désireux de prendre contact avec les vérités doctrinales de l'Église catholique le jour où il trouvera de toutes parts dans l'Église un profond sentiment d'amour pour lui. »*²⁴

Et la revue d'ajouter :

« Comme Mlle van Leer, qui nous donne ces renseignements, demandait au P. van Asseldonk s'il n'y avait rien à ajouter, le Secrétaire-Fondateur des *Amis d'Israël* lui répondit : "Si, ajoutez que notre souhait le plus ardent est de rendre notre œuvre aussitôt que possible inutile et cela en obtenant la conversion entière du peuple Juif. Notre œuvre n'est qu'un moyen qui doit être au plus tôt abrogé, lorsque enfin Dieu aura retrouvé son peuple. Car il est grand temps". »

Toutefois, à en croire l'auteur du texte qui suit, si, dans les débuts de son action, F. van Leer sut gagner l'estime du cardinal hollandais van Rossum, la confiance de ce dernier finit par être ébranlée²⁵:

« Le cardinal, comme tant d'autres, fut convaincu par le pouvoir de persuasion de Francisca van Leer à propos du

24. Les italiques sont de moi.

25. Cf. J. Scheerder, "Wilhelmus Antonius Van Dinter", (en néerlandais) in *Clairlieu*, 44, Achel, 1986, p. 104.

lien spirituel entre juifs et chrétiens et de la nécessité d'une reconnaissance et d'une réparation du préjudice causé aux juifs au cours de l'histoire, y compris par l'Église. Elle préconisait l'amitié entre les deux peuples comme voie du retour [= conversion] d'Israël. Mais, rapidement, le doute gagna le cardinal en raison de l'utilisation de certains termes et des exagérations qui caractérisaient l'expression et la propagation de l'idéal qu'elle souhaitait réaliser en collaboration avec van Asseldonk. »

J'incline à exonérer la convertie du soupçon d'avoir, par ses propos et son zèle excessifs, contribué au discrédit ultérieur de l'Association. Comme on le verra ci-après, lorsqu'il sera question du P. van Asseldonk, les écrits de F. van Leer, pour autant que j'aie pu en juger, sur base des documents consultés, ne permettent pas de la taxer d'hétérodoxie, à moins de tenir compte de la « mauvaise note » que constitue le jugement suivant, formulé par le dominicain van der Ploeg, professeur à Nimègue, qui avait rencontré F. van Leer en 1947²⁶:

« Ce que celle-ci m'a raconté à cette occasion n'était pas entièrement acceptable²⁷ et m'a fait comprendre l'intervention du Saint-Office, qui veillait alors sur la pureté de la doctrine ».

Ceci dit, et bien qu'en l'absence de documents fiables, il soit difficile d'en avoir la certitude, il faudra bien tenir compte de l'accusation récurrente dont F. van Leer fit l'objet de la part des Pères Croisières de l'époque, d'avoir exercé sur van Asseldonk une influence, voire une fascination, qui ancrèrent, directement ou indirectement, le religieux dans sa certitude de devoir suivre l'appel de sa vocation pour les Juifs, même si ce devait être au

26. A. Ramaekers, "Doctor Anton van Asseldonk o.s. crucis 1892-1973 ", (en néerlandais) in Clairlieu, Achel, 1978, op. cit. p. 24. Sans mettre en doute la réalité du fait rapporté par le célèbre professeur de Nimègue, sa valeur documentaire doit être relativisée. En effet, en bonne méthode historique, d'un propos formulé près de vingt années après les événements, on ne peut raisonnablement pas inférer que tel était l'état d'esprit de son auteur à l'époque des faits.

27. Autre traduction possible : "passait quelque peu la mesure", en néerlandais « *niet allemaal door de beugel* ».

prix d'une épreuve de force avec son Ordre²⁸. Je reviendrai sur ce point plus avant dans cette étude.

28. A ce propos, voici ce qu'écrivait, après la condamnation de l'œuvre des *Amici*, l'un des meilleurs amis de van Asseldonk : « nous sommes tous convaincus que cette Francisca van Leer, qui, tant ici qu'en Hollande, est à considérer comme une personne à éviter (pour ne pas dire plus), est coupable de ce qui arrive à A. [van Asseldonk] ». Cf. J. Scheerder, "*Wilhelmus Antonius Van Dinter*", (en néerlandais) in *Clairlieu*, 44, Achel, 1986, op. cit., p. 113.

LE PÈRE ANTON VAN ASSELDONK

Rien ne semblait prédisposer ce religieux hollandais ¹, né, comme F. van Leer, en 1892, à la vocation passionnée qui fut la sienne tout au long de sa vie, de comprendre, faire comprendre, aimer et faire aimer les Juifs. Tout au plus s'intéressa-t-il, durant sa jeunesse, à quelques familles juives habitant Uden. Il a raconté lui-même, dans trois articles autobiographiques ², la croissance intérieure de cet appel particulier, que je vais m'efforcer de décrire, en suivant étroitement le résumé qu'en fait le P. Ramaekers, le biographe du Croisier.

Paradoxalement, c'est en concentrant son attention sur la franc-maçonnerie, dont il voulait contrecarrer l'influence, jugée par lui nuisible, conformément aux idées de son temps, que le jeune van Asseldonk découvrit l'antisémitisme. Il fit, à Fribourg, la connaissance d'un prêtre extrêmement antisémite, et fut horrifié par sa haine des Juifs. Dans le même temps, il se plongeait dans l'étude des questions théologiques liées à l'Incarnation et à la Rédemption du Christ, chez Saint Thomas.

1. Pour tout ce qui va suivre concernant le P. van Asseldonk, je suis grandement redevable envers les articles majeurs des Pères croisiers Ramaekers (cf. A. Ramaekers, "Doctor Anton van Asseldonk o.s. crucis 1892-1973", en néerlandais, in *Clairlieu*, Achel, 1978, *op. cit.*), et Scheerder (cf. J. Scheerder, "Wilhelmus Antonius Van Dinter", en néerlandais, in *Clairlieu*, 44, Achel, 1986), que je suis parfois à la lettre. Ma reconnaissance va également au P. Scheerder et à l'excellente revue *Clairlieu*, qui a publié les précieuses contributions de ces religieux.
2. Parus dans *Kruistriomf*, numéros IV, V, VI entre 1925 et 1927. On peut lire quelques détails sur les « fréquentations juives » de van Asseldonk, durant sa jeunesse, dans J. Scheerder, "Wilhelmus Antonius Van Dinter", en néerlandais, in *Clairlieu*, 44, Achel, 1986, *op. cit.*, p. 102.

Il constata alors que se développait en lui un grand amour pour le peuple qui avait vu naître Marie et Jésus. Plus il étudiait Saint Paul, plus se renforçait en lui le besoin de prier pour les Juifs, il écrivait même que cela « devenait apostolique ». Mais le désir profond d'être *tout* à eux, comme le Christ l'a été, remonte au début de son séjour à Rome, en 1918. C'est peut-être à cette époque que lui advint l'expérience suivante, que l'on peut considérer comme mystique³:

« En Autriche, il était en prière après la communion et méditait sur la couronne d'épines de Jésus. Parvenu aux paroles "Salut, roi des Juifs !", c'était "comme si Jésus lui disait : *Mais je suis Roi des Juifs*" (*encore et toujours*). Il n'avait jamais perçu les choses de cette manière. "Et son amour pour le Seigneur l'amenait à avoir aussi de l'amour pour les Juifs". »

En mars 1925, en l'Église Saint Laurent de Panisperna, à Rome, il s'engage devant Dieu à tout faire et souffrir pour Israël⁴. Il s'agissait, jusque-là, d'une expérience intérieure, intime même, et donc sans traduction vers l'extérieur. En se basant sur la documentation qui lui était accessible lors de son enquête, le P. Ramaekers estimait que l'action *ad extra* avait commencé par la rencontre, à l'automne 1925, entre le P. van Asseldonk et F. van Leer. Toujours sur ces bases documentaires, le même auteur relate que c'est en décembre 1925 que le P. van Asseldonk écrit au général de son Ordre, le P. Hollmann qu'il souhaiterait rédiger quelque chose concernant Israël et donner une conférence sur ce sujet. Précisons qu'à cette époque, van Asseldonk est, depuis plusieurs années, Procureur des Croisiers à Rome. C'est une personnalité importante et bien considérée au Vatican. Sa fonction lui donne l'occasion de rencontrer les

3. Texte cité par L. van Belkom, Chronique "«Amici Israel»", in *Clairlieu*, 53, Maaseik, 1995, *op. cit.*, p. 106-109. Les italiques sont de moi.

4. Selon Scheerder, qui se réfère à un récit autobiographique, intitulé "*Naar Israel*" [vers Israël], et publié sous le pseudonyme de Beniamin, dans *Kruistriomf*, 5 de 1925-1926, p. 339-345 (non consulté), van Asseldonk considérait que cette mission lui avait été confiée par Dieu. Cf. J. Scheerder, "Wilhelmus Antonius Van Dinter", (en néerlandais) in *Clairlieu*, 44, Achel, 1986, *op. cit.*, p. 103.

personnages les plus importants de la Curie et, parfois, le Pape lui-même. Le Père Hollmann accède à la demande de van Asseldonk, mais il lui laisse peu d'espoir sur l'issue d'une telle initiative⁵ :

« Vous pouvez placer quelque chose sur Israël dans *L'Osservatore Romano* et je veux bien donner ma bénédiction à la conférence que vous ferez, mais je veux vous dire ceci : *je n'ai confiance en aucun juif, même s'ils sont convertis depuis des années*. J'en ai eu des expériences malheureuses. Ensuite, je me tairai, bien qu'il soit presque certain que cela fera du bruit. »

A la même époque, van Asseldonk écrit plusieurs articles concernant la conversion des Juifs, dans *Kruistriomf*, d'abord sous le pseudonyme de *Romanus*, puis sous son propre nom. Cette revue néerlandaise annonçait, dès la fin de 1925, son intention de publier des rubriques, des chroniques et des articles consacrés à la conversion des Juifs. Elle le faisait en ces termes⁶ :

« Ces derniers temps, plus qu'auparavant, un mouvement s'est créé parmi les catholiques pour travailler au salut d'Israël. *Kruistriomf* considère comme étant de son devoir de tenir compte de ce nouveau courant. A cet effet, l'un de ses plus fidèles collaborateurs qui éprouve des sentiments pour les juifs, consent à nous emboîter le pas et à alimenter cette rubrique. Ainsi nous ne voulons pas travailler uniquement à la conversion des païens et de ceux qui pensent autrement que nous, mais aussi au retour des "brebis perdues d'Israël". »

Ce «fidèle collaborateur» n'était autre que le P. van Asseldonk qui, au fil des années précédentes, envoyait ses articles de Rome, sous le pseudonyme de *Romanus*. Dès 1926, cette

5. Lettre du 5 décembre 1925, archives de la Procure des Croisiers à Rome, extrait cité par A. Ramaekers, "Doctor Anton van Asseldonk o.s. crucis 1892-1973", (en néerlandais) in *Clairlieu*, Achel, 1978, *op. cit.*, p. 15. Les italiques sont de moi.

6. *Kruistriomf*, IV, 1924-1925, p. 353. Voir aussi V, 1925-1926, p. 28.

rubrique paraîtra sous son propre nom, dans la série *Volk van Vloek en Zegening* (Peuple de Malédiction et de Bénédiction) et *Naar Israel* (Vers Israël). Par la suite, plusieurs autres collaborateurs y écriront. Les idées exprimées ont certainement eu une influence au sein de l'Ordre même, et bien au-delà. En Flandre, le *De Zegepraal des Kruises* (La marche triomphale de la Croix) reprenait les articles de van Asseldonk.

Au printemps de l'année 1926, voit le jour, à Rome, l'*Opus Amicorum Israel*, qui annonce sa création dans sa première publication (*Pax super Israel*). Le groupe de prêtres convoqués pour l'occasion par van Asseldonk, veut poursuivre la mission du Christ pour « les brebis perdues de la maison d'Israël ». Il en expose les grandes lignes⁷:

« Les juifs, dispersés sur toute la terre, s'opposent avec tant de force aux droits du Christ et de son Église, que nous devons travailler pour que le Père, qu'ils prient et vénèrent eux aussi, puisse les amener au Fils, leur parent et leur Roi. Pour cela, nous devons être au fait de leur mission dans l'histoire, les rencontrer avec bienveillance et respect, car nous savons par notre croyance qu'ils retourneront un jour vers le Seigneur. Nous voyons maintenant que beaucoup se convertissent, tandis que d'autres sont “sur le chemin de Damas”, cherchant déjà après Ananie [cf. Ac 9, 10 ss.], c.-à-d. l'amour et les soins des prêtres du Christ. C'est précisément à nous, les “amis d'Israël”, de faire preuve de déférence et de respect envers ce peuple (Rm. 10, 2 ; 9, 4-5), de prier pour eux (10, 1), de souffrir avec eux (9, 1-2), de nous dédier à Dieu comme victimes pour eux (9, 3) et d'exercer notre prêtrise pour eux (11, 13-14). C'est pour

7. *Pax super Israel*, première publication (4 pages in 4°), p. 1-2, en février-mars 1926, suivie d'une feuille, publiée en juin 1926. Ensuite, vit le jour un modeste périodique portant le même titre (au format 10 x 15 cm), qui parut à trois reprises, chaque livraison comportant respectivement 36, 32 et 18 pages. Enfin, parut encore une double page comportant les statuts des membres et des modérateurs. Des exemplaires de ces publications sont conservés dans les archives du cloître, à Diest, ville néerlandophone de Belgique située en Région flamande dans la province du Brabant flamand.

promouvoir ce retour d'Israël que l'œuvre a été fondée, le 24 février [1926], à Rome. »

Et le même texte de préciser :

« Les prêtres qui sont de vrais amis d'Israël, s'engagent à faire mémoire de ce peuple chaque jour lors de la messe, à parler régulièrement d'Israël aux croyants durant les prédications et les cours, et, pour ceux qui en ont la possibilité, à écrire de temps à autre à ce sujet, ou du moins à répandre des écrits les concernant, ils s'engagent également à rencontrer les juifs, afin qu'Israël ait rapidement ses apôtres, et enfin à se sacrifier et à consacrer leur vie à cette tâche. »

Le secrétariat de l'œuvre est fixé à Rome, 54 Via di Monte Tarpeo, adresse de la Procure des Croisiers⁸, ce qui se comprend si l'on se souvient que van Asseldonk, Secrétaire-fondateur des *Amici*, est également Procureur général de l'Ordre. La deuxième publication paraît en juin 1926. Elle définit plus clairement les termes *Amici* et *Israel*. On souligne qu'il s'agit d'une œuvre totalement désintéressée, et dans laquelle il n'est pas question de rechercher faveurs spirituelles, privilèges ou indulgences, et encore moins des titres honorifiques. Y sont expressément mentionnées les publications de Notre-Dame de Sion et autres, qui font l'objet de recommandation. On insiste pour que les prêtres aident et soutiennent les instituts existants ayant même vocation, et surtout les Pères et les Sœurs de Sion. Pour les laïques, il est fait mention de plusieurs confréries auxquelles ils peuvent s'affilier. Aucune cotisation n'est demandée aux *Amici*, seuls des dons spontanés sont acceptés⁹. Manifestement, on prend soin de ne pas porter ombrage aux organisations qui travaillent à l'apostolat envers les Juifs, mais au contraire de collaborer avec elles.

J'ai évoqué, plus haut, le zèle infatigable de F. van Leer au

8. *Pax super Israel*, première publication, p. 2-3.

9. *Pax super Israel*, deuxième publication, p. 1-2.

service de la propagation des idéaux de l'œuvre des *Amici*. Il est temps, maintenant, de préciser que la fervente convertie du judaïsme n'était pas la seule propagandiste de l'œuvre. En effet, tandis qu'elle donnait des conférences aux Pays-Bas et en Allemagne, le P. van Asseldonk déployait une extraordinaire activité de sensibilisation auprès d'évêques et de prêtres de plusieurs pays. C'est ainsi qu'il se rendit aux Pays-Bas, à l'évêché de Milan, en Allemagne, en Autriche, en Hongrie et en Pologne. Dans plusieurs diocèses furent créées, sous son impulsion, des *Piae Uniones* avec les *Amici Israel*. A cette occasion, il découvrit, en Pologne, en Hongrie, ainsi qu'en Autriche, un antisémitisme inimaginable, et ce jusque dans les rangs du clergé. Cette constatation ne fit que renforcer ses intentions apostoliques. Il racontera plus tard qu'il fut envoyé chez un doyen qui tenait de tels propos concernant les Juifs, que le Père disait : «Si j'étais dans de telles dispositions, je n'oserais pas monter à l'autel le lendemain»¹⁰.

L'entregent du P. van Asseldonk dans la propagation de ses idéaux porta rapidement du fruit au sein de sa propre Congrégation. En effet, l'Ordre des Croisiers avait recommandé l'œuvre des *Amici* à ses membres, durant le chapitre général de 1926¹¹. L'engouement gagna également l'Ordre des Franciscains, sous l'influence du P. Himmelreich, secrétaire du Supérieur général de l'Ordre, et, rappelons-le, l'un des membres fondateurs d'*Amici Israel*. Présent au chapitre général des Franciscains, en 1927, le P. Himmelreich parla de cette œuvre nouvelle en termes qui durent être convaincants, puisque tous les provinciaux de l'Ordre, soit environ une centaine, s'affilièrent à l'Association.

10. *Pax super Israel*, n° 1, p. 22-25. Lettre du Dr O. Schwarz à A. Ramaekers, en date du 1-3-1974, citée par A. Ramaekers, "Doctor Anton van Asseldonk o.s. crucis 1892-1973", (en néerlandais) in *Clairlieu*, Achel, 1978, *op. cit.*, p. 18.

11. Le nombre de membres est mentionné sur une feuille volante, voir note 44, ci-dessus ; voir aussi *Nederlandse Katholieke Stemmen*, XXVI, 1926, p. 186 ; *St. Janskllokken*, IV, 1926, n° 173 du 24-4, p. 66. Concernant le Chapitre général de 1926, on trouve la trace suivante, dans *Chronicon Cruciferorum*, III, fasc. 1, Diest, 1969, p. 110 : «*Capitulum unanimiter agnovit, Opus pro reditu Israel ad Ovile Christi esse juxta mentem Ordinis et omnes confratres subscribere huic operi in votis habet*».

De son côté, le père van Asseldonk insiste à plusieurs reprises sur la nécessité pour les membres de prendre très au sérieux les engagements afférents à l'idéal auquel ils ont adhéré. Pas d'affiliation purement nominale, mais accomplissement des engagements dans toute leur rigueur, où la sanctification personnelle en vue du « passage » des Juifs vers le christianisme, joue un rôle déterminant. Conformément à son tempérament, à la limite de l'excessif, et à sa piété teintée de mysticisme et d'ascétisme, le P. van Asseldonk donnait lui-même l'exemple d'une fidélité extrême à ses engagements. Il se distingua bientôt par la grande sobriété et l'héroïque simplicité de sa vie, mais aussi par l'aveu qu'il fit au Supérieur général de son Ordre, le P. Hollmann, de *l'appel spécial qu'il ressentait fortement dans son cœur, d'aller travailler en Palestine*.

Il est temps de parler maintenant brièvement des difficultés qu'occasionna au P. van Asseldonk, dès la fin de 1926, sa dédication, de plus en plus débordante, à la cause d'*Amici Israel*. Le P. Scheerder fournit à ce sujet d'utiles précisions. Il rappelle qu'alors, à la requête de ses supérieurs, van Asseldonk était censé acquérir un doctorat en Écriture sainte à l'Institut biblique de Rome, perspective qui – faut-il y insister ? – ne souriait guère au zélé créateur de l'œuvre pour le « retour » des Juifs¹². Comme le soulignent tant Ramaekers que Scheerder, la Procure des Croisiers, à Rome, qui recevait toujours d'une manière très hospitalière, surtout les Hollandais, commençait à subir les effets de la propension du Procureur à s'imposer et à imposer à ceux qui adhéraient à son idéal, un mode de vie très ascétique et des pratiques surrogatoires de mortification. Une telle attitude, inspirée par le « charisme » du fondateur, heurtait de front le mode de vie plutôt paisible et assez provincial qui prévalait alors chez les Croisiers. Pour ajouter à l'agacement qui commençait à gagner ceux qui ne partageaient pas le zèle du P. van Asseldonk pour la sanctification de l'existence en vue de la conversion des Juifs, Franceska van Leer, sa proche collaboratrice (certains pensaient sans doute « son égérie »),

12. Cf. Scheerder, *Van Dinter*, op. cit., p. 103, (cf. note 1, ci-dessus, [22]).

était très souvent présente. De ce fait, les amis de jadis ne venaient plus à la Procure. Confronté à cette situation dommageable, le P. Hollmann écrit au P. van Asseldonk pour lui demander « de revenir vers ses anciennes fréquentations ». Mais pour van Asseldonk, cela revenait à « retourner vers mes anciennes imperfections ». Aussi estimait-il que son supérieur sortait du cadre de ses attributions. Il lui écrivit à ce propos avec beaucoup de liberté et de franchise, comme il l'avait fait à plusieurs reprises auparavant pour d'autres affaires. Dans le même temps, il demandait conseil à son confesseur et au cardinal van Rossum, protecteur de l'Ordre. Leur réponse allait dans le même sens : le Supérieur général pouvait, bien entendu, exprimer des exigences ayant trait à la fonction de Procureur du P. van Asseldonk, mais, en dehors de cela, il outrepassait ses prérogatives. Fort de cet appui, le zélé religieux insiste fortement auprès de son supérieur pour qu'il ne contrecarre pas les pratiques ascétiques qu'il recommande à ses confrères de Rome, en matière d'abstention de tabac et de boissons ¹³:

« Laisse la liberté de conscience et ne force pas qui que ce soit [...] à négliger des mortifications qu'il a été amené à s'imposer après mûre réflexion et sous l'influence de la Grâce [...] Laisse-moi à mon œuvre parmi les Juifs et tiens compte de ce que certains consentent à s'adonner à un apostolat parmi les Juifs ».

Van Asseldonk se dit prêt à faire tout ce qu'on lui demande en tant que Procureur, et même « à aller avec amour au-devant des exigences de l'hospitalité et de la conversation, et à prendre en

13. Note du P. Ramaekers : « Lettre du 13-11-1926 au général Hollmann ; la lettre à laquelle elle répond est considérée par van Asseldonk comme "une lettre collective" ; de sorte qu'elle a certainement été émise par le Père général et des définiteurs. Il laisse également transparaître la raison de sa conduite ; avant son départ à Rome, il avait tout discuté avec le P. général et n'avait pas eu de lui la moindre remarque ; il considérait donc comme déloyale la lettre contenant des ordres contraignants, qui avait immédiatement suivi sa franche discussion avec le général. Même si le style de cette lettre est humble, van Asseldonk ne se gêne pas pour exprimer son opinion ». Analyse à compléter et corriger par celle de Scheerder, plus fouillée et beaucoup moins favorable à van Asseldonk que celle de Ramaekers : cf. J. Scheerder, *"Wilhelmus Antonius Van Dinter", (en néerlandais) in Clairlieu, 44, Achel, 1986, op. cit., p. 106-107.*

considération les intérêts de l'Ordre et de la Procure». Mais, ne s'étant vu signifier aucune interdiction explicite, il continue à œuvrer sans relâche dans le sens de sa vocation pour le peuple juif. En outre, malgré le développement d'*Amici*, les craintes qu'il éprouve face à l'antisémitisme menaçant, ne cessent de le préoccuper. Il ressent la nécessité de plus en plus pressante de lutter contre ce dernier, par la prière, par le comportement et par l'apostolat. Cette préoccupation trouve son expression dans la publication des *Amici : Pax super Israel*. A côté d'une recommandation de l'œuvre de Notre-Dame de Sion, figure une incitation à réfléchir sur les Juifs et à les « percevoir intuitivement, non pas à partir de la presse ou de la littérature profane, mais à partir du Livre par excellence, l'Écriture Sainte, dans lequel le Saint-Esprit nous les fait connaître ». Cette modeste brochure comporte une courte rubrique, intitulée *Antisemitica*, qui se termine par deux exemples frappants. D'abord celui de l'épouse de Ludendorff, qui, récemment, imputait aux Juifs, aux Jésuites et aux Francs-Maçons la responsabilité de la guerre mondiale précédente (1914-1918). Ensuite, celui de Hitler et de ses partisans en Allemagne, où des chrétiens et même des catholiques profanaient et saccageaient des cimetières juifs ¹⁴.

C'est probablement durant l'été de l'année 1927, que le P. van Asseldonk fit un premier voyage en Terre Sainte, qui le ravit. Tout ce qu'il y voyait et méditait, ainsi que ses contacts avec ce peuple, renforçait sa motivation grandissante de travailler parmi eux. L'expression de ses sentiments, telle qu'on peut la lire dans une lettre qu'il adressa alors à sa famille peut sembler excessive, mais Ramaekers, qui en évoque les termes, se déclare convaincu que le religieux pensait ce qu'il écrivait. Et le biographe d'Asseldonk a certainement raison d'estimer que des expressions comme celles qui suivent permettent de mieux comprendre leur auteur et son attitude subséquente ¹⁵:

14. *Pax super Israel*, I, 1927, n° 2, p. 52.

15. Le P. Ramaekers ne fournit pas la référence de ce courrier. Les majuscules sont le fait de van Asseldonk lui-même.

«Je suis allé dans certains endroits de NAZARETH, où l'annonce de l'Incarnation de Jésus fut faite à Marie; je me suis également rendu à BETHLEHEM et au Lac de GENEZARETH. Pour le reste, j'ai vécu là, parmi le peuple du sang de Jésus, parmi les JUIFS. Et Dieu bénissait merveilleusement ma visite sacerdotale ! Mon cœur est sans relâche tourné vers ce pays, que j'ai visité, et qu'hélas! j'ai dû quitter : je suis relié de manière infrangible à JERUSALEM ; indissoluble est l'amour qui me lie déjà à tant d'âmes juives qui, par la Grâce de Dieu, ont écouté ma parole et souhaitent me revoir à nouveau ! Priez, vous aussi, pour que le Salut revienne rapidement au sein d'Israël. Je ne peux vous dire ce que c'est que de venir en ces lieux où Jésus a vécu, souffert, prêché, et surtout là où il mourut, fut enseveli et ressuscita le troisième jour : je peux seulement dire que c'est presque un miracle que je ne trépassai pas de cela... Et que sera-ce de Le voir LUI-MÊME ! ?»

Un dernier numéro de *Pax super Israel* parut en janvier 1928. On y trouve la mention d'une journée spéciale de prières *pro Reditu Israel* (pour le retour d'Israël), qui eut lieu durant la semaine internationale de prière. Dans l'église *S. Paulus ad Regulam*, commençait une vigile de prière de quarante heures. Le Comité central de *Amici* demandait à chacun de ses membres de faire une demi-heure d'adoration dans cette église, ce jour-là ¹⁶:

« Ainsi, durant toute la journée, des prêtres de [...] toutes les parties du monde prièrent pour que le Roi d'Israël appelle son peuple à Lui. Même les Sœurs de Sion et l'Archiconfrérie de la Prière se sont associées à cette adoration pour le retour d'Israël. »

A cette époque, le Saint-Office s'occupait déjà certainement de la condamnation d'*Amici Israël*, qui intervint rapidement, le 25

16. *Pax super Israel*, II, 1928, n° 1, p. 15, 16, 14. Dans le même numéro, la rubrique *Antisemitica* fait mention de persécutions des Juifs en Roumanie.

mars 1928¹⁷. Le P. Ramaekers a fait, de cet événement, un récit ramassé et dramatique¹⁸:

«Quelques semaines avant la parution du décret du Saint-Office, la suppression des *Amici* par ce dernier fut annoncée à van Asseldonk, et on lui demanda une soumission totale, “aveugle”, sans lui communiquer les raisons de cette décision. Le Père dominicain, qui est toujours présent dans l’antichambre du Saint-Office, exprima ses regrets pour la voie qu’on lui imposait de suivre. La réponse de van Asseldonk fut qu’il considérait cela comme une Croix et qu’il trouvait du réconfort dans les paroles du Christ : “Si le grain de blé, tombé en terre, ne meurt pas...”. Quand le cardinal Merry del Val [préfet du Saint-Office] entra, van Asseldonk s’agenouilla et présenta sa soumission inconditionnelle, sans demander les raisons de la suppression. Il s’enquit seulement de savoir s’il devait démissionner de sa fonction de Procureur de l’Ordre. Le cardinal répondit que cette affaire n’avait rien à voir avec sa personne et qu’il était bien considéré à Rome, de sorte que sa fonction de Procureur n’était pas remise en cause. Pourtant, relatera-t-il, je restai sans voix lorsque, une fois le décret paru, je lus les raisons invoquées. Un des membres du Comité (dont il ne cite pas le nom) vint en pleurant chez lui. Tous deux ont alors offert cela à Dieu. A ce moment-là, il réalisa, comme il l’écrit lui-même, que l’Église serait submergée par l’antisémitisme.»

Comme c’est souvent le cas, suite à ce genre de condamnation, nombreuses furent les anciennes relations qui rompirent le contact avec les « réprouvés » et tout le ressentiment retomba sur le Secrétaire et le Secrétariat des Croisiers. On ignore si le président et d’autres membres du comité central en ont pâti. Van Asseldonk, quant à lui, en a terriblement souffert à l’époque et également par la suite. C’était un homme d’une grande

17. *Acta Apostolicae Sedis*, XX, 1928, *op. cit.*, (cf. note 1, ci-dessus, [9]).

18. A. Ramaekers, “Doctor Anton van Asseldonk o.s. crucis 1892-1973”, (en néerlandais) in Clairlieu, Achel, 1978, *op. cit.*, p. 35.

sensibilité, à la limite de la sentimentalité. Cette condamnation a pesé sur lui, durant des années, comme un outrage. L'examen de la correspondance avec le général Hollmann, évoquée plus haut, permet de déceler que le P. van Asseldonk ne supportait pas que le général lui réponde avec un peu de rudesse, et que les divergences d'opinions qui intervenaient entre lui et son supérieur lui apparaissaient comme de nature à porter atteinte à leur amitié.

Par ailleurs, il est certain que la condamnation de son initiative en faveur des Juifs valut à van Asseldonk une défiance durable de la part des supérieurs de son Ordre. En témoignera, beaucoup plus tard, le rejet de sa demande de février 1957, d'être autorisé à accepter un professorat au grand séminaire de Mgr Hakim à Haïfa. Même attitude de la part du Saint-Siège, qui fit la sourde oreille à toutes ses tentatives, directes ou indirectes, de se voir lavé du soupçon de déviation doctrinale, qu'avait entraîné la suppression de son œuvre. En mentionnant l'ultime démarche que fit van Asseldonk, en octobre 1959, soit plus de trente ans après la suppression d'*Amici Israel*, auprès du Pape Jean XXIII, pour obtenir sa réhabilitation, Ramaekers s'étonne ¹⁹:

« Je n'ai jamais compris cela de la part d'un homme qui avait une telle position à Rome et qui aurait dû savoir que Rome ne rétracte jamais quoi que ce soit. »

Cette mauvaise réputation le poursuivit longtemps, et elle lui a posé beaucoup de problèmes durant les travaux sur l'unité de l'Église, qu'il avait entrepris, à Vienne, depuis 1957, avec Ottilia Schwarz, une autre convertie du judaïsme ²⁰ (en mettant,

19. *Ibid.*, p. 24-25.

20. Le P. van Asseldonk avait fait sa connaissance en 1950. Ottilie Schwartz, d'origine juive par son père, devint d'abord luthérienne, à Vienne. Elle fit partie, à Amsterdam, d'un groupe de Juifs chrétiens. Elle entreprit des études de théologie luthérienne jusqu'à sa conversion au catholicisme. C'est le Père van Asseldonk qui l'introduisit dans l'Église catholique, à Utrecht, le 25 juillet 1951. Elle travailla avec le professeur Willebrands, qui débutait alors son œuvre œcuménique internationale. Elle étudia la théologie catholique à Nimègue d'abord, puis à Vienne, sous la direction du professeur van der Ploeg, et devint, en 1965, la première femme docteur en théologie de l'Université de Nimègue. Informations fournies par Ramaekers, cf. A. Ramaekers, "Doctor Anton van

d'ailleurs, presque exclusivement l'accent sur le problème du peuple d'Israël). C'est ainsi que l'un des évêques auxiliaires du diocèse de Vienne interdisait aux Sœurs de Sion de collaborer avec lui. Au cours d'une audience avec cet évêque, furent évoqués le dossier de la condamnation d'*Amici Israel*, ainsi que des griefs concernant une conférence qu'aurait donnée F. van Leer, à Vienne, en 1927 ²¹. L'évêque auxiliaire confondait probablement alors cette dernière avec O. Schwarz. Le Pape Jean XXIII transmet la lettre de van Asseldonk, ainsi qu'une lettre du Dr Schwarz, au Saint-Office, qui demanda alors des informations complémentaires au Cardinal König de Vienne ; celui-ci répondit qu'il fallait laisser le Père et le Dr Schwarz travailler tranquillement ²².

Si l'on excepte sa brève «fugue» en Palestine ²³, suite à la

Asseldonk o.s. crucis 1892-1973", (en néerlandais) in *Clairlieu*, Achel, 1978, *op. cit.*, p. 44.

21. Dans son article, que je suis étroitement pour ce qui concerne la biographie de van Asseldonk, le P. Ramaekers précise que les relations entre le religieux et cet évêque s'améliorèrent ensuite jusqu'à devenir amicales (correspondance dans les archives du provincialat de Louvain et dans les archives personnelles du P. Ramaekers).
22. Correspondance dans les archives personnelles du P. Ramaekers.
23. Il y séjourna de juillet à septembre 1928, ce qui lui valut la destitution de son poste de Procureur. De ce qu'en dit Ramaekers, in A. Ramaekers, "Doctor Anton van Asseldonk o.s. crucis 1892-1973", (en néerlandais) in *Clairlieu*, Achel, 1978, *op. cit.*, p. 34, il ressort que, sans autorisation de ses supérieurs et à leur insu, «van Asseldonk est resté approximativement quatre mois à Haïfa et s'est adressé au Patriarche latin de Jérusalem pour lui demander de le laisser œuvrer au milieu des Juifs. Ce dernier le renvoya aux instances romaines.» Toujours selon Ramaekers (*ibid.*), pour comprendre ce comportement apparemment irresponsable, «il faut entrer dans la pensée et la psychologie de van Asseldonk. On ne peut justifier son comportement à l'aune de critères objectifs. Mais, comme il l'écrivit lui-même, quelques semaines après le décret, il s'est rendu compte qu'il avait la responsabilité de donner un signe dans l'Eglise, que "l'affaire d'Israël" devait devenir prioritaire pour l'Eglise et le monde. Pour cela, il voulait aller en Palestine, afin de réfléchir, au sein de la population juive, sur la manière dont la volonté de Dieu pourrait se réaliser concernant Israël. Il demanda conseil à son confesseur qui lui dit d'y aller. Plus tard, il raconta que bien que cette décision l'ait broyé, il pensait sérieusement qu'il devait rester fidèle à sa vocation pour Israël.» A ce stade, le P. Ramaekers précise qu'il a puisé les informations qu'il fournit, à propos de la condamnation d'*Amici Israel*, «dans les lettres de van Asseldonk et dans des lettres ou des témoignages (recueillis entre juin et juillet 1978) auprès de confrères qui ont connu ce dernier à Rome comme Procureur, durant les années 1924-1928». Je reviendrai sur cet épisode étrange dans la Deuxième Partie de cette étude.

suppression de son œuvre par le Saint-Office, van Asseldonk fit preuve d'une soumission extérieure totale jusqu'à la fin de sa vie. Malgré ses années de mission à Java, et ses vingt ans d'enseignement du grec et du latin dans un collège d'Hannut (Belgique), avant sa retraite, la certitude de sa mission pour Israël ne l'abandonna jamais, même s'il la sublima en offrant à Dieu le sacrifice de son échec.

Ce qui a été dit ci-dessus, suffira, me semble-t-il, pour illustrer l'originalité, la force et la persévérance de cette vocation exceptionnelle. À cette lumière, on perçoit mieux le rôle théologique et spirituel capital que joua le P. van Asseldonk dans «l'invention» et la formulation de l'idéal des *Amici Israel*, ainsi que dans la conscientisation de clercs et de laïcs, dont on ignorera toujours le nombre, à la nécessité de porter sur les Juifs «un autre regard».

Il est dommage que l'expérience ait été brutalement interrompue par les mêmes autorités ecclésiastiques qui l'avaient approuvée, même si le zèle excessif et les imprudences de son initiateur y sont pour quelque chose, comme je compte le démontrer ci-après.

DEUX FONDATEURS CHARISMATIQUES QU'IL NE FAUT NI DISSOCIER NI OPPOSER

Quiconque aura lu attentivement les analyses qui précèdent sera sans doute aussi embarrassé que certains spécialistes qui, désireux de fournir à tout prix une solution satisfaisante aux apories du dossier, ont tenté de prouver l'improbable, et surtout de dissocier l'indissociable. Pour les uns, c'est l'extrême émotivité et le manque de mesure du Secrétaire-fondateur qui furent la cause, non formulée mais certaine à leurs yeux, du discrédit dont fut victime l'Association. Pour d'autres – que je serais tenté de taxer de « sexisme » inconscient –, c'est, « à l'évidence », le zèle intempestif de F. van Leer, ses audaces langagières d'ignare en théologie, sa « mystique sioniste déplacée », outre l'exaltation et le romantisme exacerbés, propres à son sexe, qui sont responsables de l'attitude, d'abord ombrageuse, puis répressive de la hiérarchie.

Ce qui me frappe le plus, personnellement, c'est la tendance, souvent inexprimée mais toujours sous-jacente à leurs jugements de valeur, de ceux qui veulent absolument dissocier l'un de l'autre le P. van Asseldonk et F. van Leer. Comme si le fait, pour l'un, d'être un homme et, de surcroît, ecclésiastique, et pour l'autre, celui d'être une femme et, de surcroît, ex-révolutionnaire spartakiste – donc *a priori* suspecte d'« exaltation » –, rendait impensable l'hypothèse de leur collaboration à une œuvre commune. Sans parler de l'élément aggravant que constituait le célibat prolongé de Franceska, auquel celle-ci ne mit fin que relativement tard, pour épouser

un « jeune homme », comme se complaît à le souligner un auteur, auquel nous déplorons, une fois de plus, que l'on se réfère trop volontiers sans le moindre recul critique, lorsqu'on traite de l'histoire complexe des *Amici* ¹:

«Quelques années s'étant écoulées [après la dissolution d'*Amici Israel*], nous apprîmes qu'elle avait convolé en justes noces *avec un jeune homme qui avait dix-huit ans de moins qu'elle.*»

Ce clin d'œil malveillant du catholique, judéophile mais respectueux de l'autorité de Rome, qu'était l'écrivain-journaliste Stanislas Fumet, aura suffi à plus d'un auteur qui se pique d'histoire, pour discréditer, d'entrée de jeu, la fervente apôtre d'un peuple dont elle était issue, et que non seulement elle n'avait jamais renié, mais pour l'honneur duquel elle luttait au contraire contre l'esprit majoritairement antisémite et antijudaïque de son temps, qui n'épargnait ni la Chrétienté, ni même certains membres de la hiérarchie. Les défauts, voire les excès, que certains se sont efforcés de mettre en exergue chez ces deux personnages hors-série, sont en fait l'apanage de bien des gens. Des personnalités qui, elles, ont réussi, n'en furent pas indemnes, et il est facile d'en repérer des traces chez bien des saints. Il n'empêche que, comme on le verra plus loin, ces déficiences et ces faiblesses, inhérentes à l'imperfection congénitale de la nature humaine, ont certainement joué un rôle dans le processus qui a mené à la suppression d'*Amici Israel*, même si, dans l'état actuel de la documentation accessible, aucun texte officiel n'y fait clairement allusion.

Pour ce qui est de l'étroite collaboration qui caractérisa les rapports entre deux êtres, apparemment si dissemblables, force est de recourir à un dicton populaire qui ne manque pas de sagesse : « Qui se ressemble s'assemble ». À mes yeux, tout au moins, il ne fait pas de doute qu'entre la juive convertie, mais incurablement blessée d'un amour, atavique autant que

1. S. Fumet, *Histoire de Dieu dans ma vie*, Fayard-Mame, Paris, 1978, *op. cit.*, p. 302. Les italiques sont de moi.

suraturel, pour son peuple, et le religieux qui s'était entendu dire jadis, dans un transport mystique : « ***Mais je suis (encore et toujours) le Roi des Juifs*** » – et en était ressorti avec la conviction inébranlable que non seulement Dieu n'avait pas rejeté son peuple (Rm 11, 2), mais encore que ce dernier ne pouvait reconnaître son Messie et son Dieu que s'il était d'abord réhabilité à ses propres yeux et aux yeux des chrétiens – oui, nul doute qu'entre ces deux-là, existait une « communion », voire une vraie « complicité » spirituelles, de celles qui unissent deux êtres pour la vie, au service d'un idéal qui leur est commun, de ces amitiés, fortes comme l'amour, « fortes comme la mort », que seuls peuvent comprendre celles et ceux qui ont eu la grâce d'en faire l'expérience².

En résumé, van Asseldonk, qui n'était pas Juif de naissance, avait besoin de F. van Leer, qui l'était et constituait pour lui, de manière médiate mais non moins substantielle, le lien ombilical concret avec Israël, qui lui manquait, qui lui était indispensable, et sans lequel il n'aurait jamais pu porter sur lui-même le témoignage que « *toute sa vie avait été caractérisée par son amour pour Israël* ». Sans lequel surtout, il n'aurait sans doute jamais fait, plus tard, entre les mains du patriarche Maximos, qui bénit ce grave engagement, le sacrifice de sa vie pour Israël, « *parce que l'amour envers ce peuple avait été trop peu vécu dans l'Église* »³.

Par sa science et ses dons mystiques, le P. van Asseldonk fut le théologien et le théoricien de l'œuvre des *Amici Israel*. Par son charisme et sa judéité, F. van Leer en fut l'âme, le témoin et comme le vivant «réfèrent».

Aussi me semble-t-il vain de tenter de les dissocier, voire de les opposer, et encore davantage d'imputer à l'un ou à l'autre la responsabilité du naufrage de l'œuvre à laquelle tous deux se

2. Nul doute que cette amitié, peu courante alors entre un prêtre et une femme du même âge que lui, ait contribué au discrédit de van Asseldonk, censé n'agir que sous l'influence de F. van Leer, qu'on lui interdira d'ailleurs finalement de revoir.

3. D'après A. Ramaekers, "Doctor Anton van Asseldonk o.s. crucis 1892-1973", (*en néerlandais*) in Clairlieu, Achel, 1978, *op. cit.*, p. 46. Les italiques sont de moi.

vouèrent corps et âme, avec une totale dédication, certes, mais non sans excès ni imprudences, comme on le verra ci-après.

LE DÉCRET DU SAINT-OFFICE ABOLISSANT L'ASSOCIATION AMICI ISRAEL (25 MARS 1928)

Maintenant que sont mieux connus les deux promoteurs de l'idéal de l'Association qui fait l'objet de la présente étude, je suis davantage en mesure de m'attaquer au difficile problème des causes *réelles* de sa dissolution par l'autorité ecclésiastique même qui l'avait approuvée, louée et honorée de l'adhésion de certains de ses membres les plus éminents. Pour ce faire, je crois utile de commencer par citer intégralement le texte du décret du Saint-Office. Ensuite, je passerai brièvement en revue les principales opinions des commentateurs concernant les éventuelles « déviations » de la littérature publiée par l'Association, censées avoir causé sa condamnation. Enfin, dans ma Conclusion générale, je proposerai mes propres hypothèses en la matière.

Avant même de tenter de comprendre ce qui a pu conduire l'autorité ecclésiastique à mettre fin à une initiative qui eût pu être très positive, il convient de relire attentivement le texte même du décret d'abolition ¹.

1. Titre latin : *Decretum De consociatione vulgo « Amici Israel » abolenda*, texte latin du *Decretum de consociatione vulgo « Amici Israel » abolenda*, in *Acta Apostolicae Sedis*, vol. XX, 1928, *op. cit.*, p. 103-104, reproduit dans Levie, s.j., "Décret de suppression de l'Association des « Amis d'Israël »", *Nouvelle Revue Théologique*, Namur, 1928, *op. cit.*, p. 532-533. Je cite ici, en la retouchant légèrement, la traduction française qui figure dans R. Laurentin, *L'Église et les Juifs à Vatican II*, Casterman, Paris, 1967, Annexe 2, *op. cit.*, p. 104-105, et que reproduit G. Passelecq et B. Suchecky, *L'encyclique cachée de Pie XI. Une occasion manquée de l'Église face à l'antisémitisme*, La Découverte, Paris, 1995, *op. cit.*, p. 141-142.

«La nature et la fin de l'association appelée "Amis d'Israël" ayant été soumises au jugement de la Congrégation du Saint-Office, ainsi qu'un opuscule ayant pour titre *Pax super Israel*, édité à cet effet [*idcirco*]² par les dirigeants et répandu abondamment pour mieux en faire comprendre les caractéristiques et la méthode, les Éminentissimes Pères préposés à la garde de la foi et des mœurs ont d'abord reconnu le côté louable de cette association, qui est d'exhorter les fidèles à prier Dieu et à travailler pour la conversion des Israélites au règne du Christ. Il n'est pas étonnant qu'à ses débuts, cette association n'ayant en vue que cette fin unique, non seulement beaucoup de fidèles et de prêtres, mais encore bon nombre d'évêques, y aient adhéré. L'Église catholique, en effet, a toujours eu coutume de prier pour le peuple juif, qui fut le dépositaire des promesses divines jusqu'à Jésus-Christ, malgré l'aveuglement continu de ce peuple, bien plus, à cause même de cet aveuglement. Avec quelle charité le Siège apostolique n'a-t-il pas protégé le même peuple contre les vexations injustes ! Parce qu'il réproche toutes les haines et les animosités entre les peuples, il condamne au plus haut point la haine contre le peuple autrefois choisi par Dieu, cette haine qu'aujourd'hui on a coutume de désigner sous le nom d'"antisémitisme". Toutefois, remarquant et considérant que cette association des "Amis d'Israël" a adopté ensuite une manière d'agir et de penser contraire au sens et à l'esprit de l'Église, à la pensée des Saints Pères et à la liturgie, les Éminentissimes Pères, après avoir recueilli les votes des Consultants de l'Assemblée plénière du 21 mars 1928, ont décrété que l'association des "Amis d'Israël" devait être supprimée. Ils l'ont déclarée abolie effectivement, et ont prescrit que nul, à l'avenir, ne se permette d'écrire ou d'éditer des livres ou des opuscules

2. Laurentin, et Passelecq qui le suit, traduisent, de manière erronée, le «*idcirco*» latin par «il y a peu de temps». À mon avis, ce contresens est responsable de la théorie selon laquelle ce n'est qu'après avoir découvert *tardivement*, dans «l'opuscule publié à cet effet» (et non «*récemment*») évoqué par le décret, les principes (erronés) qui présidaient à l'apostolat des *Amici*, que le Saint-Office décida de mettre un terme à l'entreprise.

de nature à favoriser de quelque façon que ce soit pareilles initiatives erronées. Le jeudi suivant, 22 du même mois et de la même année, en l'audience accordée à l'Assesseur du Saint-Office, le Très Saint-Père Pie XI, pape par la divine Providence, a approuvé la décision des Éminentissimes Pères et en a ordonné la publication. Donné à Rome, au Palais du Saint-Office, le 25 mars 1928.»

Ce texte contient quelques expressions significatives, qui paraissent de nature à mieux éclairer les motivations profondes du décret. Je cite, ci-après, les cinq principales, en les faisant suivre d'un bref commentaire ³.

1. Un opuscule ayant pour titre *Pax super Israel*, édité à cet effet par les dirigeants et répandu abondamment pour mieux en faire comprendre les caractéristiques et la méthode [a également été soumis au jugement de la Congrégation du Saint-Office].

Ce point atteste donc, s'il en était besoin, que l'Association et ses dirigeants procédaient à une diffusion intensive des documents exposant leur esprit et leurs méthodes d'apostolat. Le Saint-Office confirme ainsi implicitement ce que j'ai affirmé plus haut, à savoir, que, depuis le début de l'entreprise, les hautes autorités de l'Église n'ignoraient rien de cette « doctrine » dans laquelle les censeurs postérieurs croient voir le motif de sa condamnation. Seule inconnue : rien ne permet d'identifier la nature et la date de l'opuscule *Pax super Israel*, auquel il est fait allusion, ni son contenu. Si, comme je le crois, il s'agit de tout ou partie de la brochure qui porte la date de 1925, et même s'il est vrai qu'une partie du matériau qu'elle contient date de 1927 ⁴, comment les points prétendent

3. Les italiques qui figurent dans le texte du décret sont de moi.

4. La difficulté est documentaire. Le P. Levie, dans son article cité: Levie, s.j., "Décret de suppression de l'Association des «Amis d'Israël»", *Nouvelle Revue Théologique*, Namur, 1928, p. 532-537, détaille ainsi les publications des *Amici* : «deux feuilles de 4 et 2 pages, éditées en 1926 ; la première intitulée : "Pax super Israël" ; la seconde, "Opus Sacerdotale : Amici Israel"» (*Ibid.*, p. 533-534, n. 4). Puis une brochure intitulée «Pax super Israel», qui «semble bien dater de 1927, puisqu'elle mentionne à plusieurs reprises des événements des premiers mois de

erronés de sa doctrine auraient-ils échappé si longtemps à la vigilance des prélats membres de l'Association, et à plus forte raison à la malveillance des ennemis de cette dernière ? Je reviendrai sur ce problème dans le point 4, ci-après.

2. Les Éminentissimes Pères préposés à la garde de la foi et des mœurs *ont d'abord reconnu le côté louable de cette association, qui est d'exhorter les fidèles à prier Dieu et à travailler pour la conversion des Israélites au règne du Christ.*

Le point 2, s'il confirme indirectement que les conceptions qui étaient à la base de l'idéal des *Amici* n'avaient rien d'hétérodoxe, précise également, en le circonscrivant, ce qui en constitue « le côté louable : « prier pour et travailler à la conversion des Israélites.

3. Il n'est pas étonnant qu'à ses *débuts*, cette association *n'ayant en vue que cette fin unique*, non seulement beaucoup de fidèles et de prêtres, *mais encore bon nombre d'évêques*, y aient adhéré.

Ce point 3 dissipe par avance toute ambiguïté pouvant découler de la phraséologie du point 2. Pour le Saint-Office, en effet, il est « clair » qu'à l'origine, cette Association « n'avait en vue *que cette fin unique* ». Donc, accord pour la prière et l'apostolat en vue de la conversion du peuple juif, et rejet de toute autre perspective. Cette évocation d'un prétendu « état *antérieur* orthodoxe » de l'Association, et la présentation réductrice des limites qu'elle est censée avoir assignées *elle-même* à son esprit et à ses activités, permettent de se débarrasser de la difficulté considérable que représentait l'adhésion de *bon nombre d'évêques* (celle de 19 *cardinaux* n'étant pas évoquée).

4. Cette association des « Amis d'Israël » a adopté *ensuite* une

1927 ; toutefois la date donnée en seconde page, après l'imprimatur, est de mars 1925. Elle contient 36 pages. La deuxième brochure qui la continue (p. 37-68) porte l'imprimatur de juin 1927. La troisième (18 pages) est de janvier 1928.» (*Ibid.*, p. 535, n. 1).

manière d'agir et de penser *contraire* au sens et à l'esprit de l'Église, à la pensée des Saints Pères et à la liturgie.

Ce point 4 est crucial en ce qu'il ne laisse aucune chance à une défense éventuelle de l'orthodoxie de l'œuvre. Tout d'abord, la thèse de la pureté de cette dernière, à l'origine, dans la phrase précédente (point 3), est corroborée par l'adverbe «*ensuite*» qui figure dans la suivante. D'après le décret donc, c'est *ultérieurement* que l'association « a adopté une manière d'agir et de penser *contraire* au sens et à l'esprit de l'Église, à la pensée des Saints Pères et à la liturgie de l'Église »⁵. Mais ici surgit une difficulté. À en croire le P. Levie, suivi par presque tous les commentateurs, c'est la «brochure», évoquée dans la première phrase du décret (cf. point 1, ci-dessus), qui « semble avoir été la cause principale du décret de suppression. Or, comme dit plus haut, cette brochure est datée de 1925 et débute par l'exposé succinct⁶ de la «méthode détaillée d'apostolat, élaborée par le Comité, ratifiée ensuite et amendée par le Congrès de l'œuvre»⁷. Donc, à moins de supposer que les responsables de l'Association aient *antidaté* frauduleusement leur opuscule, il paraît difficile d'échapper à la conclusion que cet exposé remonte, sinon à 1925, à tout le moins aux tout premiers mois de 1926. Et dans ce cas, la question posée plus haut revient avec plus de force : comment les autorités ecclésiales, dont certains prélats faisaient eux-mêmes partie d'*Amici*, auraient-ils pu ne pas s'apercevoir, dès les premiers mois de fonctionnement de cette oeuvre, de l'hétérodoxie ou à tout le moins de l'imprudence des propositions censées avoir motivé sa condamnation ultérieure ? Quant aux graves accusations de

5. Cf. Levie, s.j., "Décret de suppression de l'Association des «Amis d'Israël»", *Nouvelle Revue Théologique*, Namur, 1928, *op. cit.*, p. 535.

6. «*Brevis Conspectus*», in Comitatus Centralis «Amicorum Israel», *Pax super Israel*, brochure de 35 pages, en latin, Rome, mars 1925 *op. cit.*, p. 3 et ss.

7. Levie, *Décret de suppression*, in *op. cit.*, ci-dessus, p. 535. Précisons que, dans sa bibliographie, A. Ramaekers, "Doctor Anton van Asseldonk o.s. crucis 1892-1973", (en néerlandais) in *Clairlieu*, Achel, 1978, *op. cit.*, p. 48, n. 44, assigne à ce «*Brevis Conspectus*» la date de 1927, et précise : «document approuvé et corrigé par le Comité central des *Amici* et, à mon avis, certainement de la main de van Asseldonk».

déviations par rapport à la doctrine des Pères de l'Église et à la liturgie, j'y reviendrai plus loin.

5. Que nul, à l'avenir, ne se permette d'écrire ou d'éditer des livres ou des opuscules de nature à favoriser de quelque façon que ce soit *pareilles initiatives entachées d'erreur*.

Ce point ne laisse aucun doute sur la disgrâce définitive de l'Association que vient d'abolir le décret : elle est dorénavant classée dans la catégorie des «initiatives entachées d'erreur» (*erroneis inceptis*).

LES « JUSTIFICATIONS » PEU CONVAINCANTES DE LA CONDAMNATION

Avant même de tenter d'élucider les circonstances et, si possible, les raisons de la suppression brutale d'*Amici*, il a paru utile d'énumérer les principes préconisés par le mouvement. En effet, le « nouveau regard » avant la lettre (et tout à fait révolutionnaire pour l'époque), qu'il portait sur le peuple juif, annonçait, plus de vingt ans à l'avance, « l'enseignement de l'estime », dont Jules Isaac¹ fut l'un des pionniers, et qui a trouvé sa première expression dans les « Dix points de Seelisberg »², avant de devenir la norme dans l'Église

1. Historien de métier et inspecteur général de l'enseignement de l'histoire au ministère de l'Éducation nationale, Jules Marx Isaac, juif français (1877-1963), horrifié par la persécution antijuive nazie (sa femme, sa fille et son gendre périrent dans les camps d'extermination), consacra le reste de son existence à étudier et à dénoncer les racines chrétiennes de l'antisémitisme et à prôner un redressement radical de l'enseignement de l'Église concernant le peuple juif. Très mal perçu au début et contesté dans ses analyses, réputées incompetentes, du Nouveau Testament – dont il affirmait que l'enseignement antijudaïque était à la racine de l'antisémitisme chrétien –, il parvint à se faire entendre de certains chrétiens et même du pape Jean XXIII, qui accorda une attention bienveillante à son vibrant plaidoyer en faveur d'une prise de position positive explicite de l'Église envers le peuple juif et d'une rectification de son enseignement antijudaïque traditionnel. Il fut à l'origine du discrédit croissant de conceptions erronées telle l'accusation de « déicide », et de l'abolition de la formule "*Pro perfidis Iudaeis*", dans l'office de la semaine sainte. Et il ne fait pas de doute que son action – même si elle ne fut pas la seule en ce sens – fut pour quelque chose dans la décision que prit l'autorité suprême de l'Église de traiter des Juifs au Concile Vatican II. Principaux ouvrages : *Jésus et Israël*, Paris, 1948 ; *Genèse de l'antisémitisme*, Paris, 1956 ; *L'enseignement du mépris*, Paris, 1962.
2. Du nom de la célèbre rencontre, qui eut lieu, en 1947, dans la bourgade suisse de Seelisberg, en vue de combattre l'antisémitisme et l'antijudaïsme chrétiens. À titre de comparaison avec les douze points des *Amici*, voici un résumé des « Dix

d'aujourd'hui. Les douze points suivants constituaient la charte du rapport chrétien avec les Juifs, que les *Amici* rêvaient d'acclimater en Chrétienté³ :

« 1. Que l'on s'abstienne de parler du peuple déicide ; 2. de la cité déicide ; 3. de la conversion des juifs – que l'on dise plutôt « retour », ou « passage » ; 4. de l'inconvertibilité du peuple juif ; 5. des choses incroyables que l'on raconte à propos des Juifs, spécialement « le crime rituel » ; 6. de parler sans respect de leurs cérémonies ; 7. d'exagérer ou de généraliser un cas particulier ; 8. de s'exprimer en termes antisémites. 9. Mais que l'on souligne la prérogative de l'amour divin dont bénéficie Israël ; 10. le signe sublime de cet amour dans l'incarnation du Christ et sa mission ; 11. la permanence de cet amour, mieux : son augmentation du fait de la mort du Christ ; 12. le témoignage, la preuve de cet amour, dans la conduite des Apôtres. »

points » dits de Seelisberg : 1. Rappeler que c'est le même Dieu vivant qui nous parle à tous dans l'Ancien comme dans le Nouveau Testament. 2. Rappeler que Jésus est né d'une Vierge juive, de la race de David et du Peuple d'Israël et que Son amour éternel et Son pardon embrassent son propre peuple et le monde entier. 3. Rappeler que les premiers disciples, les Apôtres et les premiers martyrs étaient juifs. 4. Rappeler que le précepte fondamental du Christianisme, celui de l'amour de Dieu et du prochain, promulgué déjà dans l'Ancien Testament, et confirmé par Jésus, oblige « Chrétiens et Juifs » dans toutes les relations humaines sans aucune exception. 5. Éviter de rabaisser le judaïsme biblique ou post-biblique dans le but d'exalter le christianisme. 6. Éviter d'user du mot « juifs » au sens exclusif de « ennemis de Jésus », ou de la locution « ennemis de Jésus » pour désigner le peuple juif tout entier. 7. Éviter de présenter la Passion de telle manière que l'odieux de la mise à mort de Jésus retombe sur les juifs seuls [...] 8. Éviter de rapporter les malédictions scripturaires et le cri d'une foule excitée : « Que son sang retombe sur nous et sur nos enfants », sans rappeler que ce cri ne saurait prévaloir contre la prière infiniment plus puissante de Jésus : « Père, pardonnez-leur, car ils ne savent pas ce qu'ils font ». 9. Éviter d'accréditer l'opinion impie que le peuple juif est réprouvé, maudit, réservé pour une destinée de souffrances. 10. Éviter de parler des juifs comme s'ils n'avaient pas été les premiers à être de l'Église. On peut lire d'utiles survols de l'événement de Seelisberg dans le Vingt-septième Cahier d'Etudes Juives de la revue protestante *Foi et Vie*, vol. XCVII/1, Paris, janvier 1998, et dans *Sens*, nos 7/8, de 1997, et 10 de 1998.

3. Ils figurent dans la brochure du mouvement *Pax super Israel*, p. 3 ss. Cette publication est revêtue de l'*Imprimatur* romain et datée de mars 1925. Il s'agit probablement du « libellus », l'opuscule, dont parle le décret.

Tels sont, à en croire l'opinion commune, les articles résumant leur idéal, qui auraient valu aux *Amici* la suppression de leur Association. Les attendus du décret du Saint-Office y afférant ont fait l'objet de plusieurs commentaires. Le plus classique, auquel se réfèrent la quasi-totalité des auteurs sérieux, est celui du jésuite Levie, dans la *Nouvelle Revue théologique* de 1928. Pour ce théologien, les raisons du discrédit dans lequel était tombée l'Association paraissent évidentes. Résumons ses critiques, où se reflètent les conceptions chrétiennes traditionnelles sur le peuple juif⁴:

- Même s'il est louable de recommander vivement la vérité et la justice envers les Juifs [...] de ne jamais douter de la grâce de Dieu [...] *est-il légitime de dissimuler le rôle joué par Israël envers le Christ?*
- Personne ne songe à faire du "déicide" une sorte de "péché originel" de chaque juif d'aujourd'hui...⁵
- Peut-on passer sous silence *l'infidélité d'Israël à sa mission, sa participation à la mort du Christ?*
- Pourquoi omettre systématiquement le mot conversion, après le châtement divin que constitua la ruine de Jérusalem, et alors que *l'incrédulité juive a perduré au long des siècles?*

4. Levie, s.j., "Décret de suppression de l'Association des «Amis d'Israël»", *Nouvelle Revue Théologique*, Namur, 1928,, in *op. cit.*, p. 536-537.

5. Pourtant, c'est bien ce qu'écrivait, dans un article intitulé "Qui paiera ?", paru dans *La Croix* du 22 décembre 1888, un certain Tardif de Moidrey : «Le Juif naît avec une double tache originelle : celle d'Adam d'abord, il n'est pas baptisé ; celle de Caïphe ensuite : la haine du Christ.» Texte cité par P. Sorlin, *La Croix et les Juifs : 1880-1899*, Grasset, Paris, 1967, p. 147 (Les italiques sont de moi). A titre indicatif, signalons que l'on retrouvera cette thématique, moins de 11 ans après la dissolution d'*Amici Israel*, sous la plume d'un intellectuel catholique, thomiste et ancien disciple de J. Maritain : «Nous savons qu'Israël est marqué du sceau de Dieu, sceau terrible et brûlant. Nous savons qu'il y a une sorte de péché originel d'un nouveau genre à naître juif.» (Les italiques sont de moi), dans Marcel de Corte, "Jacques Maritain et la «question juive»", article publié dans *La Revue catholique des idées et des faits*, Liège, 17 mars 1939, reproduit dans Jacques Maritain, *L'impossible antisémitisme*, précédé de *Jacques Maritain et les Juifs*, par Pierre Vidal-Naquet, Desclée de Brouwer, Paris, 1994 Jacques Maritain, *L'impossible antisémitisme*, *op. cit.*, p. 185, (cf. note 1, ci-dessus, [26]).

Le même théologien reproche à la brochure *Pax super Israel* de comporter le texte suivant :

« S'est ensuivie, à partir des livres et des discussions des Pères "contre les Juifs", une certaine dureté et un éloignement mutuel des cœurs. Insister sur cette histoire ne serait utile à personne. »

« Semblable passage, estime le Père Levie, paraît supposer un blâme général de l'attitude des Pères envers les Juifs », chose alors inconcevable. Enfin, le religieux émet une critique où affleurent des stéréotypes antijudaïques :

« Certes, il faut montrer aux juifs que leur race n'est l'objet d'aucun mépris, d'aucune prévention de notre part, mais *faut-il*, pour favoriser les conversions, *magnifier sans cesse la race comme telle*, et créer [...], chez les convertis, *une sorte de "séparatisme" ombrageux et fier ?* [...] Ce n'est pas préparer des conversions que de renforcer chez les Juifs, *si farouchement nationalistes déjà*, un état d'esprit foncièrement "anti-catholique", et dont saint Paul a dit admirablement les lacunes et les déficiences. ⁶ »

De telles considérations, dont le P. Levie était loin d'avoir l'apanage, ne sont rien d'autre que l'écho fidèle et non critique de la théologie alors en vigueur. En témoignent ces considérations de Jacques Maritain, publiées quelques années avant la création d'Amici Israel ⁷:

«[...] la dispersion de la nation juive parmi les peuples chrétiens pose un problème particulièrement délicat. Sans

6. Les italiques sont de moi.

7. Voir Jacques Maritain, «À propos de la "question juive"», texte publié dans *La Vie spirituelle*, 11, n° 4, juillet 1921. Reproduit dans P. Vidal-Naquet (éd.), *Jacques Maritain, L'impossible antisémitisme*; précédé de *Jacques Maritain et les Juifs*, Desclée de Brouwer, Paris, 1994, pp. 61-68. Les non-spécialistes s'étonneront peut-être de trouver en si mauvaise compagnie le philosophe catholique, qui, une quinzaine d'années plus tard deviendra (et restera jusqu'à sa mort) l'un des plus ardents défenseurs du peuple juif. Cette mutation radicale illustre, au contraire, de manière exemplaire, à quel point ce qu'on a appelé la «question juive» a constitué, à l'instar de Jésus, un «signe en butte à la contradiction» (cf. Lc 2, 34).

doute bien des juifs, ils l'ont montré au prix de leur sang pendant la guerre, sont vraiment assimilés à la patrie de leur choix ; *la masse du peuple juif reste néanmoins séparée, réservée, en vertu même de ce décret providentiel qui fait de lui, tout le long de l'histoire, le témoin du Golgotha.* Dans la mesure où il en est ainsi, *on doit attendre des juifs tout autre chose qu'un attachement réel au bien commun de la civilisation occidentale et chrétienne.* Il faut ajouter qu'un Peuple essentiellement messianique comme le peuple juif, dès l'instant qu'il refuse le vrai Messie, *jouera fatalement dans le monde un rôle de subversion,* je ne dis pas en raison d'un plan préconçu, je dis en raison d'une nécessité métaphysique, qui fait de l'Espérance messianique, et de la Justice absolue, lorsqu'elles descendent du plan surnaturel dans le plan naturel, et qu'elles sont appliquées à faux, le plus actif ferment de révolution. [...] Je n'insiste pas sur le rôle énorme joué par les *financiers juifs* et par les *sionistes* dans l'évolution politique du monde pendant la guerre et dans l'élaboration de ce qu'on appelle la paix. *De là, la nécessité évidente d'une lutte de salut public contre les sociétés secrètes judéo-maçonniques et contre la finance cosmopolite, de là même la nécessité d'un certain nombre de mesures générales de préservation, qui étaient, à vrai dire, plus aisées à déterminer au temps où la civilisation était officiellement chrétienne [...]*

De tels propos en disent plus sur les problèmes et les préjugés de leurs auteurs, que sur la nature du problème qu'ils s'efforcent de résoudre. Aussi me semble-t-il que peinent en vain ceux qui veulent absolument découvrir, dans les attendus de la condamnation du Saint-Office et dans leurs commentaires apologétiques ultérieurs, les motifs *objectifs* de la suppression de l'entreprise des *Amici*. Il est difficile de croire, en effet, que les considérations et les conceptions prétendument répréhensibles, contenues dans les brochures publiées par les *Amici Israel* (surtout *Pax super Israel*), et dans lesquelles les théologiens évoqués croient trouver les motifs de la condamnation prononcée par le Saint-Office, aient pu échapper

à la vigilance des cardinaux, évêques et théologiens illustres qui avaient adhéré aux idéaux de l'Association au point d'en devenir membres⁸.

Le témoignage tardif suivant semble de nature à relativiser la thèse selon laquelle la fameuse brochure aurait été, en quelque sorte, la goutte d'eau qui fait déborder le vase. Au cours de l'année 1947, une sommité scientifique, le professeur dominicain van der Ploeg, de Nimègue, avait demandé les numéros de *Pax super Israel* en prêt, pour en étudier le contenu théologique ; il écrivit plus tard au Père A. Ramaekers qu'il « n'avait rien trouvé de blâmable dans cette petite revue »⁹.

8. Il faut préciser qu'au nombre des *Amici* figuraient des théologiens qui faisaient autorité, tel le Père Garrigou-Lagrange.

9. Lettre de van der Ploeg, du 24 octobre 1973 (archives personnelles de Ramaekers). Voir A. Ramaekers, "Doctor Anton van Asseldonk o.s. crucis 1892-1973", (en néerlandais) in *Clairlieu*, Achel, 1978, *op. cit.*, p. 24, n. 20. Mais on peut objecter qu'en 1947, les mentalités avaient évolué, sous le choc de la Shoah.

ESSAI DE DISCERNEMENT DES CAUSES IMMÉDIATES DE LA DISGRÂCE DES 'AMICI'

Il n'est évidemment pas question de clore cette enquête sur une réfutation, si convaincante soit-elle, de la théorie reçue, censée rendre un compte crédible des motifs qui amenèrent le Saint-Office à prononcer la dissolution de la première tentative d'acclimater dans l'Église une attitude résolument positive envers le peuple juif. Il me faut donc prendre le risque de proposer une autre explication qui, à défaut de s'imposer de manière contraignante, apparaisse au moins comme plausible, voire vraisemblable. Ce sera l'objet de ma Conclusion.

Ci-après, comme l'indique le titre de ce chapitre, ce sont surtout les causes immédiates de la sanction qui feront l'objet de ma réflexion. Celle-ci se concentrera d'abord sur l'attendu essentiel du décret d'abolition : « cette association des "Amis d'Israël" a adopté ensuite *une manière d'agir et de penser contraire au sens et à l'esprit de l'Église, à la pensée des Saints Pères et à la liturgie.* » Elle se poursuivra par un bref examen d'une hypothèse de travail selon laquelle van Asseldonk lui-même aurait été le principal responsable de la suppression de son œuvre.

L'hétérodoxie ou l'imprudence d'expression sont-elles à
l'origine de la sanction ?

Un examen, même sommaire, du contenu de la dernière version de la brochure principale de l'Association, *Pax super Israel*, révèle que les conceptions valorisantes et même laudatives du

peuple juif, qu'elle prônait, pouvaient paraître exorbitantes au monde catholique d'alors. En tout état de cause, elles étaient en rupture avec l'attitude traditionnelle de l'Église, héritée des Pères, dans laquelle prévalaient la polémique, la condescendance hautaine, voire le mépris envers le peuple « déchu et déicide », censé avoir été supplanté dans son élection par le « véritable Israël », à savoir : les Chrétiens. C'est l'opinion d'un connaisseur de l'antijudaïsme chrétien, aujourd'hui disparu ¹:

« [...] l'œuvre des *Amis d'Israël* fut vraisemblablement supprimée parce qu'on lui reprochait de *mettre en cause*, en l'Église elle-même, une interprétation de la Tradition, un langage et des préjugés qui ne pouvaient qu'ajouter au mépris et à la haine des juifs professés par des milieux ne se réclamant pas nécessairement du christianisme. »

Ce jugement est confirmé par l'examen de quelques réactions, majoritairement accablantes pour les déchus, qui s'exprimaient dans des journaux et revues catholiques de l'époque. Témoin, ce « coup de pied de l'âne au lion mort », décoché par un auteur qui fut généralement mieux inspiré dans ses jugements et ses propos concernant les Juifs ²:

« Il semble que, poussés par un zèle mal éclairé, *qui trahit la race* ³, les promoteurs et inspirateurs de l'œuvre ont parfois dépassé les limites du vrai et du juste ; les façons de parler, qu'ils voulaient n'être que de délicates précautions oratoires ⁴, se tournaient en *apologétique* spéculative et

1. D'après G. Passelecq et B. Suchecky, *L'encyclique cachée de Pie XI. Une occasion manquée de l'Église face à l'antisémitisme*, La Découverte, Paris, 1995, *op. cit.*, p. 143-144. Les italiques sont de moi.
2. J. Bonsirven, « La suppression des « Amici Israel » », *Bulletin des Missions*, T. IX/24, n° 3, 1928, *op. cit.*, p. 6-8. Les italiques sont de moi.
3. Allusion indigne aux propagandistes catholiques d'origine juive du mouvement des *Amici*, et sans doute, tout particulièrement à F. van Leer, dont on a vu le rôle important qu'elle joua dans la diffusion de cet idéal.
4. Sur ce point encore, Bonsirven fait fausse route. L'examen des documents de l'Association, des articles publiés par son fondateur et certains de ses membres et sympathisants, le tout corroboré par la vaste correspondance de van Asseldonk et celle de ses amis et relations, prouve à l'évidence que les huit

pratique du judaïsme[...] Par là aussi on fomenté imprudemment *l'esprit d'exclusivisme, de séparatisme et de nationalisme, auquel Israël n'est que trop enclin* et qui rend plus difficile sa conversion au catholicisme, le passage à une Église où *il doit se fondre dans la masse* fraternelle d'une nation sainte, d'un sacerdoce royal.»

Et le jésuite d'ajouter, avec réprobation :

«Coïncidence significative : *nombre de ces amis exagérés d'Israël se passionnent pour le mouvement sioniste et le favorisent*».

À cet égard, apparaît comme particulièrement instructif de l'état d'esprit des cercles ecclésiastiques de l'époque concernant la « question juive », ce résumé des réactions d'un Juif converti, émises au fil de trois articles déplaisants, où l'auteur⁵ a du mal à cacher sa joie mauvaise de la débâcle des *Amici Israel* :

«Les fondateurs des *Amici* étaient – à juste titre – des admirateurs passionnés du peuple qui a vu naître Jésus et Marie, Saint-Joseph et les apôtres ; comme aussi du pays où Jésus a vécu, a été crucifié et est ressuscité. Mais cet amour était sentimental et non réaliste. L'organisation devenait de plus en plus attirante pour les adorateurs fanatiques et unilatéraux des juifs, alors qu'une telle œuvre aurait dû être inspirée uniquement par l'amour pour Jésus. “Ne pas aimer les juifs pour eux-mêmes, mais pour Jésus ; ce n'est pas en tant qu'amis d'Israël, *Amici Israel*, mais en tant qu'amis de Jésus, que nous demandons le retour des juifs”. Autrement “nous tomberons dans des

premiers points négatifs de leur programme («qu'on omette de dire», en parlant des Juifs), n'ont rien à voir avec des «précautions oratoires». Au contraire, cette réforme du langage et de l'attitude à adopter dans les rapports avec les Juifs, est constitutive de l'idéal des *Amici*, et indissociable de leur intuition novatrice de la nécessité de porter sur les Juifs ce que nous appelons aujourd'hui «un nouveau regard», avant même de tenter de les gagner à la foi chrétienne.

5. Il s'agit de J.H. Boas, dans *De Maasbode* des 17, 19 et 20 mai 1928. Je résume ici la synthèse qu'en fait A. Ramaekers, “Doctor Anton van Asseldonk o.s. crucis 1892-1973”, (en néerlandais) in *Clairlieu*, Achel, 1978, *op. cit.*, p. 29. Les italiques sont de moi.

erreurs graves, comme la Ligue des Prêtres [*Amici Israel*] est tombée dans des erreurs graves". L'erreur fondamentale des *Amici* est de n'avoir pas pris leurs distances avec le soi-disant mouvement judéo-chrétien, qui constitue un danger inhérent à toute action en faveur des juifs. Les convertis aspirent à des réformes rapides, vient un temps où ils éprouvent de la désillusion envers leur nouvelle religion, et ce n'est qu'après des années qu'ils découvrent que l'imperfection de l'institution et des personnes n'entame en rien la perfection de l'Église. *Le sémite critique est conscient de l'antériorité de sa société et de sa culture religieuse propres. Il s'estime supérieur et considérera donc son passage à l'Église catholique comme bénéfique pour ses coreligionnaires catholiques.* Progressivement, il en viendra à souhaiter que le judaïsme devienne "*un christianisme par excellence*" : une société chrétienne rendue noble par une conduite juive. Non, le juif doit entrer, humble et contrit, dans l'église de Dieu, même s'il est normal qu'il garde sa fierté nationale. Sinon, un accroissement rapide de convertis juifs ne sera pas une bénédiction pour le christianisme. *C'est le juif qui doit s'absorber dans l'église catholique, et non l'église catholique qui doit accepter quelque chose du juif.* C'est ce que perdent souvent de vue les admirateurs enthousiastes des juifs, et pas uniquement les responsables d'*Amici Israel*. D'autres organisations remplissent leur tâche avec modestie et sans être inspirées par d'autre amour que celui du Christ».

Et ce «nouveau catholique» – qui, comme beaucoup de convertis se croit obligé à la surenchère pro-chrétienne au détriment de la racine juive dont il est issu selon la chair – d'achever le vaincu, en ces termes ⁶:

« Il est dommage que quelques *Amici Israel* aient mendié

6. Cf. Ramaekers, *ibid.*, op. cit., p. 29, les italiques sont de moi. Le biographe du P. van Asseldonk précise que ce texte a été copié, sous le titre *Sentimentaliteit* (sic) *vrienden Israel* [sentimentalité des Amis d'Israël], par le Dr van Lieshout, à partir d'un article de W. van de Rest, paru dans le *Zondagcourant*, VIII, n° 5, du 1er février 1931. Il figure dans les archives de Diest.

trop passionnément des sympathies juives et soient devenus si sentimentaux dans leur philo-sémitisme, et qu'en haut-lieu on n'ait pas agi contre une telle amitié avec le judaïsme. Une amitié sentimentale entre des Juifs et des Chrétiens est trop peu naturelle et cela ne pouvait ni ne devait durer. Malheureusement, du fait de cette intervention de l'autorité ecclésiastique, les rapprochements de bon aloi entre l'Église et Israël ont également été atteints. Car le discrédit dans lequel sont tombés les amis un peu trop sentimentaux d'Israël risque d'être interprété par l'opinion publique comme un blâme envers quiconque s'intéresse à la nation juive. »

Ces évocations, qui – faut-il le préciser ? – sont loin d'être uniques dans les publications de l'époque, n'ont rien d'oiseux ni de gratuit. Tout d'abord, elles témoignent indirectement de la jalousie qu'éprouvaient les autres mouvements œuvrant à la conversion des juifs et qui, eux, n'avaient pas eu les patronages prestigieux dont bénéficiaient les *Amici*. En outre, par contraste avec l'extrême générosité de l'attitude envers les Juifs, préconisée par les *Amici*, ces critiques révèlent la gravité des préjugés et des blocages relationnels, ancrés dans les mentalités chrétiennes, à l'égard de tout ce qui semblait de nature à remettre en question la « théorie de la substitution » et son corollaire : la conviction viscérale qu'avait l'Église de détenir, à elle seule, toute la vérité, et d'être obligée, en conscience, de la prêcher, voire de l'imposer, pour leur salut, à toutes les nations de la terre et, tout spécialement, aux pires égarés dont le Christianisme n'était jamais venu à bout, malgré dix-huit siècles d'entreprises de séduction, de pressions, de menaces, voire de persécutions, *les éternels « inconvertissables » : les Juifs.*

S'il est évident que les principes de la nouvelle attitude chrétienne envers les Juifs, préconisée par l'association *Amici Israel*, exprimaient des conceptions en rupture complète avec celles des Pères de l'Église, en cette matière, et si, par ailleurs – comme j'espère l'avoir démontré –, il paraît impossible de soutenir que les hautes autorités de l'Église n'y avaient pas

prêté attention, alors qu'elles figuraient, vraisemblablement depuis 1926, dans la fameuse brochure évoquée par le décret de suppression – laquelle n'avait pas été publiée *tardivement* comme on voudrait nous le faire accroire –, il faut en conclure que la hiérarchie ecclésiastique n'a d'abord rien vu de répréhensible dans cette attitude nouvelle, mais qu'au contraire elle l'a cautionnée, au moins tacitement, jusqu'au début de 1928. Dans ces conditions, il faut bien que se soient produits un ou plusieurs événements ayant suscité des craintes suffisamment graves pour amener les éminents prélats qui étaient devenus membres d'*Amici* à mettre fin eux-mêmes à cette œuvre qui bénéficiait de leur patronage. Et comme l'examen de la doctrine et des écrits de l'œuvre n'a révélé aucun élément suffisamment grave pour motiver la sanction infligée, force est de chercher ailleurs.

Si l'on excepte le bien-fondé de l'opinion de Stanislas Fumet, que cette déconfiture était imputable à des « théologiens qualifiés d'« intégristes » », qui « considéraient comme aventureuse la doctrine prêchée avec exaltation [...] et ne se privaient pas d'éplucher les textes des *Amis d'Israël* sans trop de bienveillance »⁷; l'opinion générale des critiques d'alors qui, comme Levie, pour légitimer la sanction vaticane, imputent la responsabilité de la suppression de l'Association aux pieuses exagérations langagières de certains de ses membres⁸ semble

7. Cf. S. Fumet, *Histoire de Dieu dans ma vie*, Fayard-Mame, Paris, 1978, *op. cit.*, p. 301-302.

8. Cf. Levie, s.j., « Décret de suppression de l'Association des « Amis d'Israël », *Nouvelle Revue Théologique*, Namur, 1928, *op. cit.*, p. 536, n. 1, : « Ailleurs, dans des conférences [particulièrement visée : F. van Leer], ou articles [particulièrement visée : Aniouta Fumet], se sont glissées trop souvent des façons de parler de l'Incarnation et de l'Eucharistie, qui eussent pu être plus heureuses. » En ce qui me concerne, je n'ai pas rencontré de telles expressions sous la plume de F. van Leer. Par contre, c'est le cas pour A. Fumet, qui, dans une lettre qu'elle adressait à une revue missionnaire belge, en avril 1926, émettait cette affirmation, théologiquement scabreuse : « Lorsqu'un chrétien communie, il devient de la race d'Israël, puisqu'il reçoit le sang très pur d'Israël dans les veines » (cf. Don Ed. Neut, F. van Leer, A. Fumet, « Jésus, Fils de Dieu et Israélite. Les « Amis d'Israël », in S. Fumet, « Qu'on leur prêche Israël », *Bulletin des Missions*, T. VII/21, n° 12, 1925, *op. cit.*, p. 83. C'est probablement en réaction à de tels propos que Levie fait la remarque suivante (*ibid.*, n. 1) : « Ce que nous devons exalter dans l'Incarnation c'est que, unis à Jésus, nous devenons par lui

infondée. Au lieu d'aller chercher si loin, pourquoi ne pas regarder, comme le suggère Ramaekers, du côté du Secrétaire-fondateur lui-même, le P. van Asseldonk ?

Van Asseldonk ne fut-il pas le principal responsable de la suppression de son œuvre ?

À la lumière de ce que l'enquête a révélé – à côté de grandes qualités (générosité, charité, franchise de rapports, etc.) –, de certains aspects excessifs, voire obsessionnels de la personnalité du grand Croisier, et surtout d'une émotivité et d'une hypersensibilité, de nature à biaiser ses jugements et son discernement, on est tenté de se rallier à l'hypothèse de l'un de ses meilleurs biographes, le P. Ramaekers, qui non seulement l'a bien connu personnellement et a bénéficié de nombreuses confidences de sa part et de celle de ses confrères et amis, mais encore a eu accès à bien des documents personnels ainsi qu'à des archives de l'Ordre des Croisiers, presque totalement inconnus des chercheurs avant qu'il ne nous livre une partie de leur contenu dans un long article auquel la présente recherche est largement redevable. Selon Ramaekers, en effet, *c'est van Asseldonk lui-même qui a fini par devenir « objet de litige et signe de contradiction »*.

Pour y voir plus clair dans cette affaire embrouillée, où se mêlent idéal et subjectivité, vocation et tempérament, il paraît utile de diviser l'analyse qui suit en deux parties. La première traitera des « imprudences apostoliques » de van Asseldonk, en des matières où doctrine et autorité ecclésiales sont en jeu. La seconde examinera le comportement, pour le moins étrange et audacieux, de van Asseldonk, en matière de discipline religieuse et d'obéissance.

“consortes divinae naturae” [participants de la nature divine], dans l'Eucharistie, que nous communions au Verbe de Dieu fait chair. La question du “judaïsme” [nous dirions aujourd'hui ‘judéité’] de Jésus n'a pas à être marquée ici, puisque elle est sans efficacité *religieuse*.» Les italiques sont de Levie.

Les « imprudences apostoliques » de van Asseldonk

Deux événements paraissent avoir été déterminants dans le processus de disgrâce de l'association co-fondée par le Procureur général des Croisiers.

Selon Ramaekers, en effet, croyant sans doute son œuvre à l'abri de toute intrigue, en raison des hommes d'Église éminents qui en faisaient partie, et peut-être convaincu, du fait du succès extraordinaire de son intuition – dont témoignaient les milliers d'adhésions de prêtres de par le monde – que l'heure avait sonné, pour l'Église, de changer radicalement d'attitude envers les Juifs, et que son œuvre pouvait y contribuer, le P. van Asseldonk aurait sous-estimé l'impact négatif qu'avait pu avoir sur Pie XI la suggestion audacieuse qu'il avait faite à ce dernier, au cours d'une audience, durant l'été 1927, et que Ramaekers résume en ces termes⁹ :

«[Il lui demanda] si, en sa qualité de Secrétaire d'*Amici Israel*, il pourrait s'entretenir avec lui de la question suivante. *Puisque l'évangile a été prêché aux païens du monde entier, le temps ne serait-il pas venu de se tourner, davantage qu'auparavant, vers le peuple juif élu ?*»

On devine l'embarras du Pape face à cette «sortie» inattendue. Pie XI louvoya, arguant «qu'il ne lui était pas possible de résoudre ainsi une telle question». Et il est permis de penser que l'initiative a dû lui paraître fantasque, voire exaltée, et en tout état de cause, irréaliste ; ce qui pouvait légitimement inquiéter de la part d'une personnalité d'Église exerçant une fonction aussi importante que celle de Procureur de l'Ordre des Croisiers.

Mais le fondateur d'*Amici* commit un autre impair, beaucoup plus lourd de conséquences, celui-là :

«Selon des confrères qui étudiaient à Rome [au temps où van Asseldonk y était responsable de la Procure des

9. Cf. A. Ramaekers, "Doctor Anton van Asseldonk o.s. crucis 1892-1973", (en néerlandais) in *Clairlieu*, Achel, 1978, *op. cit.*, p. 32. Les italiques sont de moi.

Croisiers], l'une des raisons qui motivèrent le décret de suppression d'*Amici Israel* aurait été une suggestion adressée par lui à la Congrégation des Rites pour que, dans la prière d'intercession de la liturgie du Vendredi Saint, *on supprime le terme «perfide» de la prière «pro perfidis Iudaeis»*. Comme une telle mesure était apparemment contraire à l'esprit de nombreux Pères de l'Église, et à celui de la liturgie de l'époque, la Congrégation des Rites transmet la requête au Saint-Office.»¹⁰

Que cette initiative – dont l'imprudente audace surprend, s'agissant d'un familier de la Curie romaine tel que van Asseldonk, qui, à ce titre, devait bien connaître la frilosité ecclésiastique en une matière aussi sérieuse, rendue plus sensible encore par l'adage : «*lex orandi, lex credendi*»¹¹ – que cette initiative, donc, ait valu une disgrâce définitive au grand Croisier, lui-même en témoigne dans une lettre privée en date du 14 juin 1968, dont voici un bref extrait¹²:

10. D'après Ramaekers, *Ibid.*, *op. cit.*, p. 27. Les italiques sont de moi. Le biographe de van Asseldonk a vu juste, comme le confirme le livre de l'historien allemand Hubert Wolf, *Le Pape et le diable*, *op. cit.*. On peut y lire l'étude la plus approfondie qui soit sur le véritable séisme que déclencha, au plus haut sommet de l'Église, cette tentative audacieuse d'infléchir la liturgie catholique ; voir son chapitre 2 intitulé « Juifs perfides ? Querelle au Vatican sur l'antisémitisme (1928) », p. 89-131, reproduit intégralement, avec l'autorisation de l'auteur, dans la IIe Partie du présent livre, ch. 12.

11. Cf. *Catéchisme de l'Église Catholique*, art. 1124-1125 : «La foi de l'Église est antérieure à la foi du fidèle, qui est invité à y adhérer [...] De là l'adage ancien : "*Lex orandi, lex credendi*"... La loi de la prière est la loi de la foi. L'Église croit comme elle prie. La liturgie est un élément constituant de la sainte et vivante Tradition. C'est pourquoi aucun rite sacramentel ne peut être modifié ou manipulé au gré du ministre ou de la communauté. Même l'autorité suprême ne peut changer la liturgie à son gré, mais seulement dans l'obéissance de la foi et dans le respect religieux du mystère de la liturgie.». A la lumière de cette explicitation autorisée, on comprend mieux le scandale des «gardiens du dépôt» de l'époque, face à une proposition comme celle du P. van Asseldonk. Nous savons aujourd'hui que c'étaient là intuition et anticipation prophétiques d'un processus dont les conditions n'étaient pas encore posées. En effet, après les timides corrections d'un Pie XII hésitant (1947), l'audace prophétique du «bon Pape Jean» (Jean XXIII) abolit enfin ce cérémonial discriminatoire et sa phraséologie blessante (1960). On trouvera un bref mais utile résumé de cette évolution dans *Les Églises devant le Judaïsme. Documents officiels 1948-1978*, Textes rassemblés, traduits et annotés par Marie-Thérèse Hoch et Bernard Dupuy, éditions du Cerf, Paris 1980, p. 350-352.

12. D'après Ramaekers, *Van Asseldonk, op. cit.*, p. 27, n. 27. Les italiques sont de

«Nous n'avions absolument pas le sentiment de poser *un acte révolutionnaire*, et nous ne nous doutions pas que cette proposition aurait l'effet d'une bombe atomique au Saint-Office et *réduirait à néant notre travail* [...] L'idée de supprimer les mots « *perfidis Iudaeis* » et « *perfidiam* », des textes du Vendredi Saint, avait été suggérée par un membre éminent de la Congrégation des Rites, Mgr Di Fava»¹³.

En témoigne également, quoique de manière indirecte, le grief formulé par le décret d'abolition, selon lequel l'Association aurait «ensuite adopté une manière d'agir et de penser contraire [...] à la liturgie». Or, les documents des *Amici* auxquels j'ai pu avoir accès n'expriment aucune réprobation explicite de quelque formule liturgique que ce soit. On est donc tenté d'en inférer que *la démarche de van Asseldonk auprès de la Congrégation des rites, pour l'abolition de l'invocation «pro perfidis Iudaeis»* – initiative immédiatement dénoncée au Saint-Office, comme signalé plus haut –, aura été, sinon la seule, du moins l'une des causes majeures de l'abolition de son œuvre.

Les conceptions particulières de van Asseldonk en matière de discipline et d'obéissance religieuses

Malgré l'impact négatif certain de ces événements, il serait peu critique de ne s'en tenir qu'à cet aspect «doctrinal» des choses et d'en conclure, de manière prématurée, que les deux

moi. Scheerder corrobore l'événement en citant cet extrait d'une lettre contemporaine des faits, probablement rédigée en 1928, d'un excellent ami de van Asseldonk, le prélat H. Noots : «*L'ocasio proxima* [l'occasion prochaine] de cette condamnation semble avoir été une demande introduite à la Congrégation des Rites, pour qu'à l'office du Vendredi Saint, on supprime les mots *pro perfidis Iudaeis* et que l'on fasse la génuflexion [comme pour les autres invocations] *Oremus, Flectamus genua* [prions, fléchissons les genoux]. J'appris aussi que A. [van Asseldonk] prétendait que le mot "*deicidae*" [déicides] ne pouvait plus être utilisé pour les juifs !», voir J. Scheerder, "Wilhelmus Antonius Van Dinter", (en néerlandais) in *Clairlieu*, 44, Achel, 1986, *op. cit.*, p. 113-114

13. Les italiques sont de moi. Ramaekers ajoute, de manière sibylline : «Il donne plusieurs raisons que nous ne pouvons pas citer ici». Preuve, s'il en était besoin, que bien des inconnues de cette affaire ne pourront être résolues, tant qu'il ne sera pas possible d'accéder à la totalité des archives personnelles de van Asseldonk et à celles de l'Ordre des Croisières, relatives à l'affaire.

imprudences évoquées furent à l'origine de la suppression d'*Amici Israel*. Un examen plus approfondi du dossier révèle que le discrédit dans lequel tomba l'Association tient peut-être autant, sinon davantage, à la détérioration des relations entre van Asseldonk et ses supérieurs – de plus en plus agacés par l'exaltation et l'indépendance croissantes dont faisait preuve le religieux, littéralement obsédé par son apostolat pour les Juifs – qu'à d'hypothétiques «déviation doctrinales».

De la copieuse correspondance de ou concernant van Asseldonk, qu'ont exploitée ses biographes néerlandophones, il ressort que ce dernier avait une conception de l'obéissance, dont le moins qu'on puisse en dire est qu'elle était totalement en rupture avec la discipline ecclésiastique de l'époque, surtout s'agissant d'un religieux.

Dès les premiers mois qui suivirent la création de l'Association, des différences de point de vue étaient apparues, qui se multiplièrent ensuite, entre le général et les définiteurs, d'un côté, et van Asseldonk, de l'autre, concernant la manière dont ce dernier entendait réaliser ce qu'il considérait comme sa vocation spéciale. Tout d'abord, la direction générale de l'Ordre tenait à ce qu'il obtienne sa thèse de doctorat à l'Institut Biblique, afin d'assumer le professorat en exégèse qu'on lui destinait à Ste Agathe [collège des Croisiers en Belgique]. Ensuite, les définiteurs désapprouvaient la présence constante de Francesca van Leer à la Procure. On a vu, plus haut ¹⁴, avec quelle vigueur et quelle passion van Asseldonk défendit son point de vue, sans céder, fût-ce d'un pouce, sur ce qu'il estimait être son bon droit. Il ne sera pas inutile de verser au dossier une pièce supplémentaire, non évoquée par Ramaekers, en l'espèce de cet extrait de la réponse que van Asseldonk adressait, à ce sujet, au précédent général, le P. Hoffmann, et que cite le P. Scheerder ¹⁵:

« N'insiste plus sur la thèse ou le doctorat en sciences

14. Note 52.

15. Scheerder, *Van Dinter*, op. cit., p. 107. Les points d'exclamation et les majuscules sont de van Asseldonk.

bibliques ! Cela nécessite une vie d'études régulière et N'EST PAS compatible avec la fonction de procureur, de supérieur, et en plus de consultant. Crois-moi, sincèrement : les professeurs de l'Institut Biblique eux-mêmes me l'ont souvent dit ».

Il est à peine besoin de préciser qu'en l'espèce, van Asseldonk était persuadé d'être confronté au dilemme qui fut celui de saints illustres et de l'apôtre Pierre lui-même : «Faut-il obéir aux hommes plutôt qu'à Dieu ?» (cf. Ac 5, 29). Aujourd'hui, nous dirions que l'autorité ecclésiastique ne peut obliger un fidèle à poser un acte que sa conscience réproouve. Mais van Asseldonk était-il dans ce cas de figure ? La suite des événements, nous le verrons, montre qu'aux yeux des supérieurs de l'Ordre et des plus hautes autorités ecclésiastiques – dont surtout le cardinal van Rossum, protecteur des Croisiers – le comportement du religieux relevait plutôt du discernement des esprits, que l'Église préconise, à la suite de l'apôtre Paul (cf. Rm 12, 2 ; 1 Th 5, 19-21 ; Ep 5, 10 ; Ph 1, 10), face à des manifestations à allure mystique, ou à des comportements religieux et disciplinaires non conventionnels. C'est ce que semble penser Scheerder, en évoquant l'exemple de nombreux saints qui, si pénible que fût le sacrifice qu'on leur demandait, étaient, malgré tout, parvenus à la conviction que la meilleure façon de servir Dieu consistait à obéir aux directives de leurs supérieurs ecclésiastiques¹⁶.

Mais il y eut plus grave que ces problèmes liés à l'obéissance religieuse. Un examen de la correspondance échangée entre le nouveau général et van Asseldonk révèle certains aspects problématiques de la personnalité et du comportement de ce dernier, auxquels, hormis Scheerder et, dans une moindre mesure, Ramaekers, qui n'y fait que des allusions empreintes

16. Caractéristique, à cet égard, est cet extrait de la réponse négative que fit le cardinal van Rossum à un supérieur de van Asseldonk, auquel ce dernier, en «fugue» à Haïfa, suite à la suppression de son œuvre, demandait l'autorisation de travailler parmi les Juifs en Terre Sainte : «L'obéissance doit provenir des subordonnés, et non être extorquée à l'autorité». Cf. Scheerder, *Van Dinter, op. cit.*, p. 119. On lira, plus loin, davantage de détails sur cette «fugue».

de compréhension¹⁷, aucun chercheur n'a, sauf erreur, accordé l'attention qu'ils méritent.

Mgr Hollmann, étant mort le 28 mai 1927, van Asseldonk se retrouva sous l'autorité du nouveau général, le P. van Dinter, qui était auparavant supérieur général. Le 23 novembre 1927, van Asseldonk lui écrit¹⁸:

«Il faut savoir qu'en ce qui concerne 'l'autre'¹⁹, je *souffre beaucoup* ! surtout à cause du *peu de foi* de beaucoup d'entre vous, y compris le Cardinal [van Rossum] et vous-même, car vous n'avez pas songé un instant à me défendre face au Cardinal ; si vous aviez dit que tout était arrangé avec les définiteurs et vous-même, d'une part, et avec moi, d'autre part, cela aurait alors été préférable pour la Gloire de Dieu. En accord avec les définiteurs et à ma demande, vous aviez accepté la tâche de me faire regagner la confiance du Cardinal. Rien n'a été fait ! Je vous ne le reproche pas, mais [...] j'ai toutes les raisons de souffrir !»

Selon Scheerder, il est difficile d'échapper à l'impression que, lorsqu'il avait une conviction inébranlable, van Asseldonk était capable d'exercer de fortes pressions et de mettre en œuvre toute sa force de persuasion. Mais ses supérieurs et les religieux expérimentés dans les voies spirituelles, tels le cardinal van Rossum, van Dinter, van Mil et van Dooren, semblent ne pas s'être laissé influencer. On trouve, dans les archives du généralat, un projet de réponse manuscrite, joint à la lettre citée, où l'on peut lire le passage suivant²⁰:

17. Cf. Ramaekers, *Van Asseldonk, op. cit.*, p. 31-32.

18. Cf. Scheerder, *Van Dinter, op. cit.*, p. 109. Les italiques sont le fait de van Asseldonk. A partir d'ici, je suis très étroitement la contribution de Scheerder, qui fournit nombre de précisions importantes puisées à des sources que Ramaekers n'a pas connues, ou qu'il n'a pas cru devoir évoquer.

19. Le P. A. van Dooren, économiste général et maître des novices à Ste Agathe, qui remplaçait le nouveau général van Dinter, alors en voyage aux Amériques.

20. Cf. Scheerder, *Van Dinter, op. cit.*, p. 109. L'auteur assortit cette citation de la remarque suivante : «les italiques, exclamations et l'utilisation des capitales [et des points de suspension] sont de van Asseldonk. L'ensemble de la lettre donne une impression d'excitation ; le rapport entre supérieurs et subordonnés semble inversé». Le caractère décousu de ce texte et de ceux qui suivent, leur style haché

«En ce qui concerne 'l'autre', puis-je vous rappeler, cher Confrère, que cela avait été décidé, quand j'étais chez toi, dans l'amitié et l'amour les plus grands, et que cette décision fut généreusement acceptée par toi ? Nous ne pouvons plus revenir là-dessus. Encore une fois j'atteste que tout cela fut décidé par amour pour toi, pour la procure de Rome et pour notre Saint Ordre».

Le 4 décembre 1927, à l'occasion de l'anniversaire de van Dinter, van Asseldonk lui adresse une lettre pleine de soulignements et de points d'exclamation ²¹:

«[...] Mes souhaits ne seront exaucés que quand vous verrez et reconnaîtrez ce que la Prêtrise du Christ pour Israël signifie en moi, et que vous comprendrez et accepterez ce que mon amour pour Francisca van Leer et ma collaboration avec elle impliquent et réalisent ! Nous réglerons dans le futur l'*expression* et l'*extériorisation* de cet Amour et de cette collaboration d'une manière plus prudente et, dès à présent, avec plus de circonspection ! Mais la manière dont la chose est réglée *maintenant par vous*.... à la demande et sous la menace du Confrère van Ross, est insupportable et indigne ! *Insupportable* : je veux dire que notre volonté et notre amour dans la Croix le portent et peuvent le porter, mais pour ma santé, *je sens* que je ne peux vivre plus longtemps de la sorte..... à moins que Dieu veuille accepter ma vie en offrande pour Israël : *sicut fuerit voluntas in coelo, sic fiat* ! La situation est également *indigne*. Tous s'excusent et sont convaincus que "tout est bien", mais, dans le même temps, on agit comme si j'étais gravement fautif, au point que le Cardinal a menacé "d'en référer à l'autorité supérieure", chose qui n'est possible qu'*en cas de culpabilité*. En fait, je *souhaiterais* que l'on fasse cette démarche, car plus on approfondira cette "affaire", plus elle "rayonnera" de la

et souvent obscur, ont rendu la tâche difficile à mon traducteur ; on voudra donc bien excuser les lourdeurs et les imprécisions de certaines expressions, qu'il a parfois dû traduire mot-à-mot sans être toujours sûr de leur sens exact.

21. *Ibid.*, p. 109-110.

sainteté, de la sûreté et du caractère salutaire de notre Amour ! Mais en ce qui nous concerne (Franc[eska] et moi), nous avons *nous-mêmes* décidé de modifier l'expression de notre amour et de notre collaboration *propter fratres qui non possunt portare modo* ²² [...] Mais notre geste de bonne volonté est maintenant enfermé dans la menace, ce qui donne à penser à ceux de l'extérieur que nous n'agissons pas de notre plein gré. Votre injonction – suite aux menaces du C. v. R [Confrère van Ross] – nous désigne..... comme des pécheurs ou des gens faibles..... et présente notre “relation” [F. van Leer – van Asseldonk] comme inférieure, et comme “ne pouvant plus durer”. Ne voyez-vous que vous avez créé une situation FAUSSE ? Le Cardinal est sorti de sa réserve *pour sauver les apparences* ; de manière “déloyale” (dès mon départ) et injuste, il a laissé opérer une “perquisition” à la Procure, et il doit maintenant achever proprement ce travail de détective vis-à-vis de vous en menaçant avec..... Rien ! Alors que, cinq jours auparavant, j'étais seul chez lui ; de sorte qu'à la fin, je lui ai rappelé que..... *innocens pertransivit [sic]*, j'ai marché à visage découvert !»

Selon Scheerder, van Asseldonk se serait alors plaint de ce que van Dinter ne l'ait pas défendu auprès du cardinal van Rossum. Il est probable que ce dernier s'était beaucoup inquiété de ce qu'il considérait comme un développement indu dans l'apostolat de van Asseldonk, et qu'il souhaitait qu'on y remédie, car il avait été saisi d'avertissements et de plaintes. Il disait d'ailleurs regretter que, contrairement à ce qui se passait auparavant, van Asseldonk ne vienne le voir et ne le consulte plus que rarement à propos de cette affaire. Par ailleurs, toujours selon Scheerder, on peut évidemment s'interroger sur l'opportunité de la manière forte utilisée par le cardinal pour rétablir la situation. Toutefois, ce chercheur estime qu'il est difficile d'en juger de l'extérieur et sans avoir connaissance de tous les facteurs qui ont joué un rôle en la matière. En tout

22. En considération des frères qui ne peuvent le supporter dorénavant.

état de cause, la réaction de van Asseldonk fut extrêmement véhémence, et il estima n'avoir aucune raison de modifier sa ligne de conduite.

À cet égard, sa lettre à van Dinter, en date du 18 janvier 1928, sonne comme un ultimatum²³:

«L'Oeuvre en faveur d'ISRAËL s'est tellement développée maintenant qu'elle requiert L'HOMME TOUT ENTIER – et elle est devenue si importante qu'elle peut faire le bonheur de cet homme, et elle m'est donnée et si profondément ancrée en moi par LA GRÂCE DE DIEU, qu'elle me REMPLIT ENTièrement : *gratia in me vacua non fuit* ! [(sa) grâce en moi ne fut pas vaine, cf. 1 Co 15, 10.] Je prends maintenant, au Nom du Dieu d'Israël, la défense de cette grâce et vous demande *définitivement* de me libérer *entièrement pour cette grâce* ! Je ne peux laisser souffrir l'œuvre du surcroît d'activités auxquelles je suis astreint au nom de Dieu par d'autres personnes ! Je ne peux pas non plus laisser se prolonger l'ambiguïté dans laquelle l'Ordre m'a mis et je veux une réponse de lui ! En conséquence, je vous demande une réponse définitive et claire ; je considérerai toute réponse temporaire ou évasive comme définitive – c'est-à-dire négative –, et je vous donnerai ma réponse».

Enfin, comme le remarque fort justement le P. Scheerder, sa lettre du 7 février 1928 contient des expressions «dans le style des prophètes de malheur», telle celle-ci²⁴:

«Et je vous demande qu'une dernière opportunité soit accordée pour que vous soyez [on peut aussi comprendre : 'pour que je sois'] innocent de mes souffrances, que Vous puissiez écouter de votre mieux et accepter la Vérité».

Ou, en plus exalté encore :

23. Cf. Scheerder, *Van Dinter*, op. cit., p. 111, (cf. note 1, ci-dessus, [22]). La ponctuation exclamative et les majuscules sont de van Asseldonk.

24. Cf. Scheerder, *Van Dinter*, op. cit., p. 111.

«[...] peu de compréhension et d'estime pour ma Grâce en cette affaire, Dieu vous punira bientôt, ainsi que l'Ordre».

VAN ASSELDONK, PROPHÈTE BÂILLONNÉ, OU PRÉCURSEUR MÉCONNU?

Bien connu et souvent cité, le jugement de l'écrivain-journaliste catholique Stanislas Fumet selon lequel « nos Hollandais faisaient de l'inflation mystique et risquaient de sortir des rails [...] [et] commençaient par trop à se sentir prophètes »¹, semble bien correspondre à la réalité. En tout état de cause, il est corroboré par un nombre respectable de témoins, qui n'étaient pas tous, tant s'en faut, hostiles à van Asseldonk. C'est le cas, par exemple, du prélat H. Noots, dont van Asseldonk disait qu'il était son « amicissimus » [très grand ami], et qui, peu de temps après la suppression des *Amici*, écrivait ces lignes²:

« J'ignorais qu'il se tramait quelque chose contre [*Amici Israel*], et j'ai seulement appris sa condamnation par les *Acta Ap. Sedis*. Maintenant, cela ne m'étonne pas. Il y a un an environ j'ai été interrogé par le Card. van Rossum concernant A. [Anton van Asseldonk] et son travail ; de plus, je savais que les membres les plus importants de la direction³ s'étaient retirés suite aux *propos étranges* d'A. Et maintenant, après cette condamnation, nous avons connaissance de propos plus étranges encore. On en parle beaucoup. Nous ne le voyons plus jamais, et nous sommes

1. Cf. S. Fumet, *Histoire de Dieu dans ma vie*, Fayard-Mame, Paris, 1978, p. 301-302. Les italiques sont de moi.

2. Cf. J. Scheerder, "Wilhelmus Antonius Van Dinter", (en néerlandais) in *Clairlieu*, 44, Achel, 1986, *op. cit.*, p. 113. Les italiques sont de moi.

3. Il s'agit sans doute du Comité central d'*Amici Israel*.

tous convaincus que cette Francisca van Leer, qui, tant ici qu'en Hollande, est à considérer comme une personne à éviter (pour ne pas dire plus), est coupable de ce qui arrive à Anton van Asseldonk].»

C'est également le cas du cardinal van Rossum, qui fut longtemps le conseiller et l'ami de van Asseldonk. Le 23 août 1928, soit cinq mois après la dissolution de l'Association et durant la « fugue » de van Asseldonk en Palestine, il écrit ces lignes à van Dinter⁴:

«Je compatis à la tristesse de l'U.H.E. [le sens de l'abréviation n'est pas clair] et à celle de l'Ordre tout entier, pour la perte du P. Van Asseldonk⁵. Je l'ai toujours porté dans mon cœur, je l'ai aidé en toute chose et je l'ai beaucoup estimé. Mais à partir du moment où il s'est fait son propre guide, et ceci dans des affaires extrêmement importantes, et lorsque, par véritable amour envers lui et pour l'Ordre, j'ai voulu avoir connaissance de ce qui se passait et en informer les Supérieurs, il a considéré que j'étais contre lui et ne me m'a plus reconnu. Il pourrait faire tant de choses, surtout pour l'Ordre. Je continue de prier pour lui, pour que le bon Dieu lui pardonne son obstination, l'éclaire et le préserve de graves déviations».

Pour mieux comprendre la suite des événements, il convient de s'arrêter un instant sur cette «fugue» en Palestine – postérieure, je le rappelle – à l'abolition d'*Amici Israel*.

4. *Ibid.*, op. cit., p. 114-115.

5. Scheerder précise : «Le cardinal parle de la "perte" de van Asseldonk pour l'Ordre. Ceci n'était pas tout à fait imaginaire [...] car, environ six mois plus tôt, précisément le 8 avril 1927 [donc près d'un an avant la dissolution], il écrivait au Père général : "Il arriva alors – je résume brièvement – que j'estimai, en conscience, devoir quitter notre Ordre bien-aimé, que j'ai servi et aimé comme un enfant, car je ne voyais plus comment il pouvait nourrir l'amour passionné de la Croix qui m'habite. Vous n'avez probablement jamais compris à quel point il me fut difficile de vous en faire part : je n'oublierai jamais ce jour ! Quand vous m'avez accompagné en voiture, le lendemain, ce fut comme un enterrement pour mon âme". Et Scheerder d'ajouter : «On peut admettre qu'il avait envisagé de quitter l'Ordre pour remplir sa tâche prophétique. C'était là une motivation qui apparaît comme incorrecte. Et la suite de sa lettre permet de constater qu'il changea ensuite d'opinion à ce propos».

Dès son arrivée à Haïfa, van Asseldonk écrit à van Dinter une première lettre, datée du 14 juillet 1928 et expédiée le 20 juillet, sans indication de l'adresse de l'expéditeur ⁶:

«Quand vous recevrez cette lettre, je serai déjà parti là où vous ne vouliez pas m'envoyer, mais où Dieu voulait sans aucun doute que j'aie. Car après avoir tout essayé et n'ayant pas eu d'écoute de la part de mes Supérieurs, j'ai compris que je ne pouvais attendre que Dieu vous éclaire. Puisse mon départ vous convaincre que je me conduis conformément à la volonté de Dieu, car je suis pieux et n'ai jamais quitté le chemin de l'Obéissance parfaite».

Il prie van Dinter de ne pas faire de suppositions alarmantes, ni prendre des mesures exceptionnelles, ni procéder à des vérifications. Il affirme qu'il reprendra contact avec lui dès que possible et lui communiquera son adresse, «pour la gloire de Dieu». Il implore qu'on ne le considère pas comme en fuite, et qu'on ne le traite pas en apostat, car, dit-il, Dieu est témoin qu'il agit sur Son ordre. Puis, une fois de plus, il se justifie par l'Écriture ⁷:

«Et *“il faut obéir à Dieu plutôt qu'à l'homme”* [cf. Ac 5, 29] [...] *“Gratia Dei sum id quod sum !”* [c'est par la grâce de Dieu que je suis ce que je suis ; cf. 1 Co 15, 10]. Et : *“Nolite ante tempus judicare !”* [abstenez-vous de juger de manière prématurée ; cf. 1 Co 4, 5]...»

Commentaire sarcastique de Scheerder :

«Pour l'heure, le général devra se contenter de cela, jusqu'à ce que la véritable lumière se lève pour lui.»

Dans une deuxième lettre, en date du 21 août 1928, van Asseldonk continue de plaider sa cause à grand renfort de citations scripturaires ⁸:

6. Cf. Scheerder, *Van Dinter, op. cit.*, p. 115.

7. *Ibid.*, p. 115-116. Les soulignements, que j'ai rendus par des italiques, sont de van Asseldonk.

«Vous devez surtout comprendre et accepter que, en conscience, j'ai accompli la Sainte Volonté de Dieu et que j'ai fait ce que Dieu m'a appelé à faire [...] Après avoir tout essayé en vain, il fallait que j'exécute l'ordre de Dieu sans l'accord des Autorités [...] Mais je veux tout faire pour que ma Grâce s'intègre dans la hiérarchie, comme ce fut le cas pour Paul, qui pouvait dire : "et *cognoverunt* gratiam quae data est mihi!" [et ils reconnurent la grâce qui m'avait été départie ; cf. Ga 2, 9] [...] Je vous prie de n'avertir ou de ne faire intervenir aucune autorité ecclésiastique, quelle qu'elle soit, surtout pas en Palestine, car je vis ici incognito et personne, ni en Europe, ni en Palestine, ne sait où je me trouve. Restons-en là, et mettons toute nervosité de côté, et surtout je vous prie de vous abstenir de la prise de mesures canoniques, car elles ne sont pas applicables à mon cas, puisque je suis parti sur l'ordre de Dieu ! "Ecce coram Deo, quia non mentior !" [j'atteste devant Dieu que je ne mens pas ; cf. Ga 1, 20]».

Van Dinter n'était pas homme à se laisser impressionner par des arguments de ce genre. Van Asseldonk lui ayant communiqué son numéro de boîte postale à Haïfa, il lui répond aussitôt. Le brouillon, daté du 4 septembre 1928, a été conservé. On n'y trouve nulle trace d'approbation des arguments avancés par van Asseldonk pour justifier son départ en Palestine. Le P. général est visiblement insensible aux citations bibliques dont son religieux se pourvoit pour justifier sa conduite, et il lui en laisse la responsabilité. Sa lettre s'en tient aux implications disciplinaires de l'acte d'insubordination caractérisée, posé par van Asseldonk ⁹:

«L'Ordre tout entier, ainsi que moi-même, déplorons votre étrange manière d'agir. Vous rendez-vous compte que vous avez quitté illégalement votre fonction à Rome et que vous tombez sous le coup du Canon 2386 ? ¹⁰ Vous ne vous

8. Cf. *Ibid.*, p. 116. Le mot en italiques traduit le soulignement de Van Asseldonk.

9. *Ibid.*, p. 116-117.

10. Le Canon 2386, en vigueur à cette époque, stipule : « Le fugitif perd *ipso facto* la fonction qu'il peut assumer dans l'Ordre ; de plus, s'il a reçu les ordres

laissez pas conduire par Dieu, mais par des hallucinations. Je vous prie donc de venir immédiatement à Ste Agathe et de vous mettre à la disposition de votre supérieur légitime. En vous recommandant à la miséricorde de Dieu, veuillez agréer en Christ...».

Une troisième et très longue lettre de van Asseldonk arrive de Haïfa, le 20 septembre 1928. En voici un bref extrait, fort significatif de l'état d'exaltation qui était celui du religieux, durant cette période ¹¹:

«Vous devez savoir que je suis si peu conduit par des hallucinations, que mon confesseur lui-même, qui a tout compris, m'a *chargé* de faire tout ce que j'ai fait et comme je l'ai fait, car il voyait clairement que Dieu exigeait cela de ma conscience ¹². De plus, j'avais, comme lui, la conviction que les autorités ecclésiastiques et celles de l'Ordre comprendraient et approuveraient mon acte *a posteriori* – comme l'initiative illégale de Jonathan, le fils de Saül [pour sauver la vie de David ; cf. 1 S 20]...»

Il ne sera pas inutile, à ce stade, de relater l'issue de cette aventure ¹³.

Le cardinal van Rossum avait chargé Mgr Luigi Barlassina, patriarche latin de Jérusalem, de retrouver au plus vite la trace du religieux. Cette mission ayant réussi, le patriarche eut un long entretien avec van Asseldonk, dans l'église des carmélites de Haïfa ¹⁴. Consciencieusement, il rédigea un rapport pour le

majeurs, il encourt la *suspensio latae sententiae* [réduction à l'état laïque du fait d'excommunication majeure], réservée à son Supérieur ».

11. Cf. Scheerder, *Van Dinter, op. cit.*, p. 117.

12. Il s'agit du P. Laetus Himmelreich, o.f.m. (1886-1957), qui fut membre du Comité central d'*Amici Israel* et proche collaborateur de van Asseldonk. Il était également son confesseur et son guide spirituel. Il écrira plus tard à van Dinter qu'il avait pris conscience, depuis, que ce n'était pas lui qui guidait van Asseldonk mais que c'est lui qui était guidé par Van Asseldonk. Scheerder rapporte que, le 24 septembre 1928, le P. Rutten, Procureur des Croisières par intérim, signale que le père Laetus est venu, la veille, tout agité, demander pardon pour le mauvais conseil donné à van Asseldonk.

13. Je suis de près Scheerder, *Van Dinter, op. cit.*, p. 117-118.

14. Les Carmélites déchaussées flamandes ont une église paroissiale à Haïfa.

cardinal van Rossum, qui résidait à Rome. Rutten, le Procureur des Croisières par intérim, fut convoqué, le soir du vendredi 10 octobre 1928, chez le cardinal, qui lui en fit lecture. Selon ce rapport, van Asseldonk priait beaucoup et restait convaincu de sa vocation particulière pour Israël. Le patriarche était néanmoins parvenu à le convaincre que la manière dont il croyait devoir répondre à cette vocation n'était pas la bonne. Van Asseldonk avait honnêtement et loyalement reconnu ses torts et promis d'obéir à ses supérieurs. Le patriarche avait insisté sur le fait que toute rencontre ou correspondance avec Franceska Van Leer devaient être évitées. En conclusion, le patriarche Barlassina écrivait :

«L'affaire peut aisément s'arranger, pour peu que l'on procède avec amour. Car [van Asseldonk] est tout de même un bon "servo di Dio" [serviteur de Dieu], même si c'est à sa manière».

Le patriarche ajoutait «qu'il était souhaitable de rassurer les Supérieurs sur le fait que [van Asseldonk] n'avait pas agi contre la volonté de Dieu». Plus important encore, il reconnaissait «ne pouvoir nier que le père "Antonius" arrivait facilement à s'intégrer, et avec des bons résultats, dans les milieux intellectuels des colons juifs». Mgr Barlassina suggérait donc que la perspective d'une mission canonique de van Asseldonk en Palestine soit prise en considération.

La réaction du cardinal van Rossum à cette suggestion fut catégorique et sans compromis ¹⁵ :

«Je n'ai pas juridiction sur lui et ne peux lui donner d'ordre. Mais si vous voulez vous fier à mon avis, je dirai que l'Ordre doit impérativement avoir le dernier mot. [Van Asseldonk] doit retourner en Hollande sans conditions [...] La première exigence de l'œuvre de Dieu, c'est l'obéissance [...] S'il reste là-bas, avec la permission de l'autorité [ecclésiastique locale, c'est-à-dire celle du patriarche latin], cela

15. Cf. . Scheerder, *Van Dinter*, *op. cit.*, p. 119.

équivalra à une exclaustation permanente. Des moyens pareils, Dieu ne les souhaite pas pour la conversion d'Israël. Si Monseigneur lui donne cette autorisation maintenant, son autorité en souffrira. L'obéissance doit provenir des subordonnés, et non pas être extorquée à l'autorité».

Au terme du résumé de cet épisode dramatique, où la vocation religieuse de van Asseldonk parut sur le point de sombrer, on donnera acte à Scheerder du bien fondé de son jugement selon lequel «ce fut un choix judicieux que celui du patriarche pour amener le religieux en rupture de ban à une meilleure prise de conscience». De même, on ne peut qu'approuver l'insistance de ce chercheur sur «le respect que mérite la manière dont van Asseldonk réagit». En effet, commente-t-il, «bien qu'il restât convaincu jusqu'à sa mort d'avoir une mission particulière pour Israël, il se soumit, dès cet instant, non seulement avec des mots pleins de dignité, mais aussi en acte, à la direction de l'Ordre et aux autorités ecclésiastiques». Par contre, on pourra trouver quelque peu réductrice la leçon que tire Scheerder d'un événement sur lequel toute la lumière est loin d'avoir été faite, et qui, nous le savons aujourd'hui, eût pu avoir un dénouement plus positif et, partant, plus fécond pour l'amélioration des rapports entre l'Église et le peuple juif, problématique qui, ne l'oublions pas, était au cœur de l'intuition du fondateur ¹⁶:

«Un homme obéissant, peut d'une manière ou d'une autre, parler de victoire, même si ce n'est que sur lui-même.»

Plus empathique est le jugement global de Ramaekers qui, mieux que quiconque, me semble-t-il, a su appréhender le mélange détonnant de la personnalité complexe de van Asseldonk, faite d'une extrême sensibilité conjugée à un amour surnaturel débordant pour Dieu et pour l'humanité, bien que non dépourvu de défauts humains qui ne furent, au demeurant, comme c'est souvent le cas, que l'excès ou l'envers de qualités exceptionnelles – passion-amour, entêtement-

16. *Ibid.*, p. 118.

persévérance, volonté de puissance-force de persuasion, audace-courage, grandiloquence-éloquence, illuminisme-sens des choses de Dieu, exaltation-don mystique, etc.¹⁷ :

«Il semble qu'ici nous soyons en face du secret de sa vie spirituelle et de sa conduite envers les autres ; il pouvait donner de *sages* conseils, mais il pouvait le faire en paroles comme avec son cœur. Tout son amour pour Israël était profond et passionné. De même son amour pour l'Ordre s'exprime souvent dans ses lettres. Il aimait *aussi* tellement les gens. Son intérêt sincère, sa serviabilité, sa soumission réelle, et sa totale disponibilité, pouvaient s'accompagner de sévérité et d'exigences, ainsi que de sensibilité, voire de sensiblerie. Mais ils existaient. On les sentait. Il les exprimait dans ses lettres, qui semblent excessives mais qui étaient sincères. Ce n'était pas une faute, mais cela pouvait y *ressembler* pour des gens qui ne le connaissaient pas sous cet angle, ou qui n'étaient pas eux-mêmes ainsi ; cela pouvait *devenir* une faute quand certaines limites étaient dépassées. À mon avis, dans cette affaire, c'est là qu'il faut chercher le point litigieux d'*Amici Israel*, qui fit de van Asseldonk un "signe de contradiction". À notre époque, certains y verraient un *charisme* ; d'autres parleraient de sentimentalité. Aujourd'hui comme alors, on aime ou on n'aime pas la manière dont certains font appel aux inspirations du Saint-Esprit comme leitmotiv de la prière [...] Selon que l'on tient pour l'une ou l'autre opinion, on restera sur la réserve à l'égard de van Asseldonk, ou on le suivra avec conviction. À *mon avis, cet [aspect des choses] a joué un plus grand rôle que les prétendus motifs mentionnés dans le décret du Saint-Office. Une affaire comme celle d'Amici Israel n'eût-elle pu – et cela sans intrigues – faire l'objet d'un avertissement, sans qu'il soit nécessaire pour autant de dissoudre un mouvement de prière et de sanctification personnelle, de portée modeste, certes, sur le plan quantitatif, mais néanmoins prometteur sur le plan de*

17. Cf. Ramaekers, *Van Asseldonk, op. cit.*, p. 31-32.

*l'action ?*¹⁸. Certains ont dit, et disent encore aujourd'hui, de van Asseldonk, qu'il venait trop tôt, qu'il était en avance sur son temps, ou que, du fait de son appartenance à un Ordre aussi modeste que celui des Croisiers, il n'avait pas suffisamment de recul et manquait d'accompagnement.»

18. Les italiques sont de moi.

MOTIFS ALLÉGUÉS PAR L'ÉGLISE POUR DISSOUDRE 'AMICI ISRAEL': UN DILEMME

On l'a vu : ni les motifs allégués par le Saint-Office pour motiver l'abolition de l'association *Amici Israel*, ni les justifications qu'en ont données les théologiens commentateurs, contemporains et postérieurs, n'apparaissent comme pleinement convaincants.

En outre, deux années d'existence, s'agissant d'une expérience aussi novatrice et susceptible d'inquiéter les esprits timorés et conservateurs, c'est un laps de temps trop long pour une période probatoire. Inversement, c'est un laps de temps trop bref s'il s'agissait d'une initiative qui avait la faveur de l'Église.

Dans l'une comme dans l'autre hypothèse, au vu de l'issue négative, les raisons profondes qui ont guidé la décision de la hiérarchie ecclésiastique, d'abord favorable à l'existence de cette œuvre, puis hostile à sa continuation, restent obscures.

Par ailleurs, comme établi plus haut, aucune des raisons susceptibles de motiver une telle sanction ne s'avère contraignante, et la preuve a été faite de la faiblesse du recours à l'argument de la découverte «tardive» d'une prétendue «déviation» dans les conceptions et l'action d'*Amici Israel*.

Le chercheur se trouve donc devant un dilemme dont les deux termes sont aussi difficiles à accepter l'un que l'autre :

- Soit, après avoir fait siennes, dans un premier temps, des

conceptions novatrices très favorables aux Juifs (sans s'inquiéter de ce qu'elles étaient en rupture avec une tradition patristique et ecclésiale presque unanimement hostile à ces derniers), l'autorité hiérarchique aurait finalement fait marche arrière (sans doute sous la pression de détracteurs puissants), tout en attribuant sa volte-face à la mauvaise orientation prise *ultérieurement* par l'œuvre.

- Soit, effrayée par l'exaltation, l'obstination dans son jugement propre et les désobéissances du fondateur, un religieux en vue, l'autorité hiérarchique aurait décidé de mettre un terme à son œuvre en faveur des Juifs, malgré ce qu'elle comportait de bon, en alléguant pour cela des motifs qui n'étaient pas les vrais.

On verra, ci-après, qu'il existe une voie moyenne d'interprétation, qui rend justice à la fois au souci légitime de toute institution religieuse de préserver sa doctrine et son action pastorale de déviations graves, et également à l'honneur de personnes sincères et respectables, dont le seul tort fut d'avoir vu trop loin et voulu agir trop vite, dans un contexte socio-religieux peu favorable à l'éclosion de conceptions aussi radicalement en rupture avec les idées reçues et les préjugés du temps.

QUELQUES RECONNAISSANCES DE CULPABILITÉ PAR DES PASTEURS DES ÉGLISES

Nous verrons, en son lieu, si est soluble le dilemme résumé dans le chapitre précédent. Mais, d'ores et déjà, un enjambement chronologique me paraît nécessaire, pour attirer l'attention sur un fait significatif d'importance, même s'il n'a eu lieu que quelques décennies plus tard. En effet, au lendemain de la Shoah et durant les dizaines d'années subséquentes, des pasteurs de l'Église catholique ont exprimé des sentiments de repentance impressionnants envers le peuple juif, même si l'on sent pointer, çà-et-là, dans les textes, des réticences mentales, voire des tentatives fugaces d'auto-justification. Ci-après quelques déclarations, dont on ne peut que regretter le petit nombre¹.

Déclaration du Synode des évêques catholiques de la République fédérale allemande (Würzburg, 22 novembre 1975)

Nous sommes le pays dont l'histoire politique récente a été assombrie par la tentative d'extermination systématique du peuple juif. Malgré la conduite exemplaire de quelques individus et groupes, *nous avons été en général, à cette époque*

1. J'ai constitué un florilège des textes le plus marquants dans mon livre intitulé *L'apologie qui nuit à l'Église*. Révisions hagiographiques de l'attitude de Pie XII envers les juifs. Suivi des contributions des professeurs Michaël R. Marrus et Martin Rhonheimer. Cerf, Paris, 2012, p. 191 ss.

du National-Socialisme, une communauté ecclésiale qui a vécu en tournant le dos au destin de ce peuple persécuté, une communauté obsédée par la crainte pour ses institutions menacées, une communauté qui a gardé le silence en face des crimes perpétrés contre les juifs et le judaïsme. Aussi, un grand nombre d'entre nous se sont-ils rendus coupables purement et simplement parce qu'ils ont eu peur de risquer leur vie. Et c'est pour nous une humiliation particulière que des chrétiens aient pu prendre une part active à cette persécution. La sincérité réelle de notre désir de renouvellement dépendra de l'aveu de ces fautes et de notre disponibilité à nous laisser douloureusement instruire par l'histoire des forfaits de notre pays et de notre Église [...] ².

**Texte à lire dans toutes les paroisses catholiques
d'Allemagne fédérale, à la demande de la Conférence
épiscopale allemande, à l'occasion du 40e anniversaire de
la «Nuit de Cristal» (9 novembre 1978)**

La faute et les souffrances de ce passé ne sauraient être refoulées et oubliées. Les événements de cette époque se sont produits au vu et au su de tous, dans d'innombrables villes et villages de notre pays. *Nos concitoyens juifs se sont trouvés abandonnés. Les Églises et les communautés chrétiennes ont, pour la plupart, gardé le silence devant ce déni de justice publique. C'est pourquoi, pour nous chrétiens, le 9 novembre est un jour de tristesse et de honte ³.*

2. Texte cité dans le document « L'Église catholique et le National-Socialisme », du 31 janvier 1979, reproduit dans *Les Églises devant le Judaïsme. Documents officiels 1948-1978*. Textes rassemblés, traduits et annotés par Marie-Thérèse Hoch, et Bernard Dupuy, Cerf, Paris, 1980, p. 72-73. Les italiques sont de moi.

3. *Op. cit.*, p. 82, note 20. Les italiques sont de moi.

**« Accepter le poids de l'histoire ». Déclaration commune
des Conférences épiscopales d'Allemagne fédérale,
d'Autriche et de Berlin (20 octobre 1988)**

Aujourd'hui, bien des gens regrettent que les Églises n'aient pas prononcé publiquement une parole de condamnation (du pogrome de la « Nuit de Cristal », en novembre 1938). Certes, à la suite de leurs critiques ouvertes contre les mesures antijuives prises par les autorités nazies, de nombreux prêtres et laïcs firent l'objet de poursuites [...] Par contre, *nos prédécesseurs (les évêques et cardinaux) n'élevèrent aucune protestation collective du haut de la chaire [...]. Une protestation officielle, un geste fortement explicite d'humanité et de solidarité, n'auraient-ils pas été la réponse qu'exigeait le ministère de vigilance de l'Église ? [...].* Pourtant, en dépit de toutes les interrogations sur l'opportunité relative à cette époque, nous nous demandons si, en novembre 1938, d'autres formes de solidarité n'auraient pas été possibles et nécessaires : une prière commune pour les innocents persécutés, ou une mise en œuvre renouvelée, démonstrative, du commandement de l'amour chrétien. Que cela n'ait pas été fait nous frappe aujourd'hui, où nous considérons l'engagement pour les droits élémentaires de tous les hommes comme un devoir qui englobe les confessions, les classes et les races [...] (*Documentation Catholique*, n° 1975, du 1er janvier 1989, p. 39-44.)

**La responsabilité des catholiques dans la persécution
contre les juifs. Déclaration des évêques des Pays-Bas
(1996)**

À l'occasion du 30e anniversaire de la Déclaration conciliaire « *Nostra Aetate* » ; les évêques des Pays-Bas ont rendu publique une réflexion dans laquelle ils affirment que, par son antijudaïsme, *l'Église néerlandaise a contribué au climat qui a rendu possible le génocide des juifs pendant la dernière guerre.*

Ils écrivent notamment : « nous sommes remplis de honte et d'effroi quand nous repensons à la Shoah [...] ». Évoquant l'attitude des catholiques néerlandais durant la guerre, les évêques saluent « l'intervention courageuse de l'épiscopat sous la conduite de l'évêque De Jong ». Ils ajoutent : « Mais les catholiques néerlandais ne pouvaient-ils faire mieux ? *Il est certain que les instances de l'Église ont, elles aussi, commis des fautes [...]. Une tradition théologique et ecclésiale d'antijudaïsme a contribué à la naissance d'un climat dans lequel la Shoah avait sa place [...]*⁴.

***Déclaration de repentance de dix-huit évêques de France
(30 septembre 1997). Extraits***

À un moment où, dans un pays partiellement occupé, abattu et prostré, *la hiérarchie considérait comme son premier devoir de protéger ses fidèles, d'assurer au mieux la vie de ses institutions, la priorité absolue assignée à ces objectifs, en eux-mêmes légitimes, a eu malheureusement pour effet d'occulter l'exigence biblique de respect envers tout être humain créé à l'image de Dieu.* À ce repli sur une vision étroite de la mission de l'Église s'est ajouté, de la part de la hiérarchie, un manque de compréhension de l'immense drame planétaire en train de se jouer, qui menaçait l'avenir même du christianisme. Pourtant, *parmi les fidèles et chez beaucoup de non-catholiques, l'attente était considérable de paroles d'Église rappelant, au milieu de la confusion des esprits, le message de Jésus-Christ.*

Dans leur majorité, les autorités spirituelles, empêtrées dans un loyalisme et une docilité allant bien au-delà de l'obéissance traditionnelle au pouvoir établi, sont restées cantonnées dans une attitude de conformisme, de prudence et d'abstention, dictée, pour une part, par la crainte de représailles contre les œuvres et les mouvements de jeunesse catholiques. Elles n'ont pas pris conscience du fait que l'Église, alors appelée à jouer un rôle de

4. Op. cit., n° 2129, du 7 janvier 1996, p. 45. Les italiques sont de moi.

suppléance dans un corps social disloqué, détenait en fait un pouvoir et une influence considérables et que, *dans le silence des autres institutions, sa parole pouvait, par son retentissement, faire barrage à l'irréparable.*

Ainsi, face à la législation antisémite édictée par le gouvernement français – à commencer par le statut des juifs d'octobre 1940 et celui de juin 1941, qui ôtaient à une catégorie de Français leurs droits de citoyens, qui les fichaient et qui faisaient d'eux des êtres inférieurs au sein de la nation –, face aux décisions d'internement dans des camps de juifs étrangers qui avaient cru pouvoir compter sur le droit d'asile et sur l'hospitalité de la France, *force est de constater que les évêques de France ne se sont pas exprimés publiquement, acquiesçant par leur silence à ces violations flagrantes des droits de l'homme et laissant le champ libre à un engrenage mortifère.*

Nous ne jugeons ni les consciences ni les personnes de cette époque, nous ne sommes pas nous-mêmes coupables de ce qui s'est passé hier, mais nous devons apprécier les comportements et les actes. C'est notre Église et nous sommes obligés de constater aujourd'hui objectivement que *des intérêts ecclésiaux entendus d'une manière excessivement restrictive l'ont emporté sur les commandements de la conscience*, et nous devons nous demander pourquoi. Au-delà des circonstances historiques que nous venons de rappeler, nous avons en particulier à nous interroger sur les origines religieuses de cet aveuglement. *Quelle fut l'influence de l'antijudaïsme séculaire ?* Pourquoi, dans le débat, dont nous savons qu'il a existé, l'Église n'a-t-elle pas écouté la voix des meilleurs des siens ? Mais de quel poids pouvait peser la pensée des quelques théologiens évoqués plus haut, par rapport aux *stéréotypes antijuifs constamment répétés, dont nous retrouvons la trace, même après 1942, dans des déclarations qui, par ailleurs, ne manquaient pas de courage ?* *Force est d'admettre, en premier lieu, le rôle, sinon direct du moins indirect, joué par des lieux communs antijuifs, coupablement entretenus dans le peuple chrétien, dans le processus historique qui a conduit à la Shoah.*

Au jugement des historiens, c'est un fait bien attesté que, pendant des siècles, a prévalu, dans le peuple chrétien, jusqu'au Concile Vatican II, une tradition d'antijudaïsme marquant à des niveaux divers la doctrine et l'enseignement chrétiens, la théologie et l'apologétique, la prédication et la liturgie. Sur ce terreau a fleuri la plante vénéneuse de la haine des juifs. De là un lourd héritage aux conséquences difficiles à effacer, jusqu'en notre siècle. De là des plaies toujours vives. Dans la mesure où les pasteurs et les responsables de l'Église ont si longtemps laissé se développer l'enseignement du mépris et entretenu dans les communautés chrétiennes un fonds commun de culture religieuse, qui a marqué durablement les mentalités en les déformant, ils portent une grave responsabilité. Même quand ils ont condamné les théories antisémites dans leur origine païenne, on peut estimer qu'ils n'ont pas éclairé les esprits comme ils l'auraient dû, parce qu'ils n'avaient pas remis en cause ces pensées et ces attitudes séculaires. Dès lors, les consciences se trouvaient souvent endormies et leur capacité de résistance amoindrie quand a surgi, avec toute sa violence criminelle, l'antisémitisme national-socialiste, forme diabolique et paroxysmale [sic] de haine des juifs, fondée sur les catégories de la race et du sang et visant ouvertement l'élimination physique du peuple juif.

Il n'en reste pas moins que, si parmi les chrétiens, clercs, religieux ou laïcs, les actes de courage n'ont pas manqué pour la défense des personnes, nous devons reconnaître que l'indifférence l'a largement emporté sur l'indignation et que, devant la persécution des juifs, en particulier devant les mesures antisémites multiformes édictées par les autorités de Vichy, le silence a été la règle et les paroles en faveur des victimes, l'exception. Pourtant, comme l'a écrit François Mauriac, « un crime de cette envergure retombe, pour une part non médiocre, sur tous les témoins qui n'ont pas crié, et [ce] quelles qu'aient été les raisons de leur silence ». Le résultat, c'est que la tentative d'extermination du peuple juif, au lieu d'apparaître comme une question centrale sur le plan humain et sur le plan spirituel, est restée à l'état d'enjeu secondaire.

*Devant l'ampleur du drame et le caractère inouï du crime, trop de pasteurs de l'Église ont, par leur silence, offensé l'Église elle-même et sa mission. Aujourd'hui, nous confessons que ce silence fut une faute. Nous reconnaissons aussi que l'Église en France a alors failli à sa mission d'éducatrice des consciences et qu'ainsi elle porte avec le peuple chrétien la responsabilité de n'avoir pas porté secours, dès les premiers instants, quand la protestation et la protection étaient possibles et nécessaires, même si, par la suite, il y eut d'innombrables actes de courage. C'est là un fait que nous reconnaissons aujourd'hui. Car cette défaillance de l'Église de France et sa responsabilité envers le peuple juif font partie de son histoire. Nous confessons cette faute. Nous implorons le pardon de Dieu et demandons au peuple juif d'entendre cette parole de repentance*⁵.

**« Des racines de l'antijudaïsme en milieu chrétien »
(Rome, 30 septembre 1997)**

...dans le monde chrétien – je ne dis pas de la part de l'Église en tant que telle –, des interprétations erronées et injustes du Nouveau Testament relatives au peuple juif et à sa prétendue culpabilité ont trop longtemps circulé, engendrant des sentiments d'hostilité à l'égard de ce peuple. Elles ont contribué à assoupir bien des consciences, de sorte que, quand a déferlé sur l'Europe la vague de persécutions inspirées par un antisémitisme païen qui, dans son essence, était également antichristianisme, à côté de chrétiens qui ont tout fait pour sauver les persécutés jusqu'au péril de leur vie, la résistance spirituelle de beaucoup n'a pas été celle que l'humanité était en droit d'attendre de la part de disciples du Christ [...]»⁶.

5. Texte repris du document en ligne sur la page Web intitulée « Au service des relations entre Juifs et Chrétiens en Alsace » (http://www.dialogue-jca.org/Repentance_des_eveques_de_France.htm).

6. Discours de Jean-Paul II aux participants à un Colloque sur les « Racines de l'antijudaïsme en milieu chrétien » (Rome, 30 octobre – 1er novembre 1997). Texte dans *Radici dell'Antigiudaismo in Ambiente cristiano. Colloquio Intra-Ecclesiale. Atti del Simposio teologico-storico*, Città del Vaticano, 30 ottobre – 1 novembre 1997, Libreria Editrice Vaticana, 00120 Città del Vaticano, 2000,

p. 15. J'ai mis en italiques les expressions qui atténuent ou relativisent la responsabilité propre de l'Église.

DÉCLARATION DE REPENTANCE DE L'ÉGLISE ROMAINE « NOUS NOUS SOUVENONS »

J'ai choisi de consacrer un chapitre spécifique à cette déclaration ¹, en raison du fait qu'elle émane d'une instance éminente: le Magistère de l'Église catholique.

J'ai consacré à ce texte officiel un long chapitre de mon livre cité plus haut, intitulé « Les autojustifications du Document romain "Nous nous souvenons" » ². Je me limiterai ici, à en citer le premier paragraphe :

«L'honnêteté oblige à reconnaître que les chapitres I et II et les deux premiers tiers du chapitre III du document contiennent des aveux de fautes, qui représentent un progrès considérable si on les compare aux farouches dénégations antérieures à ce propos. Toutefois, ces considérations sont trop générales et ont surtout l'inconvénient d'éluder la responsabilité de l'Église dans les spoliations, les expulsions et les massacres de juifs par des chrétiens au cours des siècles. Quant à la suite du texte, c'est un mélange disparate d'affirmations et d'interprétations, dont certaines sont de nature fortement apologétique. Sans respect de la chronologie, ni remise en situation historique sérieuse, on y bat le rappel des

1. Texte intégral en ligne sur le site du Vatican (http://www.vatican.va/roman_curia/pontifical_councils/chrstuni/documents/rc_pc_chrstuni_doc_16031998_shoah_fr.html) .

2. Cf. M. Macina, *L'apologie qui nuit à l'Église*, op. cit., p. 65-93.

témoignages susceptibles de disculper l'Église et la hiérarchie de l'époque, allant même jusqu'à décerner à Pie XII un brevet posthume de sauvetage de masse. Aussi ne s'étonnera-t-on pas de ce que plusieurs affirmations de ce document soient entachées d'erreurs historiques ou d'exagérations³».

Ces lignes sévères pourront paraître arbitraires. Elles doivent bien sûr être lues dans leur contexte, car elles sont suivies d'une analyse critique détaillée de six passages de la Déclaration « Nous nous souvenons », dûment confrontés aux documents et événements historiques avérés, et éventuellement expurgés de leurs inexactitudes et de leurs exagérations apologétiques. Bien entendu, d'autres critiques se sont exprimées, nombreuses et pas toujours dignes de considération.

L'une d'entre elles, qui se distingue par sa pertinence et son caractère abouti, figure dans le maître ouvrage du prof. Giovanni Miccoli, *Le pontificat de Jean-Paul II. Un gouvernement contrasté*. J'en reproduis, ci-dessous, quelques éléments.

« L'Église et la Shoah : repentance, pardon et rapport difficile avec l'histoire »⁴

Comme il se doit, l'historien prend acte des éléments positifs du document, mais il déplore le fait que « *la reconstitution historique des rapports entre les chrétiens et les Juifs au cours des siècles [...] présente des réticences, des imprécisions, des exagérations et des simplifications inacceptables.* »

« Ainsi », écrit-il, « il est vraiment réducteur, pour ne pas

3. Ibid., p. 65.

4. Reprise, avec l'aimable autorisation de l'auteur et de l'éditeur, d'un extrait du chapitre VII : « Repentance, pardon et le rapport difficile avec l'histoire », p. 282–288, de l'édition française : *Le pontificat de Jean-Paul II. Un gouvernement contrasté*. Traduit de l'italien par Christiane de Paepe et Paul Gilbert s. j., éditions Lessius, Bruxelles, 2012. Edit. originale en italien : *In difesa della fede. La Chiesa di Giovanni Paolo II e Benedetto XVI*, 2007, RCS Libri S.p.A., Milan. Consultable en ligne, sur mon site Rivtsion (http://www.rivtsion.org/f/index.php?sujet_id=3542).

dire plus, de parler, à propos de l'attitude de l'Église envers les Juifs au lendemain de la conversion des empereurs romains au christianisme, de "groupes agités qui assaillaient les temples païens et firent parfois de même contre les synagogues, non sans être influencés par certaines interprétations erronées du Nouveau Testament concernant le peuple juif dans son ensemble". *On oublie en effet ainsi de dire que ces "groupes agités" trouvèrent un défenseur impitoyable dans une personnalité et une autorité comme saint Ambroise (C'est moi qui ai incendié la synagogue, écrit-il à l'empereur Théodose qui avait condamné les coupables de la destruction de Callinicon, c'est moi qui en ai donné l'ordre aux autres "ne esset locus in quo Christus negaretur" [pour qu'il n'y ait pas un lieu où le Christ soit renié]). Au-delà des "assauts", ce qui compte vraiment, c'est la formulation par la pensée patristique entière d'un jugement des Juifs ainsi que l'affirmation selon laquelle il est nécessaire qu'ils vivent dans une situation de discrimination et de soumission. Faut-il rappeler les prêches de saint Jean Chrysostome, ou les théorisations de saint Augustin ? La théologie de la «substitution» (L'Église "novus Israel" succède à l'ancien Israël dans le dessein de Dieu) constitue un facteur fondamental de l'attitude des chrétiens envers les Juifs et le judaïsme.*

Il est également réducteur de parler de "sentiments d'antijudaïsme dans certains milieux chrétiens" à propos des discriminations et des expulsions qui frappèrent les Juifs durant les siècles de chrétienté. Il ne s'agit pas en effet simplement de "sentiments", parce que *cet antisémitisme se fondait sur une doctrine, il correspondait à une ecclésiologie et il se traduisait par des enseignements normatifs et précis pour les fidèles.*

Par ailleurs, cet antijudaïsme ne concernait pas seulement [...] "certains milieux" chrétiens. Plusieurs papes furent en première ligne pour promulguer des mesures qu'il faut bien qualifier de persécutions. [...]

Écrire que “jusqu’à la fin du XVIIIe siècle, les non-chrétiens ne jouissaient pas toujours d’un statut juridique pleinement garanti” est pour le moins un euphémisme, tout comme l’affirmation selon laquelle “entre la fin du XVIIIe et le début du XIXe siècle, les Juifs étaient généralement parvenus à une position d’égalité avec les autres citoyens dans la majorité des États” est grosse d’omissions inadmissibles. On évite en effet de rappeler que cette reconnaissance de l’égalité civile a fait partie d’un processus mis en œuvre, non sans contradictions, par la pensée des Lumières, et réalisé par la Révolution française. On tait aussi que l’obtention de cette égalité fut généralement considérée comme une opposition au régime de chrétienté et qu’elle a été comme telle dénoncée et âprement combattue par la hiérarchie romaine et par le courant intransigeant, majoritaire à la moitié du XIXe siècle dans le monde catholique, auquel adhérait le magistère pontifical.

Le document rappelle ensuite la diffusion, durant cette même période, d’un “nationalisme faux et exacerbé” et l’affirmation progressive dans la plus grande partie de l’Europe d’un “antijudaïsme essentiellement plus sociopolitique que religieux” puisqu’il se fondait sur l’accusation que les Juifs exerceraient une influence sans proportion avec leur nombre. La question, on le sait, est bien plus complexe. La montée en puissance, tout au long du XIXe siècle, d’un antisémitisme politique est profondément liée à la lutte que menaient les ennemis de l’ordre établi contre ce dernier en s’inspirant d’une manière ou d’une autre du libéralisme. Cette complexité ne permet pas un traitement adéquat du problème dans un document de synthèse ; mais *il n’en reste pas moins inadmissible qu’une reconstitution, même sommaire, des rapports entre les chrétiens et les Juifs passe sous silence la centralité absolue que la lutte antijuive avait occupée dans les partis et les mouvements catholiques et dans les polémiques engagées par la presse confessionnelle. Ceux-ci joignaient des*

jugements et des stéréotypes antiques avec des thématiques nouvelles ; c'est à cette époque que l'hostilité traditionnelle des chrétiens contre les Juifs prit une tournure et une dimension politiques, au moyen d'une mobilisation de masse.

[...] Le point central de cette partie du document est la confirmation de “la différence qui existe entre l'antisémitisme, qui repose sur des théories contraires à l'enseignement constant de l'Église quant à l'unité de la race humaine et à l'égale dignité de toutes les races et peuples, et les sentiments de méfiance et d'hostilité, que nous appelons antijudaïsme, et qui ont perduré durant des siècles, et dont malheureusement les chrétiens, eux aussi, se sont rendus coupables”. Cette différence – ou cette distinction – a déjà été énoncée durant les années 1930, et elle a été répétée plusieurs fois dans la suite. Certes, si on considère les principes et les perspectives ultimes qui ont fondé ces deux positions, il y a une différence ou une distinction réelle entre l'antijudaïsme et l'antisémitisme. L'antisémitisme nazi se fonde en effet sur la “nature”, fixant une condition dont les Juifs ne peuvent pas sortir ; de ce point de vue, il contient en lui-même une condition de mort. *L'antijudaïsme catholique, comme, du reste, l'antisémitisme politique qui en dérive, a ses racines dans l'histoire : il viendrait du refus du Christ qui a fait des Juifs une “race” maudite, un peuple réprouvé par Dieu ; leur prétention envahissante et corruptrice, fruit de l'antique inimitié pour le nom de “chrétien”, appelle les chrétiens à se défendre. Il reste cependant pour eux une issue possible, à savoir la conversion.* Mais au-delà de cette différence substantielle entre l'antijudaïsme et l'antisémitisme – une différence décisive dans des situations extrêmes –, il reste cependant que ces deux positions partagent un large terrain commun d'actions et de comportements, dont le document romain ne parle pas. Ce terrain commun est fondé sur un jugement négatif similaire à propos du rôle historique des Juifs dans la société contemporaine. Les mesures concrètes de discrimination et de persécution

civile qui frappèrent les Juifs dans les années 1930, en Allemagne, en Italie et dans d'autres pays européens, en furent l'expression concrète. Le caractère évidemment antichrétien de l'idéologie nazie et ses fondements racistes créèrent un malaise et des difficultés, mais une opposition explicite et nette à son égard de la part de l'Église fut entravée par le fait qu'elle répétait concrètement, au-delà de la différence des présupposés qui les inspirent, tout ce que, pendant des décennies, les catholiques avaient soutenu.

Le premier grand point névralgique en ce qui concerne l'attitude de l'Église et des catholiques envers la persécution juive et la Shoah se situe dans les années 1930, lorsque les premières mesures d'identification et de marginalisation civile des Juifs furent mises en œuvre. L'attitude évasive et réticente prise alors par la hiérarchie ne s'explique pas par des "préjugés", un "manque de sensibilité", une "indifférence", comme le prétend le document ; mais ces idées et sentiments se fondaient sur des jugements et des convictions profondément intériorisés, inscrits dans l'enseignement, la pratique religieuse et la pensée politique de la tradition catholique.

[...] Ce qui a été dit montre suffisamment la faiblesse d'une reconstitution historique d'ensemble qui élude le problème du magistère, ainsi que les élaborations doctrinales et les convictions éthiques qui ont inspiré, guidé et justifié la dimension discriminatoire et oppressive de ces rapports entre le christianisme et le judaïsme. [...]

Il est difficile de dire [à quel point] un document aussi insatisfaisant du point de vue historique, malgré les propos qui l'ont inspiré, a été le fruit conscient et voulu d'un présupposé qui entendait limiter aux "fils" de l'Église tout discours critique sur les responsabilités, les déviations et les fautes de cette dernière. Mais le résultat est là : la doctrine, le magistère, l'enseignement et les actions fondées pendant des

siècles sur une ecclésiologie bien précise, tout cela reste exclu de l'examen.»

LITURGIE DE LA SUBSTITUTION

Ce n'est pas faire un procès d'intention aux évêques français qui publiaient, en 1997, un document visant à aider les fidèles à lire l'Ancien Testament dans un esprit de dialogue avec les Juifs ¹, que de regretter qu'ils aient repris à leur compte une expression à saveur substitutionniste, due à un pape du Ve s., saint Léon le Grand, et citée par le *Catéchisme de l'Église Catholique (CEC)* ².

« [...] L'Épiphanie manifeste que “la plénitude des païens entre dans la famille des patriarches” et acquiert la *israelitica dignitas*. »

Quelle qu'ait pu être la motivation de ses auteurs, la force déclarative de cette assertion ³ oblige à se demander s'il s'agit là

1. « Lire l'Ancien Testament. Contribution à une relecture catholique de l'Ancien Testament pour permettre le dialogue entre juifs et chrétiens », paru dans le Bulletin n° 9 du Secrétariat de la Conférence des Evêques de France, juin 1997. Le texte cité ici figure en note 17 du Ch. V. 2, « L'alliance avec Israël », de ce document, les italiques sont de moi. Version en ligne sur mon site (http://www.rivtsion.org/f/index.php?sujet_id=1054).
2. Édition définitive avec guide de Lecture (*Texte typique latin*, Libreria Editrice Vaticana, Citta del Vaticano, 1997). Centurion/Fleurus-Mame, Librairie editrice Vaticane, Paris 1998, § 528, p. 116. Les italiques sont de moi.
3. Le pape Benoît XVI y faisait également allusion dans son adresse de l'Angelus du dimanche 6 janvier 2013, en ces termes : « Saint Léon le Grand affirme : "Autrefois, une descendance innombrable qui aurait été engendrée non selon la chair mais selon la fécondité de la foi a été promise à Abraham" (*Discours 3 pour l'Épiphanie*, 1 : PL 54, 240). [...] Saint Léon dit encore : "Qu'elle entre, qu'elle entre donc dans la famille des patriarches la grande foule des nations [...]. Que tous les peuples [...] adorent le Créateur de l'univers, et que Dieu soit connu non seulement en Judée, mais par toute la terre" (*ibid.*). » (Texte en ligne sur le site du Vatican (http://www.vatican.va/holy_father/benedict_xvi/angelus/2013/documents/hf_ben-xvi_ang_20130106_epifania_fr.html)).

d'une interprétation des compilateurs du *CEC*. En mettant entre guillemets l'exclamation de S. Léon, « *intret in patriarcharum familiam* » (qu'elle entre dans la famille des patriarches) – qui est une citation d'une lettre de ce pape ⁴ -, et en la faisant suivre de l'expression *israelitica dignitas* (la dignité israélite), forgée par des liturgistes de jadis ⁵, cet ouvrage confère à une conception ecclésiologique substitutionniste une prestigieuse référence d'autorité et une patine de tradition vénérable.

C'est sur ce terreau qu'avait fleuri, jadis, le texte de l'oraison du Samedi-Saint, qui suit le récit du passage de la mer Rouge, lors de la Vigile pascale, et dont voici une traduction française :

« Dieu – dont nous percevons les merveilles jusqu'en notre temps -, tandis que, par l'eau de régénération, tu opères, pour le salut des nations, ce que la puissance de ta droite a conféré à *un seul peuple* en le libérant de la persécution d'Égypte, fais que *la totalité du monde accède* [à la condition de] fils d'Abraham et à la *dignité israélite* ⁶. »

Qu'on n'aille pas croire pour autant que l'expression « *dignité israélite* » soit une pure invention des liturgistes. Elle figure, en effet, sous une forme légèrement différente, mais de sens identique – « dignité de la race élue » (*electi generis dignitatem*) -, dans le texte suivant – “substitutionniste” s'il en fût – du pape S. Léon ⁷ :

Voici qu'« aîné », tu « sers le cadet » ⁸, et, tandis que « des étrangers » entrent dans ta « part d'héritage » ⁹, tu lis, comme *un serviteur*, son testament [l'Écriture], dont tu *ne connais que « la lettre »* ¹⁰. Qu'elle « entre », qu'elle « entre, la plénitude des

4. Cf. *Catéchisme de l'Église Catholique*, op. cit., *Ibid.*, n. 11, qui réfère à S. Léon le Grand, *Sermo* 33, 3.

5. Cf. *Id.*, *Ibid.*, n. 12, qui cite le *Missale Romanum*, Vigile pascale 26 : prière après la troisième lecture.

6. *Id.*, *Ibid.*, IVe prophétie. Les italiques sont de moi.

7. Sermon 5 pour Noël, in Léon le Grand, *Sermons*, SC 22, 1947, p. 206.

8. Cf. Gn 25, 23 = Rm 9, 12.

9. Cf. Ps 79, 1 = Ac 26, 18, et Is 56, 3-8.

10. Cf. Rm 7, 6.

nations »¹¹, dans la famille des patriarches¹² ; et que les « fils de la promesse »¹³ reçoivent la bénédiction de la « race d'Abraham »¹⁴ *que rejettent les « fils de la chair »*¹⁵. Que par le truchement des trois mages, tous les peuples adorent le Créateur de l'univers¹⁶, et que « Dieu » ne soit plus seulement « connu en Judée », mais dans le monde entier, afin que, partout, « son nom soit grand en Israël »¹⁷. Puisque cette *dignité de la race élue*, convaincue d'*infidélité* dans sa postérité, a *dégénéré*, la foi en fait le bien commun de tous¹⁸.

Outre le fait que ce passage pourvoit ses conceptions substitutionnistes et triomphalistes du renfort impressionnant de huit réminiscences scripturaires en dix lignes de texte, il est possible que les liturgistes d'alors aient forgé l'expression « *israelitica dignitas* » (dignité israélite), en ayant à l'esprit celle d'« *electi generis dignita[s]* » (dignité de la race élue), utilisée par S. Léon. Nourris de *Lectio divina* (lecture spirituelle de l'Écriture) et des œuvres des Pères de l'Église, ils exprimaient, dans leurs formulations liturgiques, l'inquiétude, voire le ressentiment de l'ensemble de la chrétienté, face au refus 'obstiné' des Juifs de croire en la messianité de Jésus, pour ne rien dire de leur rejet horrifié de la confession de sa divinité, attitudes longtemps perçues en Chrétienté comme incompréhensibles et même révoltantes.

La semaine sainte était le 'lieu' liturgique par excellence où cette frustration chrétienne, mitigée d'une espérance de la conversion d'Israël, se donnait libre cours. Les nombreuses invectives, menaces et condamnations, ainsi que les appels à la repentance, adressés aux Juifs d'antan par les prophètes, constituaient un vivier apologétique inépuisable pour les liturgistes, qui y lisaient une confirmation divine de la certitude

11. Cf. Rm 11, 25.

12. Cf. Ga 3, 7.

13. Cf. Rm 9, 8 ; Ga 4, 28 ; He 11, 17.

14. Cf. Gn 18, 18 ; 22, 18 ; 26, 4 ; Ac 13, 26.

15. Cf. Rm 9, 8.

16. Cf. Rm 15, 11.

17. Cf. Ps 76, 2.

18. La traduction française est mienne. Les italiques sont ajoutés.

chrétienne que ces oracles visaient autant, sinon plus, les Juifs de leur époque que ceux du passé.

En vertu même de l'adage traditionnel : *lex orandi lex credendi* (la norme de la prière est la norme de la foi), cette répétition multiséculaire incessante de stances liturgiques, dont certaines contenaient de graves accusations (déicide, perfidie, blasphème, etc.), ne pouvait manquer de causer les graves dommages collatéraux que furent la certitude de la déchéance juive, et son corollaire : la conviction que les Chrétiens qui ont cru en Jésus ont pris la place des Juifs qui, eux, l'avaient rejeté.

On ne saurait sous-estimer le rôle qu'a joué la lettre de S. Léon le Grand dans l'élaboration de ces textes et dans le développement de la « théorie de la substitution », selon laquelle sont passées à l'Église l'élection juive, la prophétie et les bénédictions divines, même si l'impact des écrits polémiques d'Augustin (mort une trentaine d'années avant la naissance de S. Léon), surtout son *Adversus Judaeos*, fut sans doute beaucoup plus considérable¹⁹.

En reprenant à son compte et l'exclamation du pape S. Léon sur l'« entrée de la totalité des nations dans la famille des patriarches », et celle de l'oraison pascale demandant à Dieu qu'elles « acquièr[ent] la *Israelitica dignitas* », et en présentant l'une et l'autre comme un fait accompli, le *Catéchisme de l'Église catholique* témoigne involontairement de la pérennité de la

19. Augustin, *Contre les juifs*, Chapitre IX, 13 : « Ensuite, de ce que vous n'offrez à Dieu aucun sacrifice, et de ce qu'il n'en reçoit pas de votre main, il ne suit nullement qu'on ne lui en offre aucun. Celui qui n'a besoin d'aucun de nos biens, n'a pas, à la vérité, plus besoin de nos offrandes; elles lui sont inutiles, mais elles nous procurent de grands avantages. Cependant, comme on lui fait de ces offrandes, le Seigneur ajoute ces paroles : "Parce que, depuis le lever du soleil jusqu'à son couchant, mon nom est devenu grand parmi les nations, et l'on me sacrifie en tous lieux, et l'on offre à mon nom une oblation toute pure, car mon nom est grand parmi les nations, dit le Seigneur tout-puissant". A cela, que répondrez-vous ? Ouvrez donc enfin les yeux et voyez : on offre le sacrifice des chrétiens partout, et non pas en un seul endroit, comme on vous l'avait commandé ; on l'offre, non à un Dieu quelconque, mais à Celui qui a fait cette prédiction, au Dieu d'Israël.»

conception substitutionniste qui est, pour ainsi dire, consubstantielle au christianisme.

On peut en lire des signes avant-coureurs chez certains Pères apostoliques ; elle chemine, discrètement mais tenacement, durant les trois premiers siècles, et trouve son théoricien le plus redoutable en la personne impressionnante de S. Augustin (354-413), dont les écrits sont comme hantés par le besoin incoercible de poser la foi chrétienne en accomplissement indiscutable et irrévocable de la foi juive, reléguée, dès lors, au rang d'ombre contrainte de disparaître devant l'éblouissante lumière de la révélation chrétienne. Témoin ce discours triomphaliste cruel :

«Les Juifs ont fait souffrir le Christ : ils se sont laissé dominer par l'orgueil contre lui. En quel endroit ? Dans la ville de Jérusalem. Ils y étaient les maîtres: voilà pourquoi ils s'y montraient si orgueilleux: voilà pourquoi ils y levaient si hautement la tête. Après la passion du Sauveur, ils en ont été arrachés, et ils ont perdu le royaume à la tête duquel ils n'ont pas voulu placer le Christ. Voyez comme ils sont tombés dans l'opprobre : les voilà dispersés au milieu de toutes les nations, incapables de se tenir n'importe où, ne tenant nulle part une place fixe. Il reste encore assez de ces malheureux Juifs pour porter en tous lieux nos livres saints, à leur propre confusion. Quand, en effet, nous voulons prouver que le Christ a été annoncé par les prophètes, nous montrons aux païens ces saintes lettres. Les adversaires de notre foi ne peuvent nous reprocher, à nous chrétiens, d'en être les auteurs et de les avoir fait parfaitement concorder avec l'Évangile, afin de faire croire que ce que nous prêchons avait été prédit d'avance : car la vérité de notre Évangile ressort avec évidence de ce fait palpable, que toutes les prophéties relatives au Christ sont entre les mains des Juifs, et qu'ils les possèdent toutes. Par-là, des ennemis nous fournissent eux-mêmes, dans ces Écritures divines, des armes pour réfuter et confondre d'autres ennemis. Quelle honte leur a donc été infligée ? C'est qu'ils sont les dépositaires des livres où le chrétien trouve le fondement le plus solide de sa foi. Ils sont nos libraires : ils ressemblent à ces serviteurs qui portent des livres derrière leurs

maîtres: ceux-ci les lisent à leur profit: ceux-là les portent sans autre bénéfice que d'en être chargés. Tel est l'opprobre infligé aux Juifs : voilà comme s'accomplit en eux cette prédiction si ancienne : "Il a fait tomber dans l'opprobre ceux qui me foulaient aux pieds." Quelle honte pour eux, mes frères, de lire ce verset, et de ressembler à des aveugles qui se trouvent en face d'un miroir ! Devant les Saintes Écritures, dont ils sont les dépositaires, les Juifs sont dans une position analogue à celle d'un aveugle devant un miroir : on l'y voit, et il ne s'y voit pas lui-même. [...] »²⁰.

Il n'est pas anodin qu'après avoir contribué à acclimater dans l'Église post-conciliaire la formule tridentine de la prière du Vendredi saint pour les Juifs, alors qu'il n'était encore que le cardinal Ratzinger, Benoît XVI l'ait fixée dans le marbre magistériel de son *Motu proprio* papal autorisant cette « forme extraordinaire » de liturgie. Une telle suite dans les idées, malgré les critiques, surtout juives, dont cette formulation a été l'objet, demande un éclaircissement. Elle a d'ailleurs donné lieu à diverses spéculations, dont surtout, celle qui la considère comme un gage donné aux catholiques intégristes de la faveur ecclésiale dont ils bénéficient toujours malgré leur combat acharné et irrédentiste contre l'enseignement du Concile Vatican II. Je pense pour ma part que cette hypothèse est erronée. Pour mieux comprendre de quoi il retourne, il convient de se reporter à une conférence, donnée par l'illustre théologien. J'en extrais ces deux passages, qui éclairent me semble-t-il, la nature du dilemme intérieur auquel Joseph Ratzinger était (et est toujours, selon moi) confronté :

« Même si nous savons qu'Auschwitz a été l'horrible expression d'une idéologie qui, non seulement a voulu détruire le judaïsme, mais a également haï, dans le christianisme, l'héritage juif et cherché à l'extirper, la question reste posée : quelle peut être la cause d'une telle hostilité historique entre ceux qui, en fait, devaient avoir une commune appartenance en raison de leur foi en un Dieu unique et de l'obéissance à sa volonté ? Cette

20. Cité d'après Augustin, *Discours sur les Psaumes, I, du psaume 1 au psaume 80*, Cerf, coll. «Sagesses chrétiennes», Paris, 2007, p. 969.

*hostilité tiendrait-elle à la foi même des chrétiens, à "l'essence du christianisme", à tel point qu'il faudrait s'écarter de ce cœur et nier le christianisme en son centre, si l'on veut arriver à une véritable réconciliation ?*²¹ »

« La confession de Jésus de Nazareth comme Fils du Dieu vivant, et la foi dans la Croix comme rédemption de l'humanité, signifient-elles une condamnation explicite des juifs, comme entêtés et aveugles, comme coupables de la mort du Fils de Dieu ? *Se pourrait-il que le cœur de la foi des chrétiens les contraigne à l'intolérance, voire à l'hostilité à l'égard des juifs et, à l'inverse, que l'estime des juifs pour eux-mêmes, la défense de leur dignité historique et de leurs convictions les plus profondes, les obligent à exiger des chrétiens qu'ils renoncent au cœur de leur foi et donc, requièrent semblablement des juifs qu'ils renoncent à la tolérance ? Le conflit est-il programmé au cœur de la religion et ne peut-il être résolu que par la répudiation de ce cœur ?*²² »

J'ai l'intime conviction que Joseph Ratzinger a exprimé là l'état d'esprit général des Chrétiens, en général, et des catholiques, en particulier, qui, malgré la vive conscience qu'ils ont du tort irrémédiable causé aux Juifs par des siècles d'hostilité chrétienne – même si celle-ci était souvent motivée par des convictions religieuses et non par une haine raciale ou antisémite –, considèrent la non-adhésion de ce peuple à la révélation du salut en Jésus-Christ comme un obstacle théologique insurmontable qui rend impossible une relation de sincère et totale fraternité avec lui.

21. « Israël, l'Église et le monde : leurs relations et leur mission, selon le Catéchisme de l'Église Catholique ». Conférence du cardinal Ratzinger, reproduite dans *La Documentation catholique*, n° 2091, du 3 avril 1994, p. 324. Texte reproduit, avec mes commentaires dans mon livre *Chrétiens et juifs depuis Vatican II*. État des lieux historique et théologique. Prospective eschatologique, éditions Docteur angélique, Avignon, 2009, p. 142 et ss. J'ai mis en italiques les passages qui me paraissent les plus significatifs.

22. *Ibid.*, p. 329.

L'APPORT PRÉCIEUX DES ARCHIVES VATICANES EXPLOITÉES PAR HUBERT WOLF

Dans la version antécédente de ma Conclusion (rédigée en 2002) de la présente étude – et donc avant la parution de l'importante recherche du prof. Hubert Wolf, plusieurs fois citée ci-dessus¹ –, j'écrivais ce qui suit :

«Parvenu au terme de cette étude, et puisqu'il faut bien prendre le risque de proposer une autre lecture des événements que celle qui s'est imposée jusqu'ici sans convaincre, disons tout d'abord que, quelles qu'aient pu être les *véritables* raisons qui ont poussé les autorités de l'Église à mettre un terme brutal à l'initiative du précurseur de «l'enseignement de l'estime», qu'était le P. van Asseldonk, ce n'est certainement pas à ce dernier qu'il faut imputer la *responsabilité* de cette décision, mais *aux mentalités ecclésiastiques et religieuses du temps*. Nul doute, en effet, que, dans le climat «conversionniste» qui prévalait alors dans une large partie de l'intelligentsia chrétienne et de sa hiérarchie², et jusque chez le pape lui-même³,

1. Wolf, *Le pape et le diable*, *op. cit.*, (cf. note 2, ci-dessus).

2. C'était la préoccupation constante des nombreuses congrégations et confréries de prières et d'apostolat qui se vouaient à la conversion des Juifs, comme cela

l'attitude positive inédite envers les Juifs, prônée par les *Amici*, ait dérangé, voire scandalisé nombre de clercs et de fidèles.»

Persuadé comme je l'étais alors que n'était plus crédible la thèse selon laquelle l'Association, après des débuts irréprochables, aurait «adopté *ensuite* une manière d'agir et de penser contraire au sens et à l'esprit de l'Église, à la pensée des Saints Pères et à la liturgie»⁴, j'estimais qu'il avait dû se produire «un ou plusieurs événements, suffisamment graves, du point de vue de l'autorité ecclésiastique, pour pousser celle-ci à supprimer un mouvement qu'elle avait elle-même agréé et largement favorisé, durant les deux années de son existence»⁵. En conséquence, je proposais de voir, dans ce que j'appellais «les imprudences apostoliques» et «les conceptions particulières de van Asseldonk en matière de discipline et d'obéissance religieuses», analysées plus haut, «l'occasion immédiate» de la décision, que prit le Saint-Office, de mettre fin à l'existence d'*Amici Israel*.

ressort avec évidence de la lecture de leurs brochures de propagande et de leurs publications périodiques. C'est le même zèle qui animait le célèbre philosophe thomiste Jacques Maritain, dans son article de 1921, "A propos de la «question juive»", in, Jacques Maritain, *L'impossible antisémitisme*, précédé de *Jacques Maritain et les Juifs*, par Pierre Vidal-Naquet, Desclée de Brouwer, Paris, 1994, p. 65-68. C'était aussi l'obsession qui, dans les années vingt, s'étalait, sur un mode délirant, dans un livre, antisémite autant qu'illuminé, au demeurant revêtu de l'imprimatur (cf. Abbé Charles Marcault, *Comment Israël reviendra-t-il au Messie ?*, Paris, 1924). Sur les convertis juifs, dans l'histoire, consulter A. A. Winogradsky, "Présences hébraïques dans l'histoire de l'Église", in *Revue des Sciences Religieuses* 74/4, 1986, p. 511-536. Sur le même sujet, concernant les années vingt à trente, voir Ph. Chenaux, «Les Amis d'Israël», in «Du judaïsme au Catholicisme : réseaux de conversion dans l'entre-deux-guerres», dans *Les convertis aux XIXe et XXe siècles*, Artos, Presses universitaires, Arras 1996, *op. cit.*, p. 96-100 ; etc.

3. Selon Maritain, in Jacques Maritain, *L'impossible antisémitisme...*, *op. cit.*, p. 67, «l'idée, lancée à Londres en 1918, de neuvaines de messes à célébrer pour la conversion d'Israël», et qui avait «prospéré de façon singulière» – au point que, «en France seulement, 510 messes ont été célébrées en 1920, plus de mille ont déjà été inscrites pour 1921 [...] recevait l'approbation de Sa Sainteté Benoît XV», lequel avait «promis d'offrir lui-même, au cours de la neuvaine préparatoire à la fête du Sacré-Cœur, le sacrifice de la messe pour la conversion des Juifs.»

4. Extrait du décret de suppression, cité plus haut: 1ère Partie, chapitre 5.

5. Je rappelle, en effet, qu'un an après sa fondation, dix-huit cardinaux, deux cents archevêques et évêques, et deux mille prêtres avaient adhéré à l'œuvre.

Le long et incontournable chapitre consacré par le professeur Hubert Wolf à cet événement, m'amène à réviser mon jugement antécédent, sans passer pour autant par pertes et profits les résultats de mes analyses des motivations et des actes des protagonistes de cette crise. Cet aspect des choses ne semble pas évoqué dans les archives qu'a consultées Wolf. Ce n'était d'ailleurs pas nécessaire puisque le dossier qu'il a constitué est tout entier bâti autour des archives concernant les motivations ecclésiales et les modalités canoniques et disciplinaires de la suppression de l'association, et non sur ses composantes personnelles et psychologiques. Autrement dit, même si Wolf ne l'écrit pas explicitement, il semble certain que la responsabilité de la suppression de l'association n'incombe ni au comportement des fondateurs et dirigeants des *Amici*, ni à la prétendue dérive de leurs conceptions doctrinales, mais à l'autorité ecclésiastique au sein de laquelle prévalait, à l'époque, un courant antimoderniste et antijudaïque qui considérait comme une menace pour la doctrine et la discipline catholiques l'attitude pastorale, jugée révolutionnaire, de cette association à l'égard des Juifs, et surtout l'initiative qu'elle avait cru devoir prendre d'amener l'Église à réformer les formules liturgiques blessantes à leur endroit.

Il m'est apparu que ma propre remise en situation de la problématique devait s'appuyer étroitement sur l'étude pionnière – et à mon avis, définitive – consacrée par le professeur Wolf à la suppression de l'association *Amici Israel*. Et plutôt que de la résumer ou de la paraphraser, au risque de la gauchir ou de l'édulcorer, j'ai choisi de citer, intégralement et *verbatim*, ci-après, l'intégralité du chapitre 2 de son livre, intitulé « Juifs perfides ? Querelle au Vatican sur l'antisémitisme (1928) »⁶.

6. Mes vifs remerciements au professeur Wolf, qui a chaudement appuyé ma demande d'intégrer dans le présent ouvrage cette part non négligeable de son livre. Mon appréciation va également à Madame Martine Bertéa, directrice du département Droits étrangers des éditions du CNRS, qui m'a autorisé, à titre exceptionnel, à reproduire ici, ce long extrait (p. 87-131) de Hubert Wolf, *Le pape et le diable*. Pie XII, le Vatican et Hitler : les révélations des archives, CNRS éditions, Paris, 2009. Chapitre 2 intitulé « Juifs perfides ? Querelle au Vatican sur l'antisémitisme (1928) ».

QUERELLE AU VATICAN SUR L'ANTISÉMITISME (1928), H. WOLF

[Extrait de Hubert Wolf, *Le pape et le diable*. Pie XII, le Vatican et Hitler : les révélations des archives, CNRS éditions, Paris, 2009. Chapitre 2 intitulé « Juifs perfides ? Querelle au Vatican sur l'antisémitisme (1928) ».]

L'antisémitisme racial, qui entraîna l'assassinat de plus de six millions de juifs, est considéré comme l'essence même du mal de la première moitié du XXe siècle. l'Église catholique et son chef, le pape, se sont vu et se voient encore reprocher régulièrement leur silence sur la Shoah, et, au fond, leur indifférence quant au sort des juifs. Au lieu de protester publiquement, de se mettre sans réserve, en tant qu'avocate des droits humains, du côté des juifs, l'Église ne se serait souciée, à l'époque du nazisme, que de sa propre survie en tant qu'institution et du salut des âmes de ses seuls fidèles, oubliant ou du moins refoulant les chambres à gaz d'Auschwitz. Pour sauver la peau de ses propres « brebis », elle avait même conclu en 1933 un pacte avec le diable, incarné par Adolphe Hitler : le Concordat du Reich. Si l'on en croit le pamphlet de Daniel Goldhagen, dont il dit lui-même que ce n'est « pas un exercice d'historiographie¹ », ce pacte avec le diable fut chose facile pour le pape et pour l'Église. Car, du point de vue de cet auteur, tous les catholiques étaient antisémites : le pape tout autant que son secrétaire d'État, les cardinaux tout autant que les

1. D. Goldhagen, *Le devoir de morale*, trad. De l'anglais par William-Olivier Desmond, Seuil, 2003, p. 430.

évêques, le clergé tout comme les laïcs. En matière de haine des juifs, il y avait donc, selon Goldhagen, une affinité profonde entre le nazisme et le catholicisme.

Les défenseurs de l'Église catholique n'ont eu aucun mal à récuser ces reproches à l'emporte-pièce. Car, cinq ans déjà avant la « prise de pouvoir » de Hitler et le début des persécutions des juifs en Allemagne, et plus de 10 ans avant la « Nuit de Cristal », l'Église catholique avait clairement condamné l'antisémitisme racial moderne. Le 22 mars 1928, le pape Pie XI approuvait un décret de la suprême congrégation du Saint-Office, qui indiquait : « l'Église catholique a toujours eu coutume, de prier pour le peuple juif, qui fut le dépositaire des promesses divines jusqu'à Jésus-Christ, malgré l'aveuglement continu de ce peuple, bien plus, à cause même de cet aveuglement. Avec quelle charité le Siège apostolique n'a-t-il pas protégé le même peuple contre les vexations injustes ! Parce qu'il réprouve toutes les haines et les animosités envers les peuples, il condamne au plus haut point la haine contre le peuple autrefois choisi par Dieu, cette haine qu'aujourd'hui l'on a coutume de désigner communément par le mot d'« antisémitisme »² ».

Jusqu'à l'ouverture des archives, il était toutefois impossible d'analyser les causes immédiates de cette condamnation papale de la haine des juifs et de l'antisémitisme. Il fallait s'en remettre à l'interprétation immanente du texte du décret. Or, celui-ci est clair : le Saint-Office a traité de l'antisémitisme dans le contexte d'une mise à l'index d'un opuscule publié par un groupe d'ecclésiastiques, les « Amici Israel », sous le titre *Pax super Israel*. Après un examen approfondi, l'Inquisition romaine avait décidé de dissoudre cette association. Tout en reconnaissant que l'intention de ses membres (prier pour la conversion des juifs) était tout à fait « louable », on croyait devoir constater que, dans les années qui s'étaient écoulées depuis sa création, cette œuvre sacerdotale avait « adopté une manière d'agir et de

2. Décret supprimant l'Association des « Amis d'Israël » (25 mars 1928), in Actes de Pie XI, vol. 4 (années 1927 et 1928), 1932, p. 200-201.

penser contraire au sens et à l'esprit de l'Église, à la pensée des Saints Pères et à la Liturgie ».

Comment l'interdiction d'une association sacerdotale résolument judéophile, qui regroupait plus de trois mille membres, dont d'éminents cardinaux et évêques appartenant à la Curie, et la condamnation, au même moment, de l'antisémitisme racial, s'accordent-elles, cela n'apparaît pas clairement dans le décret lui-même. Même les motifs du jugement cités dans le texte restent plutôt flous. Ce qui aurait contredit la sainte liturgie notamment est formulé de manière très générale. Avant même l'ouverture des archives, les historiens supposaient toutefois qu'il pouvait s'agir de projets de réforme concernant la liturgie du Vendredi saint, les éléments critiques à l'égard des juifs apparaissant ici avec une densité particulière. Outre la passion selon Saint-Jean, qui souligne davantage la responsabilité du peuple juif dans la crucifixion et la mort de Jésus que ne le font les évangiles synoptiques, il faut surtout citer ce que l'on appelle les « impropères » et les grandes oraisons. Les impropères étaient chantés pendant l'adoration de la croix ; le Seigneur, crucifié, se plaignait de son peuple infidèle : « Ô mon peuple, que t'ai-je fait ? En quoi t'ai-je affligé ? Réponds-moi. Est-ce parce que je t'ai tiré de la terre d'Égypte, que tu as dressé une croix pour ton Sauveur ? [...] Je t'ai planté comme la plus belle de mes vignes, et tu n'as eu pour moi que de l'amertume ; car dans ma soif, tu m'as donné du vinaigre, et tu as percé d'une lance le côté de ton Sauveur. »³ Et, dans la huitième oraison de la liturgie du Vendredi saint, on priait pour les « Juifs perfides », ou, plus exactement, en latin, langue prescrite pour l'office, « *pro perfidis Judaeis* ».

Effectivement, un dossier trouvé en 2003 dans les archives de la congrégation pour la Doctrine de la foi, dans fonds « *Rerum Variarum* » (cote « 1928 n°2 ») permet d'identifier précisément

3. Missel romain latin-français édité par la Société saint Jean de l'Évangile, Desclée & Cie, Tournai, 1921, p. 478 sq. * La version française des impropères et de l'oraison cités dans ce chapitre a été tirée du Missel romain latin-français édité par la Société saint Jean de l'Évangile, NdT.

les termes du conflit. Ce fut surtout le qualificatif de « Juifs perfides », appliqué au peuple d'Israël, élu de Dieu, qui allait constituer le point de départ d'un violent conflit au sein de la Curie, à propos non seulement de la liturgie du Vendredi saint, mais aussi, du même coup, des attitudes globales de l'Église catholique envers le judaïsme et l'antisémitisme. Pie XI lui-même était tout aussi impliqué que le Saint-Office et la congrégation des Rites, chargée du bon respect de la liturgie de l'Église. Le conflit entre les différents acteurs de la Curie allait faire apparaître toute la gamme des positionnements possibles à l'égard du judaïsme : les antisémites affirmés s'opposèrent aux judéophiles déclarés, les partisans de Theodor Herzl (1860-1904) aux antisionistes avoués. La problématique essentielle est la suivante : quelle attitude le pape adopta-t-il face à ces tensions au sein de la Curie ? Quelle était sa position personnelle ? Quelle feuille de route officielle définit-il ? Quelle fut précisément la toile de fond de la condamnation de l'antisémitisme par le pape en 1928 ? L'Église catholique a-t-elle, par cette déclaration, pris des distances véritablement claires vis-à-vis de toute haine antisémite ? Ou bien ces formules cachent-elles de tout autres intentions ?

**« PRIONS POUR LES JUIFS PERFIDES », HUBERT
WOLF**

[Extrait de Hubert Wolf, *Le pape et le diable*. Pie XII, le Vatican et Hitler : les révélations des archives, CNRS éditions, Paris, 2009. Chapitre 2 intitulé « Juifs perfides ? Querelle au Vatican sur l'antisémitisme (1928) ».]

« *Oremus et pro perfidis Judaeis : ut Deus et Dominus noster auferat velamen de cordibus eorum ; ut ipsi agnoscant Jesum Christum Dominum nostrum.* » C'est ce que disait l'exorde de la huitième intention de prière du Vendredi saint selon le Missel romain de 1570, dont l'usage était obligatoire pour tous les offices dans le monde entier. L'oraison proprement dite était précédée d'une notice attirant l'attention du célébrant : « *Non respondetur Amen, sed statim dicitur : Omnipotens sempiternus Deus, qui etiam judaicam perfidiam a tua misericordia non repellis : exaudi preces nostras, quas pro illius populi obcaecatione deferimus ; ut, agnita veritatis tuae luce, quae Christus est, a suis tenebris eruantur. Per eundem Dominum nostrum.* »¹ Afin que les gens ordinaires qui assistaient à la messe puissent eux aussi suivre les textes de la liturgie tridentine latine, il fut décidé, au cours du XIXe siècle, de publier dans différents pays des missels populaires bilingues. En Allemagne, le missel allemand-latin d'Anselm Schott, un bénédictin de l'abbaye de Beuron, publié pour la première fois en 1884, devint un best-seller maintes fois réédité. Pour une grande majorité de fidèles, se rendre à la

1. Missale Romanum ex decreto sacrosancti Concilii Tridentini restitutum. Editio secunda juxta editionem typicam, Ratisbonne, 1887, p. 152.

messe muni du « Schott » en plus du livre de cantiques diocésain était la règle.

La traduction du texte de la prière pour les juifs disait : « Prions même pour les Juifs perfides, afin que le Seigneur notre Dieu enlève le voile qui couvre leurs cœurs, et qu'ils reconnaissent avec nous J.C.N.S. [Jésus-Christ notre Seigneur]. » L'explication se trouvait dans la traduction et le commentaire de la rubrique : « Le diacre omet ici l'invitation à la génuflexion, pour ne pas rappeler l'affront fait en cette heure au Sauveur par les Juifs qui s'agenouillèrent en se moquant de lui. ^{*2} » Suit alors le texte de l'oraison proprement dite : « Dieu tout puissant et éternel, qui, dans votre miséricorde, ne repoussez pas même les Juifs perfides, exaucez les prières que nous vous adressons au sujet de l'aveuglement de ce peuple ; afin que, reconnaissant la lumière de votre vérité qui est le Christ, ils soient enfin arrachés à leurs ténèbres. Par le même J.C.N.S. Ainsi soit-il ³. »

Les grandes oraisons du Vendredi saint regroupaient, selon le missel tridentin de Pie V (1566-1672), neuf intentions de prière : Prions pour l'Église, le pape, le clergé, les chefs d'État, les catéchumènes, pour tous ceux qui sont dans la détresse, ainsi que pour les hérétiques (c'est-à-dire les protestants !), les juifs et les païens. Alors que dans toutes les autres prières y compris celle qui était dite à l'intention des non-croyants, l'oraison est introduite par la formule « Prions. Fléchissons les genoux. Levez-vous », suivie d'une prière silencieuse, cette exhortation n'apparaît pas dans la prière pour les Juifs, pour la raison citée dans la notice explicative. Outre l'omission de la génuflexion, on est frappé par les formules « *pro perfidis Judaëis* » et « *judaicam perfidiam* » (perfidie juive ^{*4}). Il n'y a donc rien d'étonnant à ce qu'un groupe de prêtres qui s'était donné

2. * Cette explication ne figure pas dans le missel latin-français cité en référence. L'oraison y est simplement introduite par la formule : « On ne répond pas *Amen*, mais le célébrant dit de suite : ». Les traductions allemande et française de l'oraison sont en revanche rigoureusement équivalentes, NdT.

3. Pins Bihlmeyer (ed), *Das Messbuch der heiligen Kirche lateinisch und deutsch mit liturgischen Erklärungen*, Fribourg-en-Brisgau, 1923, p. 341.

4. * Le missel latin-français cité en référence ne traduit pas « *Judaicam perfidiam* » par « perfidie juive », mais, de nouveau, par « les Juifs perfides ». NdT.

pour mission la réconciliation entre judaïsme et catholicisme ait réagi avec une sensibilité particulière à ces composantes de la liturgie du Vendredi saint au moment même où l'antisémitisme racial connaissait une montée radicale en Europe. Selon les Amis d'Israël, la mention des « Juifs perfides » risquait d'être récupérée par les idéologues du racisme et d'être exploitée dans le sens d'un antisémitisme liturgique.

C'est pourquoi, au début de janvier 1928, ils s'adressèrent à Pie XI, pour lui demander, sous la forme d'une lettre rédigée en latin, une réforme de la prière du Vendredi saint pour les juifs. Ce texte était signé au nom du Comité central de l'œuvre sacerdotale des Amis d'Israël. Celle-ci avait été fondée le 24 février 1926, soit deux années seulement avant la proposition de réforme. Cette association était présidée par l'abbé général de la congrégation bénédictine du Mont-Cassin, Benoît Gariador (1859-1936). Un autre prêtre régulier, Anton van Asseldonk (1892-1973), chanoine de Sainte-Croix, en était secrétaire général.

Alors que seuls des membres du clergé pouvaient adhérer aux *Amici Israel*, l'initiative de fonder cette association n'était curieusement pas venue d'un prêtre. L'idée émanait de Sophie Franziska van Leer (1892-1953), juive convertie au catholicisme. Outre le cardinal munichois Michael von Faulhaber, le père franciscain Laetus Himmelreich (1886-1957) avait joué un rôle important dans sa conversion. Himmelreich avait aussi mis en relation van Leer et van Asseldonk, lequel devait bientôt devenir l'un des inspirateurs des Amis d'Israël.

En 1928, l'association regroupait déjà dix-neuf cardinaux, deux cent quatre-vingt sept évêques et archevêques, et environ trois mille prêtres du monde entier. On comptait parmi eux des personnalités aussi célèbres que les cardinaux de la Curie Pietro Gasparri, cardinal secrétaire d'État de Pie XI, Rafael Merry del Val, secrétaire et donc chef du Saint-Office, et Willem van Rossum (1854-1932), préfet de la si importante congrégation de la Propagande. Deux grands cardinaux germanophones en faisaient également partie : Andreas Frühwirth, maître général

de l'ordre dominicain et ancien nonce de Munich, et Michael von Faulhaber, archevêque de Munich et Freysing. Faulhaber était en outre devenu le confesseur et le directeur de conscience de Franziska van Leer. Le cardinal avait d'ailleurs confié à cette dernière la mission canonique d'assurer à Munich des cours bibliques pour d'autres juifs convertis au catholicisme⁵. Dès lors, cette convertie s'employa activement à promouvoir les Amis d'Israël.

L'on ignore si, au moment de leur adhésion en 1926-1927, tous les membres des Amis d'Israël avaient pleinement conscience de l'ensemble du programme théologique et politico-ecclésiastique de l'association, lequel comportait des éléments véritablement explosifs. Les cardinaux de la Curie notamment semblent avoir, au moins au début, considéré les Amis d'Israël comme une simple communauté de prière aux fins de convertir autant de juifs que possible à la « véritable » foi catholique. On pouvait en effet interpréter en ce sens le premier courrier de présentation de l'association, daté de 1926. Il y était question d'une « conversion plus rapide et plus miséricordieuse des juifs » et de l'« organisation de prières constantes » à cette fin. Le thème principal de ce courrier était le « retour plus rapide » d'Israël à la véritable Église⁶. C'est seulement dans l'opuscule *Pax super Israel*, dont la parution est datée de manière erronée de 1925, alors que cette brochure fut en réalité publiée seulement au début de l'année 1928 avec l'imprimatur du vice-gérant de Rome Giuseppe Palica (1869-1936) – donc avec l'autorisation officielle de l'Église – que les maîtres d'œuvre des Amis d'Israël présentèrent dans son intégralité leur véritable programme politico-ecclésiastique et théologique⁷. Selon ce document, l'association n'avait pas pour objet d'être

5. Faulhaber à van Leer le 30 janvier 1930 et 21 avril 1930, Archives de l'évêché de Munich (abrégé en EAM, Succession (abrégé en NL) Faulhaber 6482.

6. Courrier de présentation de « Pax super Israel » [1926], 3 pages ; EAM NL FAULHABER 6284.

7. *Pax super Israel*, Rome, 128 ; Archivio della Congregazione per la Dottrina della Fede, Vatikanstadt (abrégé en ACDF), Sanctum Officium (abrégé en SO) Rerum Variarum (abrégé en RV) 1928 n° 2 fac. 1, n° 16/2. Voir aussi le résumé de cet écrit, préparé par un collaborateur du Saint-Office pour les débats de la congrégation ; ACDF, SO RV 1928 n° 2, fasc. 2, n° 17.

prioritairement une communauté de prière pour la conversion des juifs. Elle visait plutôt, de manière fondamentale, à une réconciliation entre juifs et catholiques aux fins d'une véritable « paix avec Israël », comme l'indique déjà le titre de cet écrit programmatique. Les membres de cette association sacerdotale devaient se tourner avec un amour particulier vers le peuple d'Israël, premier peuple élu de Dieu. Partant d'une théologie du sacrement de l'ordre, selon laquelle le prêtre agit en la personne du Christ, les Amici postulaient, du fait de l'origine et de l'identité juives du Messie, une proximité particulière de tout ecclésiastique avec les juifs. Car : « *Christus est primogenitus et veritas et caput Israel* » (Le Christ est le premier-né, la vérité et la tête d'Israël). Outre la prière pour Israël et pour sa conversion, la prédication religieuse devait surtout susciter la compréhension pour le peuple juif et sa religion, son histoire avec Dieu et le témoignage de sa foi.

Mais c'est surtout l'attitude concrète des Amis d'Israël, en particulier l'abandon des composantes de la liturgie catholique à tonalité judéophobe, qui devait faciliter la conversion des juifs au catholicisme. Les membres de l'association devaient s'engager à éviter, à l'office comme dans la vie quotidienne, toute formule et tout comportement antisémite. Les catholiques devaient donc cesser par principe de parler des « Juifs comme peuple déicide », de Jérusalem comme ville des déicides », ou du « caractère fondamentalement inconvertissable et réfractaire à l'enseignement, des Juifs ». Il convenait aussi de récuser catégoriquement les « choses incroyables que l'on raconte à propos des juifs, en particulier le prétendu meurtre rituel », une légende laquelle on reprochait aux juifs d'enlever et d'assassiner des enfants chrétiens dans le cadre de leur culte. Les Amis d'Israël proposaient même d'abandonner de manière générale la notion de « conversion » s'agissant des juifs, ce terme ayant quelque chose d'« odioso », autrement dit de déplaisant, pour les personnes juives. La formule « passage du Royaume du Père au Royaume du Fils » paraissait plus adaptée. Dans la mesure où les juifs partageaient avec les chrétiens la foi dans le Dieu de l'Ancien Testament, que Jésus-Christ avait révélé comme son

Père, la conversion, au sens de passage d'une communauté religieuse à une tout autre, était jugée superflue dans le cas des juifs. Il y avait plutôt réorientation ou déplacement d'accent à l'intérieur de cette foi commune qui existait déjà. Au-delà même de la liturgie et de la théologie, un « *Amicus Israel* » se devait d'éviter toute généralisation et tout jugement à l'emporte-pièce à l'encontre des juifs, comme on les trouvait par exemple dans la formule : « L'argent est leur seul Dieu ». Il fallait au contraire témoigner un respect explicite pour les modes de vie, cérémonies et usages religieux juifs. Suivait une liste de prières et d'actions culminant dans cette exhortation : « Toute sorte d'antisémitisme doit être évitée ; il faut au contraire lutter résolument contre celui-ci et l'arracher avec ses racines. »

Dans leur texte programmatique encore, les *Amici Israel* voyaient dans la liturgie catholique l'aboutissement du culte mosaïque. L'une de leurs missions spécifiques devait donc consister à étudier l'Ancien Testament de manière approfondie et à méditer sur ce texte, qui faisait partie intégrante de l'Écriture sainte. Les Amis se tournaient ainsi résolument contre les tendances antisémites qui, s'appuyant sur des thèmes judéophobes présents dans le christianisme, souhaitaient éliminer de la religion chrétienne toute composante juive, y compris, donc, l'Ancien Testament. Il était en outre suggéré aux membres de la communauté de prière de se plonger, lors de la célébration de la Sainte messe, dans l'état d'âme de leurs contemporains juifs. Dans leurs sermons, souvent truffés d'invectives antijuives, bon nombre de prêtres montraient qu'ils n'avaient aucune notion ni du judaïsme, en général, ni de la religion et de la culture juives, en particulier. Les plaintes de nombreux juifs, qui faisaient état de persécutions de la part des chrétiens, étaient clairement reconnues comme justifiées dans *Pax super Israel* : le texte indiquait que non seulement les juifs étaient condamnés comme Jésus autrefois à porter sa croix, mais qu'ils devaient aussi porter chaque jour de lourdes croix – et ce depuis dix-neuf siècles.

En Allemagne, l'évêque de Danzig, le comte Eduard O'Rourke

(1876-1943), celui d'Eichstätt, Johannes Leo von Mergel (1847-1932), celui d'Osnabrück, Hermann Wilhelm Berning (1877-1955), étaient membres de cette association. Il fallait ajouter à cette liste Mgr Karl Joseph Schulte (1871-1941), cardinal et archevêque de Cologne. Mais c'est à Munich que les *Amici* trouvèrent un soutien particulier, en la personne du cardinal Faulhaber, qui établit un lien institutionnel avec l'association missionnaire locale Ludwig-Missionsverein⁸. Ancien professeur d'exégèse de l'Ancien Testament à la faculté de théologie catholique de l'université d'État de Strasbourg, Faulhaber défendait résolument le judaïsme biblique, sans toutefois échapper complètement aux stéréotypes antisémites qui mettaient les juifs dans le même sac que les francs-maçons et les socialistes. Il promit cependant au secrétaire général des *Amici*, Anton van Asseldonk, de faire immédiatement la promotion de l'association : non seulement il allait distribuer plus de cent tracts, mais il laissa aussi entrevoir la possibilité d'accorder à l'avenir une plus large place à l'Ancien Testament dans la formation à l'homélie qu'il dispensait au clergé munichois, et de mettre en garde les prêtres de son diocèse contre les formules irréfléchies qui, dans leur prédication, pourraient être comprises comme antisémites⁹.

Le cardinal tint immédiatement promesse, dans le cadre de son cours de prédication munichois d'octobre 1927, *Homiletischer Kurs*, qui fit l'objet d'une publication. Les Amis d'Israël se chargèrent de résumer ses thèses en latin, ce qui leur assura une large diffusion¹⁰. Les prédicateurs devaient – indiquait, entre autres choses, ce cours – éviter tout ce qui « d'une manière ou d'une autre, a une résonance antisémite ». Faulhaber constatait en outre que la Synagogue et l'Église étaient liées car, sans le judaïsme, il ne pouvait, tant sur le plan historique qu'objectif, y

8. Voir aussi à ce sujet EAM, NL Faulhaber 4500 et 4501. Le lien avec cette association est cité dans les *Status Operis* » ; ACDF, SO RV 1928 n° 2 fasc. 1, n° 22.

9. Faulhaber à Asseldonk le 20 avril 1927 ; EAM, NL Faulhaber 6284.

10. Résumé en latin du cours d'homélie de Faulhaber, sans date. [1927-1928] ; ACDF, SO RV 1928 n° 2, fasc. 1, n° 23. Un exemplaire enregistré par le Saint-Office le 13 mars 1928 se trouve dans les Actes. Même référence pour la suite du développement.

avoir de catholicisme. Selon lui, les prophètes d'Israël s'étaient certes violemment emportés contre leur peuple pour son idolâtrie, son comportement sacrilège envers Dieu et envers les hommes, sa pratique de l'usure, son culte corrompu et, enfin, les manquements de ses prêtres. Mais leurs propos ne visaient, de manière explicite et exclusive, que le peuple juif de l'époque. Pour Faulhaber, il était irrecevable de transformer des prophéties menaçantes, liées à une situation concrète et destinées à inciter le peuple à la conversion, en déclarations intemporelles sur l'essence des juifs.

L'exégète de l'Ancien Testament intervenait ici pour mettre en garde les prédicateurs : la transposition pure et simple des paroles des prophètes, liées à un moment historique, risquait de ne provoquer dans l'assemblée d'autre attitude que le « pharisaïsme ». L'Église avait tiré de l'ancienne Alliance de Dieu avec Israël des éléments essentiels de sa propre substance, notamment les dix commandements, le psautier et les prophéties messianiques, de sorte que « nous chrétiens lui devons reconnaissance pour cela ». Faulhaber jugeait vraiment trop facile de dire au cours d'un sermon « que les juifs ont crucifié le Seigneur ». Nul ne devait cependant oublier que le Christ, l'Agneau de Dieu, portait non seulement les péchés du monde entier, mais aussi ceux de son propre peuple. Faisant allusion à l'Épître aux Romains de saint Paul, Faulhaber constatait un fait révélé : Israël est sauvé et parvient au Salut. Ce n'était pas sans raison que Jésus, sur la croix, à l'heure de la Réduction du monde, s'était déclaré roi des Juifs. En conclusion de son cours, le cardinal soutenait explicitement le programme des Amis d'Israël : par conséquent, « préparons cette heure de grâce par la prière ; pour cette raison, veillons à diffuser largement les écrits d'*Amici Israel* ».

C'est dans le cadre de ces diverses recommandations des Amis d'Israël en vue d'une réconciliation entre catholicisme et judaïsme que s'inscrit le courrier présenté au pape le 2 janvier 1928 par l'Abbé Gariador. Il y était demandé de supprimer de la prière du Vendredi saint pour les juifs les mots « *perfidis* »

et « *perfidiam* » car ils renfermaient quelque chose d'« odieux », qui ne correspondait pas à l'intention de prière originelle de l'Église. Il fallait en outre ajouter dans la prière pour les juifs, comme dans les huit autres prières, la formule « Prions. Fléchissons les genoux. Levez-vous », supprimée au XVI^e siècle seulement, « pour des raisons antisémites ¹¹ ». La demande était accompagnée d'un formulaire de prière qui omettait ces formules choquantes ¹².

11. Gariador et Asseldonk à Pie XI le 2 janvier 1928 ; ACDF, SO RV 1928 n° 2 fasc. 1, n° 2.

12. Formulaire de prière ; ACDF, SO RV 1928, n° 2, fac. 1 n° 4.

L'AVIS DE LA CONGRÉGATION DES RITES, HUBERT WOLF

[Extrait de Hubert Wolf, *Le pape et le diable*. Pie XII, le Vatican et Hitler : les révélations des archives, CNRS éditions, Paris, 2009. Chapitre 2 intitulé « Juifs perfides ? Querelle au Vatican sur l'antisémitisme (1928) ».]

Pie XI remit tout de suite cette demande, vraisemblablement sans l'avoir lui-même examinée de près, à la congrégation des Rites, dont relevait ce dossier ; celle-ci la transmet à son tour à sa commission de liturgie. Conformément à l'usage des congrégations de la Curie, avant que les cardinaux du dicastère ne traitent eux-mêmes une affaire, on fit appel à un expert choisi parmi les consultants, qui devait rédiger un avis écrit détaillé. Alors seulement, à l'appui [lire plutôt : sur la base] de ce document, la congrégation prendrait sa décision en réunion plénière. Ce dossier échut à Hildefons Schuster (1880-1954), abbé du monastère bénédictin de saint-Paul-hors-les-Murs, à Rome. C'était un spécialiste particulièrement au fait de l'histoire de la liturgie, consultant depuis 1914 de la commission de liturgie de la congrégation des Rites, autrement dit un « vieux routier » de ce type d'activité. D'après la procédure réglementaire de cette congrégation, la mission de Schuster aurait consisté à élaborer un rapport d'expertise relatif à la demande des Amis d'Israël. A-t-il effectivement rédigé un tel document ou s'en est-il tenu à quelques brèves déclarations écrites, les archives ne l'indiquent toutefois pas clairement – à première vue, en tout cas. Les pièces relatives à cette affaire

comportent bel et bien un solide mémorandum, qui prenait position en faveur de la réforme des Amis d'Israël en s'appuyant sur des arguments empruntés à l'histoire de la liturgie¹. Mais malheureusement, ce mémorandum n'est pas signé.

Ce document est peut-être le rapport que le consultant Schuster avait établi et joint en annexe à sa réponse au préfet de la congrégation. La solide compétence de son rédacteur en matière d'histoire de la liturgie porte à le croire. Ildefonso Schuster était en effet un historien de la liturgie renommé, qui avait lui-même déjà publié dans sa discipline. La mission d'expertise lui avait par ailleurs été confiée « *pro studio et voto* »². Mais les lettres de quelques lignes seulement adressées par Schuster en date des 16 et 20 janvier 1928 au secrétaire de la congrégation des Rites semblent un peu courtes pour un véritable avis basé sur des études approfondies. Par la suite, aucun lien ne fut plus jamais établi explicitement entre le bénédictin et le mémorandum. Et les arguments que renfermait ce document ne lui seraient pas reprochés par l'Inquisition, qui s'occuperait ultérieurement de cette affaire. Il ne serait jamais question que d'une formule sévère, tirée de son courrier du 20 janvier : Schuster évoquait, à propos de la prière pour les juifs, un « usage superstitieux ». Et, comme le suggère son courrier adressé le 16 janvier à la congrégation, son rapport pouvait vraisemblablement s'autoriser une telle brièveté car Schuster avait dû se contenter d'ajouter son « humble avis » en confirmation des « arguments circonstanciés » ayant, précisément, déjà été avancés par « d'autres ».

Autre hypothèse : ce document constitue une annexe à la demande des *Amici Israel* elle-même. Des publications néerlandaises consacrées à Sophie van Leer et Laetus Himmelreich rapportent, en s'appuyant sur des sources non vaticanes, que le franciscain Himmelreich avait rédigé

1. Rapport explicatif, sans date [enregistré par le Saint-Office le 27 janvier 1928] ; ACDF, SO RV 1928, n° 2, fasc. 1, n° 8.
2. Gariador et Asseldonk à Pie XI le 2 janvier 1928 avec des notes du secrétaire de la congrégation des Rites : « Ad R. P. Abb. Ilde. Schuster OSB, consultorem pro studio et voto » ; ACDF, SO RV 1928, n° 2, fasc. 1, n° 2.

conjointement avec Anton van Asseldonk « *een 'Pro Memoria' voor de Congregatie der Riten*³ » (un mémorandum pour la congrégation des Rites). Malheureusement, aucun exemplaire du dépôt légal de ce mémorandum n'a été conservé dans les archives consultées par les auteurs hollandais. Himmelreich avait en outre préparé pour la revue *Pax super Israel* un article circonstancié en faveur de la réforme de la prière pour les juifs, article qui comportait des arguments empruntés à l'histoire de la liturgie. Le 24 février 1928, à l'occasion du deuxième anniversaire de l'association des Amis d'Israël, il devait présenter à Rome un exposé sur ce même thème. De nombreux éléments laissent donc penser que le mémorandum conservé sans signature dans les dossiers du Saint-Office n'est autre que celui de Himmelreich et Asseldonk.

Ce document reformule clairement les grandes préoccupations des *Amici Israel*⁴ : « Alors qu'en ces jours le nombre des Amis d'Israël croît et que s'élève l'instante prière pour le retour d'Israël, de toutes les parties du monde, à Dieu, que dans le même temps les signes se multiplient qui semblent indiquer que l'instant du glorieux retour de ce peuple ne se fera plus attendre longtemps, des voix se multiplient aussi pour demander que tout ce qui pourrait paraître dur ou peu agréable à l'égard d'Israël soit supprimé des disputes académiques et, de manière générale, de tout type de parole et de prière. » Les auteurs démontraient que, depuis les premiers temps attestés de l'histoire liturgique, une prière spéciale pour les juifs était d'usage quotidien dans la prière universelle de l'Église. Les grandes oraisons du Vendredi saint étaient le dernier élément qui subsistait de cette prière universelle. Pour le Vendredi saint, on trouvait ainsi depuis l'an 500 une intention de prière spécifique pour les juifs. Pour Himmelreich et Asseldonk, ceci était clair : « Quand l'Église prie pour les Juifs, ce n'est pas comme pour des étrangers qu'elle prie pour eux. Seul Israël ne voit pas le voile qui est sur ses yeux, mais Israël ne peut soulever

3. Poorthuis/Salemink, van Leer, p. 277 ; Poorthuis/Salemink, Himmelreich, p. 58.

4. Mémorandum ; ACDF, SO RV 1928 n° 2 fasc. 1, n° 5. Même référence pour la suite du développement.

ce voile par lui-même parce que, comme le dit saint Paul, c'est de manière particulière, à la miséricorde de Dieu qu'il revient de le faire » (Épître aux Romains II, 25-36). L'introduction de ce mémorandum se concluait comme dans un soupir : « Oh, que Dieu exauce bientôt ces prières. »

La première grande partie du mémorandum analyse les deux éléments incriminés dans la prière pour les juifs, éléments « qui, si on les explique mal, semblent altérer le sens de toute la prière ». Était d'abord traité le mot « *perfidus* ». Les rédacteurs devaient toutefois concéder ici que cette formule « aux résonances si dures pour nous » est constamment présente, depuis les missels les plus anciens jusqu'à nos jours. L'analyse diachronique de la liturgie ne pouvait donc servir à justifier une réforme. On ne pouvait donc par conséquent avancer le raisonnement : cela ne se trouvait pas dans l'Église d'autrefois ; c'est seulement au cours des siècles, notamment avec l'« obscur » Moyen Âge, que cet abus s'est insinué ; procédons à une réforme pour supprimer cette modification et revenir à la pureté de la forme ancienne. La carte historique n'étant pas gagnante, les auteurs du mémorandum furent obligés de se placer sur un tout autre terrain. Ils jouèrent la carte philologique et explorèrent l'étymologie de « *perfidus* », en quête d'un éventuel changement de sens de cet adjectif. « Peut-être, se demandaient-ils, cette expression qui heurte nos oreilles, n'est-elle pas si dure à l'origine ? » Selon le *Lexicon Totius Latinitatis*, « *perfidiosus* » se différencie de « *perfidus* » comme « *ebriosus* » de « *ebrius* », autrement dit comme « alcoolique » de « ivre⁵ ». Les *Amici* tentèrent d'illustrer leur interprétation subtile par un exemple concret, tiré de l'expérience de maints cardinaux et consultants : être ivre un jour est en effet tout autre chose que d'être un alcoolique à qui il faut sa dose permanente. Transposée dans la sphère religieuse, cette distinction donnait : « Est '*perfidus*' celui qui viole la loi quelquefois ; est '*perfidiosus*' celui qui faillit pleinement à la foi. Ainsi, nous devons conclure que la signification de ce mot

5. *Totius Latinitatis Lexicon*, consilio et cura Jacobi Facciolati, opera et studio Aegidii Forcellini, vol 3, Schneeberg, 1833, p. 346.

a complètement changé, le mot '*perfidus*', qui s'est établi par emprunt dans presque toutes les langues européennes modernes, semblant aujourd'hui exprimer en quelque sorte une corruption totale. »

« Il ne paraît pas vraisemblable, concluaient les rédacteurs, que la Mère Église, lorsqu'elle a introduit cette expression dans la sainte Liturgie, ait voulu charger cette notion d'un sens aussi dur. Or, l'expérience montre clairement que les chrétiens, lorsqu'ils cherchent aujourd'hui des arguments en faveur de l'antisémitisme, citent presque systématiquement cette expression. Dans la mesure où cette dureté n'a pas été voulue par l'Église et ne s'est inscrite dans la prière que suite au changement de sens des notions "*perfidus*" et "*perfidia*", il est à souhaiter vivement que ces mots soient complètement abandonnés ou changés en mieux. » La solution pouvait consister à remplacer tout simplement « *perfidiam Judaicam* » par « *plebem Judaicam*, le « peuple juif », expression qui apparaissait déjà dans le *Manuale Ambrosianum** du XI^e siècle⁶. La remarque selon laquelle l'expression « Juifs perfides » de la liturgie du Vendredi saint permettait d'arguer de façon convaincante d'un antisémitisme instillé par l'Église, le plus naturellement du monde, jusque dans ses offices religieux avait une importance fondamentale. Il est significatif que l'on ne se contente pas ici d'évoquer de manière très générale une hostilité catholique à l'égard des juifs ou, de manière édulcorée, un antijudaïsme traditionnel de l'Église : l'on taxe explicitement l'Église d'antisémitisme liturgique.

Dans une deuxième grande partie, le memorandum analyse l'absence de la formule « *Oremus. Flectamus genua. Levate* », que comportait initialement – jusqu'en 800 en tout cas – la prière pour les juifs, à l'instar de toutes les autres prières du Vendredi saint. À partir de l'époque carolingienne, une modification s'amorça, dont il n'est toutefois plus possible

6. M. Magistretti, *Manuale Ambrosianum et codice saec. XI olim in usum canonicae vallis Travaliae, Pars altera*, Milan, 1904, p. 194, variante du ms Z, variante signalée pour la ligne 19.

d'identifier clairement les causes. C'est seulement dans le missel tridentin, promulgué en 1570, que cette formule disparut définitivement. « Depuis lors, les liturgistes ont tenté de déceler les mystérieuses raisons de cette différence entre la prière pour les juifs et les autres prières du Vendredi saint, disant que les juifs s'étaient livrés, durant la nuit de la Passion, à un jeu ignoble, qu'ils s'étaient moqués cette nuit-là du Seigneur Jésus en s'agenouillant, et que cette infamie nous a dissuadés de faire une génuflexion pendant la prière pour les juifs. Ceci contredit pourtant la vérité de l'Évangile. On ne peut en effet en aucune manière reprocher aux Juifs de s'être moqués cette nuit-là de Jésus en s'agenouillant. Ceci est dit exclusivement des soldats romains qui surveillaient Jésus dans son cachot. » On ne peut démontrer plus clairement l'absurdité des motifs invoqués pour justifier l'absence de la génuflexion pour les juifs. Le mémorandum s'achevait sur une phrase en forme de prière : « Que cette notice, introduite par haine de ce peuple et fondée sur une pure fiction, soit modifiée dans notre liturgie, afin que le retour d'Israël à Jésus, pasteur des âmes, soit facilité, et que la majesté de la prière religieuse pour Israël resplesdisse, le Vendredi saint aussi, de son éclat originel, sans brouillard obscurcissant. »

Dans une lettre adressée à Angelo Mariani, secrétaire de la congrégation des Rites, en date du 16 janvier 1928, l'Abbé Schuster s'acquittait de sa mission d'expertise avec une brièveté spartiate⁷. Il se ralliait sans réserve aux arguments du mémorandum et ajoutait comme étant son « humble avis » le souhait d'une modification rapide de la prière du Vendredi saint, « pour qu'en soit retiré ce qui correspond à l'opinion publique d'autres temps, mais qui est difficilement conciliable avec l'esprit de l'Église ». De toute évidence, les raisons historiques et philologiques avancées par les *Amici* avaient entièrement convaincu ce spécialiste de la liturgie. Quelques jours plus tard, le 20 janvier 1928, dans un autre courrier à Mariani, il revenait

7. Schuster à Mariani le 16 janvier 1928 ; ACDF, SO RV 1928 n° 2 fasc. 1, n° 9. Sur Mariani, de 1925 à 1929 secrétaire de la congrégation des Rites, on ne dispose d'aucune indication biographique.

sur cette question et observait que « la triple proposition relative au remplacement du mot '*perfidis*' à l'*Oremus*' et à la génuflexion me semble complètement justifiée par la tradition classique de la liturgie romaine. Il s'agit au fond d'abolir un usage tardif et superstitieux. »

Le secrétaire de la congrégation des Rites, Mariani, fit immédiatement examiner la version du manuscrit Z du Manuel ambrosien que le mémorandum avait citée, dans l'édition de Marcus Magistretti (1862-1921) datée de 1904, à titre de modèle pour la réforme envisagée⁸. On y trouvait en effet, au lieu de l'expression « *Judaicam perfidiam* » (*perfidie* juive), la formulation « *plebem Iudaicam* » (peuple juif). L'exorde figurant dans ce formulaire du XI^e siècle disait en revanche « *Oremus et pro perfidis Iudaeis* », de sorte que le Manuel ambrosien ne pouvait servir de modèle pour la réforme de la prière du Vendredi saint puisque le mot incriminé « *perfidis* » s'y trouvait aussi – quoique ce ne fût qu'une fois et non deux comme dans la version tridentine⁹.

Dans une synthèse réécrite avec des « *variazioni* », la commission liturgique de la congrégation des Rites fit récapituler une nouvelle fois les faits essentiels de l'histoire liturgique¹⁰. On arriva au résultat suivant : le terme « *perfidiam* » se trouve dans tous les missels et sacramentaires. C'est seulement au IX^e siècle que la génuflexion disparut, tout d'abord dans des liturgies non romaines. L'*Oremus* fut peu à peu abandonné, à partir de la seconde moitié du XIII^e siècle. Mais on le trouve encore dans des missels parisiens et vénitiens des XVI^e et XVII^e siècles ; et il apparaît pour la dernière fois dans une édition de 1676.

Bien que ces résultats ne permettent pas à l'historien de trancher, la commission de liturgie de la congrégation des Rites

8. Ordre du secrétaire de la congrégation des Rites à Monseigneur Luigi Grammatica le 9 janvier 1928 ; ACDF, SO RV 1928 ; ACDF, SO RV 1928, n° 2 fasc. 1, n° 6.

9. Giovanni Castoldi à Luigi Grammatica le 16 janvier 1928 ; ACDF, SO RV 1928 n° 2 fasc. 1, n° 7.

10. *Variazioni*, sans date [envoyé en annexe 2. à la congrégation des Rites et enregistré le 27 janvier 1928] ; ACDF, SO RV 1928 n° 2 fasc. 1, n° 8.

se rallia à l'argumentation du mémorandum et à l'avis de Schuster. Elle décida, lors de sa réunion du 18 janvier 1928, d'adopter la proposition de réforme des Amis d'Israël et de modifier en conséquence l'intention de prière du Vendredi saint¹¹. La congrégation romaine en charge de cette affaire souhaitait écarter tout antisémitisme de la liturgie et émettre un signal clair. À une époque où l'antisémitisme entraînait dans les salons d'Europe, il fallait priver les buveurs de bière, catholiques compris, d'un argument très utilisé dans les conversations de comptoir : l'antisémitisme n'est pas si grave, au contraire, il correspond même à la meilleure tradition de l'Église ; on avait encore, à l'office du Vendredi saint, prié pour les juifs perfides, aussi peu fiables dans le domaine de la foi que dans celui de l'argent.

11. Décision de la Commission de liturgie de la congrégation des Rites, 18 janvier 1928 ; ACDF, SO RV 1928 n° 2 fasc. 1 n° 8.

DEVANT LE TRIBUNAL DU SAINT-OFFICE, HUBERT WOLF

[Extrait de Hubert Wolf, *Le pape et le diable*. Pie XII, le Vatican et Hitler : les révélations des archives, CNRS éditions, Paris, 2009. Chapitre 2 intitulé « Juifs perfides ? Querelle au Vatican sur l'antisémitisme (1928) ».]

Avant la publication d'une décision, et *a fortiori* s'agissant de réformer un texte liturgique aussi important que l'intention de prière du Vendredi saint, la congrégation des Rites devait, au même titre que toute autre instance romaine dès lors que des questions liées à la foi étaient en jeu, demander l'aval du Saint-Office. Mariani, secrétaire de la congrégation des Rites, envoya donc l'ensemble des pièces, accompagnées d'un courrier daté du 20 janvier 1928, à l'assesseur de la suprême congrégation, Nicola Canali (1874-1961¹). Tout donnait à penser que la décision de la congrégation des Rites allait être rapidement confirmée par la «Suprême». Ce contrôle semblait prendre la tournure d'une affaire routinière, d'autant que le cardinal secrétaire Merry del Val était lui-même membre des *Amici Israel*. Or, au Saint-Office, le vent tourna dans une direction inattendue. Il ne pouvait être question d'approuver la décision de la congrégation des Rites sans autre forme de procès. Au contraire : la réforme de la prière pour les juifs allait devenir un grand dossier d'inquisition ! Nous retracerons tout d'abord

1. Mariani à Canali le 25 janvier 1928 ; ACDF, SO RV 1928 n° 2 fasc.1, n° 1.

les débats internes et les querelles de différents intervenants et congrégations sur les rapports de l'Église à la question juive et à l'antisémitisme.

Dans une première étape de la procédure, il fut d'abord fait appel aux consultants. Un expert devait rédiger un avis écrit, destiné à être discuté entre les consultants avant que les cardinaux de la congrégation ne puissent traiter cette question. Cette expertise ne fut pas confiée à n'importe quel consultant, mais au théologien de la cour pontificale Marco Sales (1877-1936), père dominicain membre de droit du Saint-Office, qui était considéré comme la bouche et l'oreille du Saint-Père. Suivant l'usage, l'expert commença par résumer le déroulement de l'affaire à l'intention des consultants et des cardinaux². Sales rendait compte de l'intervention des *Amici* et du mémorandum, rappelait ensuite l'avis et la décision de la congrégation des Rites ainsi que les textes, ancien et nouveau, de la prière, avant d'énoncer sa propre position. Le dominicain devait admettre que lui-même, du point de vue du dogme et du Magistère, ne pouvait refuser son « *Nihil obstat* » à la réforme souhaitée : « Si l'on considérait la question présentée uniquement sous l'angle du dogme et de la foi, il n'y aurait rien à y objecter. » Et c'était là la mission même du Saint-Office, prédécesseur de la congrégation pour la Doctrine de la Foi. Or, dès la deuxième phrase de son rapport, Sales glissait sur un autre plan, celui de la « *convenienza* » : « Si l'on demande l'utilité de la réforme, je suis de l'humble avis qu'il n'y en a pas. »

Premièrement, les Amis d'Israël étaient pour le dominicain une « *cosa privata* », un club privé – qualificatif qui, compte tenu de la qualité de ses membres, ne peut que surprendre. « Si l'on modifiait maintenant la vénérable et sainte liturgie, qui remonte à l'Antiquité, sur simple demande de telle ou telle société privée », poursuivait Sales, « on n'en finirait pas. Car, de même que les 'Amis d'Israël' aimeraient voir supprimé tout ce qui heurte les juifs, une autre association pourrait souhaiter

2. Rapport de Sales ; ACDF, SO RV 1928 n° 2 fasc. 1, n° 15. Même référence pour la suite du développement.

demain – pour ne citer qu'un exemple – supprimer de la profession de foi le nom de Ponce-Pilate, au motif qu'il remettrait en cause l'autorité des Romains. » On pourrait aussi, pour la même raison, demander la suppression des impropères de la liturgie du Vendredi saint. Ce chant comportait des formules sensiblement plus dures que le seul vocable de « *perfidia* ». On pourrait en outre – notait Sales, non sans cynisme – supprimer également les psaumes d'imprécation de la liturgie « sous le prétexte trompeur qu'il en émane de la haine et qu'ils contredisent l'amour du prochain enseigné par notre Seigneur Jésus-Christ ».

Deuxièmement, le maître du Sacré Palais rejetait catégoriquement les considérations philologiques présentées dans le mémorandum, notamment la distinction entre « *perfidus* » et « *perfidiosus* ». Il était clair pour lui, qu'« est communément appelé 'perfide' celui qui rompt la parole donnée ou le contrat passé », en particulier quand un tel comportement est devenu une habitude. « Or c'est précisément ce que Dieu lui-même reproche aux Juifs dans les Écritures. » Pour preuve de ses affirmations, Sales mentionnait trois citations tirées de l'Ancien Testament. Il faisait référence à des passages du cinquième Livre de Moïse dans lesquels il est explicitement dit que les Juifs rompront l'alliance (Deutéronome 31, 16.20.27) ; au psaume 78, 57, où il est écrit : Ils déviaient, ils trahissaient comme leurs pères, se retournaient comme un arc infidèle » ; et au deuxième Livre des Rois 18, 15 : « Ils méprisèrent ses lois, ainsi que l'alliance qu'il avait conclue avec leurs pères. » Cette vision négative des Juifs, attestée dans l'Ancien Testament, l'expert la trouve aussi confirmée dans le Nouveau Testament, chez Saint Étienne, « qui les connaissait bien » : « Nuques raides, oreilles et cœurs incirconcis, toujours vous résistez à l'Esprit Saint ! Tels furent vos pères, tels vous êtes ! » (Actes des apôtres 7, 51). Avec ces références bibliques, l'affaire était entendue pour le dominicain qui, dans ses publications, s'était fait un nom comme défenseur de l'école classique de l'exégèse catholique : « Il est clair que seuls les Juifs avaient un pacte avec Dieu et une Alliance avec lui, et que seuls les Juifs ont constamment

rompu ce pacte, qu'eux seuls continuent constamment de le rompre. Il ne faut donc pas s'étonner qu'ils soient qualifiés de '*perfidis*' et que l'on utilise l'expression '*perfidia Iudaica*' pour les différencier des païens. »

Troisièmement, les distinctions historiques opérées par la congrégation des Rites à propos de la gémulation et de l'*oremus* et à propos de l'ajout de « *perfidis* » ou « *perfidia* » étaient jugées irrecevables par le théologien de la cour pontificale. Sans faire aucune distinction, il affirmait de façon lapidaire que ces trois éléments de la liturgie de la semaine sainte dataient d'une « vénérable Antiquité » et n'étaient par conséquent pas réformables. Enfin, nul ne pouvait, selon lui « accuser d'antisémitisme ou de soutien à celui-ci » saint Pie V, de qui date le missel de 1570, encore en vigueur, et qui « est toujours intervenu résolument en faveur des juifs ». Le dominicain insinuait par là que, du seul fait de son approbation par ce pape, la prière pour les juifs ne pouvait avoir de sens antisémite – une affirmation qu'il allait chercher bien loin et qui semblait un peu forcée.

Au surplus – et c'était la conclusion de Sales – les Juifs avaient eux-mêmes endossé explicitement la responsabilité de la crucifixion du Christ avec la formule « Que son sang soit sur nous et sur nos enfants » (Matthieu 27, 25). C'est pourquoi il n'y avait pour lui « aucune raison plausible d'adopter cette modification proposée par les *Amici Israel* ». Sales parvenait, dans « la plus profonde soumission », suivant la formule alors en usage à la fin de l'avis d'un consultant du Saint-Office, à la conclusion que : « *Nihil esse innovandum* » – rien ne doit être modifié. La proposition de réforme de la prière pour les juifs était ainsi rejetée clairement, en tout cas au niveau des consultants.

Les choses allaient cependant prendre une tournure bien plus grave pour les *Amici* : leur demande de réforme de la prière du Vendredi saint pour les juifs et la décision favorable de la congrégation des Rites sur cette affaire mirent en effet curieusement cette association sacerdotale et ses initiateurs

dans le collimateur des gardiens suprêmes de la foi. Alors que, comme le prouve le rapport de Sales, le Saint-Office n'était à vrai dire censé s'occuper que de la conformité dogmatique de la réforme liturgique, la procédure développa une forte dynamique propre. Il va de soi qu'une attaque de la Suprême contre les Amis d'Israël était d'emblée une affaire d'une extrême délicatesse dans la mesure où cette association regroupait des cardinaux et des évêques renommés ainsi que plus de trois mille prêtres et religieux.

Cette opposition radicale du Saint-Office aux Amis d'Israël et à leurs objectifs eut pour cause immédiate une invitation au deuxième anniversaire de la création de l'association, envoyée sous forme imprimée à chacun de ses membres. À l'occasion de l'assemblée générale annuelle, prévue le 14 février 1928 dans la salle de la chancellerie apostolique, à Rome, le Père Himmelreich avait l'intention d'évoquer la réforme de la prière pour les juifs, et Anton van Asseldonk souhaitait présenter un exposé sur le sionisme. Ce carton d'invitation parvient aussi – au beau milieu des discussions sur l'intention de prière du Vendredi saint – au secrétaire du Saint-Office, le cardinal Merry del Val, qui était membre de l'association ³.

Merry del Val était considéré comme l'un des tenants de la ligne dure de la Curie. Cardinal secrétaire d'État de Pie X de 1903 à 1914, il était responsable de la persécution de ceux qui, au sein de l'Église catholique, étaient qualifiés de modernistes. Tous les prêtres et théologiens qui s'étaient engagés en faveur de réformes de l'Église parce qu'ils jugeaient compatibles le catholicisme et le modernisme, la foi et le savoir, le dogme et la science moderne, l'Église et les sciences naturelles, la pensée catholique et la démocratie, étaient suspects aux yeux du cardinal. Si le pape Benoît XV avait mis fin à la «bouffe de l'hérétique» de son prédécesseur et réhabilité certains ecclésiastiques qui avaient injustement fait l'objet de mesures disciplinaires, il subsistait cependant, dans de nombreux cercles

3. Carte d'invitation à l'assemblée annuelle [exemplaire de Merry del Val], ACDF, SO RV 1928 n° 2 fasc.1, n° 13.

de la Curie, une grande défiance à l'égard du modernisme et de tous ses porte-parole. À Rome, on comptait volontiers les juifs parmi les représentants de cette innovation : ils prospéraient économiquement et politiquement, exploitaient avec bonheur les droits et libertés que l'émancipation des juifs avait apportés au XXe siècle, tandis que les catholiques apparaissaient, aux yeux de nombreux antimodernistes et intégristes au Vatican, comme les grands perdants des processus de modernisation de l'époque contemporaine. Tel était aussi l'état d'esprit de Merry del Val, qui fut démis de ses fonctions de cardinal secrétaire d'État en 1914 et qui, par la suite, ne parvint pas à s'imposer à l'élection papale de 1922. Représentant d'un courant extrêmement réactionnaire, il ne pouvait réunir la majorité au collège des cardinaux. Ce fut le candidat du compromis, Achille Ratti, qui s'imposa au cours du conclave. Mais, contrairement à ce que certains espéraient, Pie XI ne rappela pas Merry del Val à la secrétairerie d'État. Il préféra garder auprès de lui, en la personne de Pietro Gasparri, le secrétaire d'État de son prédécesseur, signalant ainsi qu'en matière politique et sociale, il souhaitait miser non pas sur la défensive et la fermeture, mais sur la conciliation et la négociation. En guise de consolation, Merry del Val reçut le troisième poste de la Curie romaine par ordre d'importance et devint secrétaire du Saint-Office. Il pouvait désormais, au sein de la suprême congrégation de la Foi, donner libre cours à ses pulsions antimodernistes.

Ce cardinal intégriste avait adhéré aux Amis d'Israël parce qu'il avait pris cette association pour une société pieuse dont la seule intention était de prier pour la conversion des juifs au catholicisme. Convertir, et donc sauver de la damnation éternelle autant de juifs que possible par la force de la prière, voilà qui correspondait tout à fait à la vision du monde du cardinal. Mais la proposition de réforme de la liturgie et le programme, philosioniste à ses yeux, prévu pour l'assemblée générale annuelle, dressèrent Merry del Val contre le groupe. Il eut le sentiment d'avoir été dupé par le premier tract envoyé par les artisans du projet en 1926, et réagit suivant un modèle d'action bien rodé chez lui : la condamnation et l'interdiction.

Dans un premier temps, l'assemblée générale des *Amici* n'eut pas le droit de se tenir à Rome. Cette interdiction, prononcée par le Vicariat de Rome, intervint probablement à l'instigation de Merry del Val ⁴.

Comme le Saint-Office n'était pas seulement responsable, de manière générale, de toutes les questions liées à la foi et aux mœurs, mais que la censure faisait également partie de ses principales attributions, Merry del Val fit examiner les 67 pages de l'opuscule *Pax super Israel*. En temps normal, une procédure de mise à l'index n'était ouverte que sur dénonciation ; la congrégation n'intervenait donc qu'à la suite d'une dénonciation venue de l'extérieur. Or, dans ce cas précis, la dénonciation venait de l'intérieur ; l'accusateur était également le juge. Et... Merry del Val était pressé. Au lieu d'avoir recours à la procédure habituelle, approfondie, mais généralement longue – cette procédure supposait au moins qu'un rapport d'expertise imprimé fût présenté par un consultant et examiné, d'abord par l'assemblée des consultants, puis par les cardinaux – le cardinal secrétaire d'État emprunta une autre voie, nettement plus rapide, pour parvenir à ses fins. Un décret apostolique solennel allait prononcer la condamnation expresse de quelques phrases tirées de cet opuscule et jugées particulièrement dangereuses ou en contradiction avec la foi de l'Église catholique. Dans un bref résumé à usage interne de la congrégation, l'intention véritable de la brochure était ainsi formulée :

« Toute la position de ce petit volume est résolument favorable aux juifs, avec des allégations défavorables à l'Église et à ses serviteurs. Comme si la fiancée du Christ était accusée de négligence ou, pire encore, d'une injuste aversion à l'égard du peuple qu'on appelle élu ⁵. » Selon ce document, les Amis

4. Information sur les *Amici*, une page tapée à la machine, par l'assesseur, qui rapporte que Monsignore Palica a évoqué ce sujet au Saint-Office ; ACDF, SO RV 1928 n° 2 fasc. 1, n° 17.

5. Brevissimo riassunto di questa prima comunicazione periodica del Comitato Centrale degli Amici d'Israel ; ACDF, SO RV 1928 n° 2 fasc. 1, n° 17.

d'Israël avaient clairement fait à l'Église le reproche de l'antijudaïsme ou de l'antisémitisme.

Merry del Val fit établir une liste de quelques « déclarations semblant erronées ou mauvaises » qu'un collaborateur de la congrégation, dont le nom ne nous est pas parvenu, assortit de références et de commentaires. Finalement six « tournures dangereuses » furent regroupées en « propositions » et jugées d'un point de vue théologique ⁶.

1. Pour commencer, seule une validité très limitée était reconnue à la phrase selon laquelle le Christ est le premier né d'Israël, sa vérité et sa tête, phrase sur laquelle reposait l'ensemble de l'argumentation. Comme il était impossible de nier purement et simplement cette déclaration biblique, le Saint-Office tenta de la relativiser en faisant valoir que, comme dit saint Paul, tous les descendants d'Israël selon la chair ne sont pas de véritables Israélites selon l'Esprit.
2. L'affirmation des Amis d'Israël selon laquelle une prêtrise commune reliait les juifs à l'Église catholique resta totalement incomprise du collaborateur du Saint-Office. Dans la mesure où les juifs « persistent dans leur entêtement traditionnel », il ne pouvait, selon lui, exister un tel lien entre la synagogue et l'Église.
3. La conception qu'avaient de la conversion les Amis d'Israël, préférant parler de doux « passage du Royaume du Père au Royaume du Fils » plutôt que de conversion du judaïsme au catholicisme, se heurta à un rejet catégorique. Pour l'expert, ces formules étaient « simplement folles ». Il demanda avec indignation comment les juifs, qui avaient fait cause commune avec ceux qui avaient mis Jésus en croix et avaient ainsi tué le fils de Dieu, pouvaient bien faire partie du Royaume du Père éternel.
4. Le constat des Amis d'Israël selon lequel il y avait un lien spirituel étroit entre les juifs et les catholiques, était

6. « Amici d'Israele », Alcune proposizioni erronee o mal sonanti riscontrate elle Opusculo dall motto « Pax super Israel », sans date ; ACDF, SO RV 1928 n° 2 fasc. 1, n° 16/2. Même référence pour la suite du développement.

simplement considéré par l'expert comme « un principe téméraire » et même comme « un irrévérencieux rappel à l'ordre à l'égard de l'Église ». Pour lui, les juifs et les catholiques ne pouvaient tout simplement avoir aucun lien dans la vie de la grâce. Selon lui, il y avait là un terrible fossé.

5. Les considérations présentées dans le texte *Pax super Israël*, qui jugeaient infondées les déclarations des Pères de l'Église, suscitaient pour le moins l'étonnement. Le reproche selon lequel cette erreur de jugement résultait d'une incompréhension des Pères de l'Église pour les juifs horripila l'auteur de cette liste. Car les écrits des Pères et surtout leur interprétation de l'Écriture sainte étaient considérés comme des sources essentielles de la théorie catholique de la connaissance. Remettre en question leur autorité, c'était toucher aux bases de la dogmatique néo-scholastique catholique et de la théologie fondamentale.
6. Les *Amici* avaient systématiquement justifié leurs positions sur les relations entre les catholiques et les juifs en se référant fondamentalement à la Bible. L'expert du Saint-Office flairait là – sans le formuler explicitement, rien moins que du crypto-protestantisme. Rejetant le principe scripturaire^{* 7}, il se laissa aller à une formule des plus problématiques, y compris pour la théologie catholique de l'époque : la saine théologie catholique enseignait, disait-il, que la source originelle de la Révélation n'était pas l'Écriture sainte, mais la tradition. Cette affirmation va clairement à l'encontre de l'enseignement du Concile de Trente, selon lequel Écriture et tradition sont les deux sources de la révélation, l'ordre indiqué par le décret tridentin devant absolument être pris en compte : d'abord l'Écriture, et ensuite la tradition.

7. * Le principe scripturaire (« *sola scriptura* » [l'Écriture seule]), qui pose l'Évangile comme source unique de la révélation, est l'un des grands principes de la théologie réformée. Le Concile de Trente (1545-1563), convoqué en réaction à la Réforme, y répond en affirmant la place des « traditions non écrites » à côté des « livres écrits » (*in libris scriptis et sine scripto traditionibus*). NdT.

Pendant le déroulement de la procédure touchant aux *Amici Israel*, le cardinal secrétaire de la congrégation, Merry del Val, avait élargi la mission de l'Inquisition romaine. Outre la prière du Vendredi saint, celle-ci devait désormais aussi se pencher sur le programme de l'association. Lors de leur réunion du 27 février 1928, les consultants étudièrent donc l'avis de Sales, et d'autre part, les six propositions⁸.

Sans grande discussion, ils suivirent le rapport d'expertise du théologien de la cour pontificale, et rejetèrent la réforme de l'intention de prière du Vendredi saint. Mais au lieu de se prononcer, sur la base des six assertions de *Pax super Israel* qualifiées de dangereuses ou au moins de choquantes, pour une interdiction du livre soit sous la forme officielle d'un bref apostolique soit sous la forme ordinaire d'une simple mise à l'index, comme l'état du dossier le suggérait, les consultants passèrent à une attaque en règle. Ils exigèrent curieusement, compte tenu de la « tournure dangereuse » qu'avait prise le comité central des *Amici Israel*, la dissolution de l'association. Un autre point de la décision des cardinaux est tout à fait remarquable : en raison de ses déclarations choquantes, l'Abbé Schuster devait être cité devant le tribunal et être très sévèrement rappelé à l'ordre. Un expert d'une congrégation qui n'avait fait que son travail et avait vu son avis unanimement approuvé par ses mandataires, les cardinaux de la congrégation des Rites, se voyait blâmé pour son travail d'expert par des consultants d'une tout autre congrégation (la Suprême du Saint-Office) et sommé de rendre des comptes. Voilà qui constitue un événement unique dans l'histoire récente de la Curie.

Le 7 mars 1928, les cardinaux de l'Inquisition se penchèrent enfin sur cette affaire, ce qui constitue la deuxième étape d'une procédure devant le Saint-Office. Le cardinal secrétaire Merry del Val présenta lui-même un avis circonstancié⁹. Il était

8. Assemblée des consultants, 27 février 1928 ; ACDF, SO RV 1928 n° 2 fasc. 1 n° 19.

9. Avis de Merry del Val pour l'assemblée des cardinaux en date du 7 mars 1928 ; ACDF, SO RV1928 n° 2 fasc. 1, n° 20. Même référence pour la suite du développement.

relativement rare que le chef de la suprême autorité en matière de foi prît lui-même en charge une affaire. On peut détecter jusque dans son écriture manuscrite et dans certaines formulations à quel point il s'était senti instrumentalisé, utilisé comme figure de proue d'une affaire extrêmement délicate de son point de vue, tant sur le terrain de la politique ecclésiastique que sur celui de la théologie. Il fallait à ses yeux mettre un terme rapide et définitif aux agissements de « ceux qui se font appeler les Amis d'Israël ».

L'avis de Merry del Val se divise en trois parties. Fondamentalement, le cardinal rejetait la proposition de réforme des *Amici Israel* comme « totalement inacceptable, et même insensée ». Les prières du Vendredi saint étaient un rite particulièrement ancien et vénérable, dont il ne pouvait même pas être question de discuter. La liturgie avait été « inspirée et sanctifiée » depuis des siècles et elle exprimait avec pertinence « la répugnance pour la rébellion et la trahison du peuple élu, perfide et déicide ». Pour le secrétaire du Saint-Office, la liturgie du Vendredi saint constituait pour ainsi dire une somme de la sainte Écriture et des déclarations des Pères de l'Église sur les Juifs. Ce que le Nouveau Testament voulait dire aux fidèles catholiques à propos de ce peuple se trouvait, selon Merry del Val, dans la scène de la Passion selon saint Matthieu, qui portait sur cette question et était souvent citée : lorsque Pilate voulut libérer Jésus, les Juifs exigèrent à plusieurs reprises la libération de Barrabas. Lorsque Pilate se lava les mains en signe d'innocence, le peuple juif s'écria : « Que son sang soit sur nous et sur nos enfants » (Matthieu 27, 25). Dans un raisonnement non dépourvu d'une certaine logique interne, le cardinal indiquait que, compte tenu de l'architecture généralement très critique à l'égard des juifs de l'ensemble de la liturgie du Vendredi saint, si jamais on devait prendre la décision d'une réforme, modifier l'intention de prière ne suffirait pas : « Pour répondre à cette demande étrange, il faudrait supprimer la plus grande partie de la liturgie du Vendredi saint, les psaumes d'imprécation, les lectures de saint Augustin, et ainsi de suite. »

Pour Merry del Val, il était évident que l'Écriture sainte ainsi que son actualisation et sa concentration liturgique du jour de la mort du Seigneur parlaient non pas des différents croyants juifs, mais uniquement du peuple juif en tant que tel. Selon le cardinal, c'est le peuple en tant que tel qui est condamné. Il a failli à sa mission dans l'histoire du salut. Mais pour les juifs en tant qu'individus, il existe bien entendu – remarquait Merry del Val, non sans cynisme – à tout moment la possibilité de se convertir à l'Église catholique. Et, en effet, selon la vision catholique, le baptême et lui seul, indépendamment du sexe, de l'origine et de l'appartenance à un peuple, permet de faire partie du nouveau peuple de Dieu. On devient chrétien par le baptême ; on est juif parce qu'on est né d'une mère juive. Et Merry del Val de poursuivre que dans la liturgie du Vendredi saint, et notamment dans les intentions de prière, ce n'est pas des individus juifs qu'il est question. Il s'agit « du peuple juif, opiniâtre depuis toujours, sur qui pèse en tant que peuple avec les principes qui sont les siens la malédiction selon laquelle il a voulu endosser la responsabilité d'avoir versé le sang du Saint des saints. » Il est impossible de ne pas percevoir ici les résonances d'une interprétation aux fondements *völkisch* [footnote][Pour une approche vulgarisée de ce terme difficile, consulter l'article de Wikipédia : « Mouvement *völkisch* » (http://fr.wikipedia.org/wiki/Mouvement_völkisch). (Note de Menahem Macina).][footnote] qui allaient s'accroître encore davantage dans la suite de l'avis.

Merry del Val commençait par une analyse approfondie de l'« *ebraismo* » contemporain. Ses considérations prenaient pour point de départ les propos de saint Paul dans l'Épître aux Romains sur la désobéissance d'Israël, des propos qui culminent dans la citation d'Isaïe : « Tout le jour, j'ai tendu les mains vers un peuple désobéissant et rebelle » (Romains 10, 21, citant Isaïe 65, 2). Son analyse de la situation présente, marquée par un profond pessimisme, débouchait sur le constat suivant : Ce jour perdure encore. Le judaïsme avec toutes ses sectes inspirées par le Talmud, reste opposé de manière perfide (*'perfidamente'*) au christianisme, et aujourd'hui, après la guerre [celle de 14-18,

N. de M. Macina], il se soulève plus que jamais et tente de reconstruire le royaume d'Israël, en opposition au Christ et à son Église. » De telles formulations révèlent du même coup ce que le cardinal entendait véritablement par « judaïsme » : il voyait dans le monde juif le principal adversaire de l'Église. Le sionisme et ses visions d'un retour des Juifs en Terre promise, de leur réinstallation en Israël et de l'instauration d'un État juif à part entière suscitaient manifestement chez lui une inquiétude des plus profondes.

Partant de la vision pessimiste du monde qui était la sienne, le cardinal secrétaire du Saint-Office adressait une question rhétorique aux Amis d'Israël et à leur analyse optimiste du temps présent, selon laquelle les signes d'une conversion tout à fait imminente d'Israël, se multipliaient. « Où est ce début supposé de repentir du peuple juif ? », demandait Merry del Val, avant de répondre : « Je ne voudrais pas que les *Amici Israel* tombent, sans s'en rendre compte, dans un piège échafaudé par ces mêmes juifs qui s'insinuent dans la société moderne et tentent par tous les moyens de disperser les souvenirs de leur histoire et de profiter de la crédulité des chrétiens. » Pour le dire plus clairement : le cardinal voyait dans les *Amici Israel* la cinquième colonne d'une conspiration juive mondiale. Tout comme les juifs noyautaient secrètement toutes les sociétés modernes – et Merry del Val reprend là le topos classique de la rhétorique antisémite de l'époque – ils tentaient de faire de même avec l'Église catholique. Il fallait protéger les Amis d'Israël, naïfs à ses yeux, de cette infiltration. Après cette digression, Merry del Val revenait au véritable sujet de la première partie de son rapport pour tirer la conclusion suivante : il était totalement opposé à une quelconque modification ou omission tant de la prière du Vendredi saint pour les juifs que du rite correspondant. C'est pourquoi, à la demande de la congrégation des Rites, le Saint-Office devait répondre : « *Negative et amplius* » !

Le cardinal indiquait ce qu'il entendait par cet « *amplius* », cet « encore plus », dans la deuxième partie de l'avis, consacrée

à l'association des *Amici Israel* elle-même. Merry del Val en considérait globalement les principes et les projets comme sujets à réprobation et même à infamie. La place que le cardinal assignait à cette association sacerdotale dans l'histoire des idées est particulièrement éclairante. Il fallait, selon lui, « situer cette confrérie plus ou moins dans le cadre de l'interconfessionnalisme et de l'indifférentisme religieux. » On reconnaissait là l'antimodernisme extrême de Merry del Val, ces mots étant déjà intervenus de manière décisive lors de la condamnation du modernisme par Pie X deux décennies plus tôt. Après cette remarque préliminaire générale, le cardinal analysait les grands principes de *Pax super Israel*. Il tentait de tourner en ridicule les différents points de vue des Amis d'Israël, à commencer par la manière dont il les reprenait dans son mémorandum. Pour prendre toute la mesure de son ironie cinglante à l'encontre des *Amici*, il nous faut citer largement le texte de sa prise de position : « On ne doit pas parler de la conversion des juifs, mais d'un simple passage d'une chose moins parfaite à une chose plus parfaite. Il faut reconnaître que la religion juive est une religion révélée sans qu'on ait le droit de dire qu'une telle révélation n'a aucune valeur si ce n'est compte tenu de la révélation chrétienne et de la foi en le Christ, en laquelle elle se trouve pour ainsi dire absorbée. On doit reconnaître que les Juifs ont un sacerdoce et [...] on doit laisser vivre le judaïsme et le christianisme quasi côte à côte. On affirme que les apôtres n'ont pas appelé le peuple juif 'décide' alors que saint Pierre a pourtant déclaré dans son discours au peuple juif au portique de Salomon : 'Vous faisiez mourir le prince de la vie. Dieu l'a ressuscité des morts : nous en sommes témoins' (Actes des apôtres 3, 15). On ne doit pas parler de meurtre rituel des sectes juives, de leur association avec la franc-maçonnerie ni de l'usure qu'elles pratiquent à grande échelle contre les chrétiens, *et coetera et coetera*. » Là encore, Merry del Val puise dans les lieux communs antisémites de son époque. Il n'est pas étonnant que le cardinal secrétaire du Saint-Office ait plaidé pour une dissolution de l'association *Amici Israel* ou, à tout le moins, pour qu'elle se limitât clairement à un simple groupe de prière pour la conversion

des juifs. Il exigea en outre que soient confisqués les principes d'action émanant du comité central qui avaient été communiqués aux membres, et que la brochure *Pax super Israel* soit retirée de la circulation.

Dans la troisième et dernière partie de l'avis, l'expert de la congrégation des rites l'Abbé Schuster, était la cible des critiques, comme il l'avait déjà été dans la proposition de décision des consultants. Merry del Val se prononçait en faveur d'un sérieux « rappel à l'ordre » du bénédictin parce que celui-ci, « dans son extrémisme, était allé jusqu'à vouloir supprimer du rite de la Sainte Église une prétendue 'superstition' ».

Comme on ne pouvait que s'y attendre compte tenu de ces propositions sans équivoque, les cardinaux de la suprême congrégation suivirent largement, dans leur décision, l'avis de l'assemblée des consultants et et du cardinal secrétaire : tout projet de réforme de la prière du Vendredi saint pour les juifs était rejeté, et une instruction en ce sens allait être communiquée à la congrégation des Rites ; l'association des *Amici Israel* devrait être dissoute ou au moins réduite à une simple communauté de prière ; en outre, tous les exemplaires de la dangereuse brochure *Pax super Israel* devaient être retirés de la circulation et détruits ; enfin, les principaux demandeurs, à savoir l'Abbé Gariador, le chanoine régulier de Sainte-Croix van Asseldonk et le père Laetus Himmelreich ainsi que l'expert et consultant de la congrégation des Rites, l'Abbé Schuster, devraient être convoqués au Saint-Office pour y être sévèrement admonestés ¹⁰.

Enfin, le lendemain, lors de l'audience ordinaire du secrétaire du Saint-Office – troisième et dernière étape d'une procédure – Pie XI se pencha lui-même avec soin sur toute cette affaire, aucune décision ne pouvant acquérir force de loi sans son approbation expresse ¹¹. Alors que les procès-verbaux de ce type d'entretien sont généralement laconiques et rendent simplement compte

10. Procès-verbal de l'assemblée de la congrégation des cardinaux, 7 mars 1928 ; ACDF, SO RV 1928 n° 2 fasc.1, n°21.

11. Procès-verbal de l'audience accordée par Pie XI à l'assesseur, le 8 mars 1928 ;

de l'approbation donnée par le pape à la décision des cardinaux et, tout au plus, de petites modifications à apporter, le dossier des Amis d'Israël comporte une apostille importante. Cela montre combien Pie XI s'est engagé dans cette affaire, ce qui n'a rien d'étonnant compte tenu du caractère sensible de cette question et de la notoriété de certains membres des *Amici*. « Sa Sainteté a pris personnellement connaissance de tout le dossier, a écouté attentivement la lecture du rapport du cardinal secrétaire et examiné lui-même l'opuscule incriminé du comité. » Après avoir examiné tous les éléments, Pie XI arriva à la conclusion qu'il s'agissait là d'une question extrêmement sérieuse, qui touchait immédiatement la foi et devait être réglée sans délai. Il donna donc son accord de principe à la proposition faite la veille par les cardinaux, mais en ajoutant de nombreuses précisions au texte du jugement.

Le simple retrait par les *Amici Israel* de leur demande de réforme de la prière du Vendredi saint – possibilité qui subsistait à l'évidence encore dans la proposition de décision des cardinaux du Saint-Office – n'était pas suffisant pour Pie XI. L'Église devait au contraire rejeter expressément une telle exigence – passage que le secrétaire souligna dans son procès-verbal. Le pape refusait catégoriquement de modifier en quoi que ce soit la liturgie de l'Église catholique. La congrégation des Rites, qui avait accueilli cette proposition de réforme avec bienveillance, devait être informée de cette décision sans délai – *senza ritardo* » – à la demande du pape. Ces formulations traduisent la profonde insatisfaction de Pie XI à l'égard des experts de la Curie en charge de la liturgie : eux-mêmes auraient déjà dû stopper toute cette affaire.

S'agissant des Amis d'Israël, « le Saint-Père, après avoir pesé tous les éléments et compte tenu de la tournure inquiétante, erronée et dangereuse prise par le comité, [était...] parvenu à la décision de dissoudre celui-ci ». Pie XI se montrait particulièrement contrarié par la transformation de cette

communauté de prière pour la conversion des juifs en un groupement de politique ecclésiastique qui « est passé, de manière préoccupante, sur un mauvais terrain ». Mais il était absolument clair pour le pape que cette double décision – interdiction de la réforme de la prière du Vendredi saint pour les juifs et dissolution des *Amici Israel* – n'allait pas pouvoir être publiée telle quelle dans le journal du Saint-Siège. Le rejet de la proposition visant à supprimer l'expression « Juifs perfides » de l'intention de la prière universelle susciterait dans le public des réactions négatives et exposerait le Saint-Siège à des reproches massifs d'antisémitisme. C'est pourquoi Pie XI souhaita faire paraître un décret du Saint-Office, formulé avec un soin particulier, pour dissoudre les *Amici*. On y indiquerait que l'Église catholique avait constamment rejeté toute forme d'antisémitisme et qu'elle avait toujours inclus explicitement Israël et les juifs dans le commandement général religieux d'amour. Le texte devait en outre mettre en évidence le fait « que l'Église a toujours prié pour la conversion des juifs, mais qu'elle ne peut en aucun cas approuver des initiatives qui contredisent la tradition liturgique universelle et la doctrine de l'Église », fussent-elles le fait « d'une intention simple et louable ». Le président des Amis d'Israël, l'Abbé Gariador, devait toutefois, « par égard personnel pour lui-même et pour ses collaborateurs, être informé de cet acte ». Après la publication, lui-même et les pères van Asseldonk et Himmelreich devaient être convoqués et sermonnés au Saint-Office.

Le pape était particulièrement en colère contre l'Abbé Schuster, consultant de la congrégation des Rites, qui allait lui aussi être rappelé à l'ordre au Saint-Office. La prise de position de l'expert faisait une « impression douloureuse » au Saint-Père. C'est pourquoi Schuster devait s'expliquer devant la Suprême pour s'être exprimé devant la congrégation des Rites « sous une forme si grave et offensante pour l'Église ». Pie XI décida en outre de soumettre à un examen critique l'œuvre de Schuster, le Missel romain *Liber Sacramentorum*, pour voir de quelle manière il y avait parlé de la prière du Vendredi saint pour les juifs. Enfin, le pape se montra « bouleversé » et « impressionné » par

l'avis de Merry del Val selon lequel les juifs eux-mêmes étaient impliqués dans la création des Amis d'Israël et l'ensemble du mouvement était « sous l'influence de ces mêmes juifs ».

Cette affaire préoccupait beaucoup le pape : dès le lendemain, le 9 mars, il convoqua en effet Merry del Val pour s'entretenir une nouvelle fois avec lui, en audience privée, de la « grave question » des amis d'Israël. Pie XI confirma alors clairement ses décisions de la veille et chargea le cardinal de préparer un « *decreto motivato* ». Les jours suivants, le pape intervint même à plusieurs reprises personnellement dans la rédaction de ce texte, et ne cessa d'en demander de nouvelles versions. Le pape et le Saint-Office se battirent si longuement avec chaque formulation parce qu'il fallait à tout prix éviter de donner l'impression que la dissolution des Amis d'Israël et les mesures qui l'accompagnaient intervenaient en raison d'un antisémitisme du magistère de l'Église. Toutes les étapes de la rédaction de ce décret tournent autour de cette préoccupation, comme le montre clairement une remarque préliminaire à la version italienne du projet présenté le 14 mars 1928 aux cardinaux du Saint-Office pour délibération. On y lit sans fioritures : « *La motivazione del Decreto è basata sulla necessità di prevenire nei riguardi della S. Sede l'accusa di 'antisemitismo'* » – Les motifs du décret sont fondés sur la nécessité de prévenir toute accusation d'antisémitisme à l'encontre du Saint-Siège »¹². C'est notamment pour cette raison que furent ajoutées des formulations destinées à témoigner de l'attitude résolument favorable de l'Église à l'égard des juifs. Cependant tous les cardinaux du Saint-Office n'approuvaient pas ce retournement de l'affaire. Certains d'entre eux plaidèrent même pour la suppression de l'expression « L'Église condamne l'antisémitisme parce qu'elle leur paraissait insuffisamment nuancée. « Le concept d'antisémitisme a finalement été retenu au sens propre, en tant que lutte systématique contre la race juive. Et c'est surtout pour cela, afin de laisser par ailleurs de la place à un antisémitisme qui n'en est pas vraiment un, autorisé

12. Version italienne pour la session du 14 mars 1928 ; ACDF, SO RV 1928 n° 2 fasc. 1, n° 25.

(ou même prescrit) au sens moral, qu'il n'a pas été dit que l'Église condamne 'toute sorte d'antisémitisme' mais 'l'antisémitisme'.¹³» Du point de vue de ces cardinaux, c'est donc uniquement l'antisémitisme racial qui était condamné, alors qu'ils considéraient un antisémitisme théologique légitime et même requis sur le plan ecclésial. Cette distinction allait encore jouer un rôle crucial dans le commentaire officieux du décret.

Le décret de dissolution de l'association des Amis d'Israël parut finalement en date du 25 mars 1928 dans les *Acta Apostolicae Sedis*, le journal officiel du Saint-Siège. Il faut noter que le texte n'indique ni la véritable raison de l'intérêt du Saint-Office pour les Amis d'Israël ni celle de leur interdiction. Il n'y est pas plus fait mention de la demande de réforme de la prière du Vendredi saint pour les juifs que du rejet exprès de cette initiative par l'Inquisition et par le pape. Les fidèles et les évêques ne furent pas non plus informés par le journal officiel du Siècle apostolique qu'un autre dicastère romain, la congrégation des Rites (spécifiquement en charge de la liturgie de l'Église) ainsi que sa commission liturgique s'étaient auparavant clairement ralliées à la demande des *Amici Israel* et qu'il y avait donc eu sur cette question de violents conflits entre différents services et personnalités de la Curie. Le souhait exprimé par le pape au cours de l'audience de gommer le contexte véritable était ainsi réalisé. Dans le décret, l'indication lapidaire selon laquelle les *Amici*, outre d'autres infractions, défendaient des positions dangereuses, reste si générale que la cible véritable des critiques n'est pas identifiable. Le Saint-Office et Pie XI n'osaient manifestement pas appeler les choses par leur nom. En effet, il eût sans doute été difficile, voire impossible, d'expliquer au public pourquoi l'Église catholique avait, certes, toujours pris position en faveur du peuple juif et refusé toute forme d'antisémitisme, mais n'était pas disposée à supprimer de la liturgie catholique du Vendredi saint des expressions aux

13. Modificazioni al surreferito Schema di Decreto... da alcuni Eminentissimi Cardinali ; ACDF, SO RV 1928 n° 2 fasc. 1, n° 27bis ; traduit d'après Brechenmacher, Le Vatican, p. 160.

accents antisémites, après que la congrégation des Rites avait déclaré ce changement liturgiquement correct et que le théologien du palais apostolique, expert du Saint-Office, l'avait jugé irréprochable du point de vue dogmatique. En matière liturgique, l'Église eût été maîtresse souveraine du processus. Le pape et la Curie n'eussent pas eu de tiers à prendre en considération comme dans les « affaires mixtes » – qu'on songe à l'école confessionnelle, au mariage civil, à la protection des associations et des mouvements catholiques, à la pastorale de l'armée ou à l'impôt ecclésiastique – questions pour lesquelles l'Église était tributaire d'un règlement contractuel avec les différents États, ou comme dans le cas, un an plus tard, de la conclusion des accords du Latran ou celui, en 1933, du Concordat du Reich. La prise en compte des systèmes totalitaires par souci de protéger l'Église catholique et sa pastorale, volontiers invoquée par certains pans de la recherche catholique pour excuser l'Église de s'être montrée si réservée dans son intervention en faveur des juifs persécutés, n'eût joué aucun rôle dans cette affaire-ci.

De manière significative, la version du décret de dissolution approuvée par les cardinaux du Saint-Office le 14 mars 1928 ne fait, elle non plus, aucune mention de la liturgie. Lors de son audience du lendemain avec le pape, Merry del Val passa le texte en revue, phrase par phrase avec Pie XI, qui insista toutefois pour qu'au moins « une simple mention de la liturgie apparaisse » à la fin ¹⁴. Le décret du 25 mars 1928 cite comme raison de la suppression de « l'association appelée Amis d'Israël ¹⁵ » l'opuscule *Pax super Israel*. En présentant comme la véritable cause un élément qui n'était intervenu que plus tard dans le procès d'Inquisition, on faisait finalement croire qu'il s'agissait d'interdire un livre. Or curieusement, malgré son interdiction, l'ouvrage incriminé ne serait jamais inscrit à l'Index des livres prohibés.

14. Procès-verbal de l'audience accordée par Pie XI à Merry del Val, 15 mars 1928 ; ACDF, SO RV 1928 ; n° 2 fasc. 1, n° 27.

15. Décret supprimant l'association des « Amis d'Israël », *op. cit.*, p. 103. Même référence pour la suite du développement.

Par respect sans doute pour les nombreuses personnalités éminentes que comptait ce groupe, le décret de dissolution commençait par reconnaître « le côté louable de cette Association, qui est d'exhorter les fidèles à prier Dieu et à travailler pour la conversion des Israélites au règne du Christ ». Le texte du décret soulignait qu'il n'était pas étonnant qu'une association poursuivant un tel objectif comptât, outre de nombreux fidèles et prêtres, « bon nombre d'évêques et de cardinaux » parmi ses adeptes. La question de savoir si l'on devait mentionner explicitement dans le texte du décret les cardinaux et les évêques membres de l'œuvre des *Amici*, qui allait être dissoute – car cela pouvait bien entendu constituer un affront pour les personnalités concernées –, fit l'objet d'une discussion de fond entre Pie XI et le cardinal Merry del Val lors de l'audience du 15 mars évoquée plus haut. Le pape opta finalement pour une formulation qui laissait les cardinaux et les évêques apparaître dans le texte car il y voyait un « argument positif » montrant que l'Église n'avait fondamentalement aucune espèce de préjugé ou idée préconçue à l'encontre des juifs¹⁶.

Suivait alors le passage apologétique cité au début de cette partie, destiné à désamorcer, avant que ne soit décrétée la dissolution des *Amici Israel*, le reproche d'antisémitisme susceptible de s'ensuivre. Dans cet extrait, le magistère de l'Église dénonçait pour la première fois l'antisémitisme moderne. Là encore, le pape avait clairement insisté sur le terme « antisémitisme », que Merry del Val souhaitait à l'évidence supprimer. Si Pie XI avait rejeté catégoriquement aussi bien le programme des *Amici* que leur mémorandum en faveur de la réforme de la prière du Vendredi saint, il fit siennes les mises en garde des deux textes contre « l'antisémitisme moderne ». Et cette attitude est effectivement remarquable, car nul ne pouvait alors s'attendre à la prise de pouvoir des nationaux-socialistes en Allemagne, qui allaient faire de l'antisémitisme racial le programme de leur gouvernement, ou au tournant antisémite

16. Procès-verbal de l'audience accordée par Pie XI à Merry del Val, le 15 mars 1928 ; ACDF, SO RV 1928 n° 2 fasc. 1 n° 27.

du fascisme italien à la fin des années trente. L'insistance du pape à condamner nommément la haine raciale montre avec quelle lucidité Achille Ratti suivait l'évolution des idéologies du XXe siècle. À l'époque, d'autres dirigeants politiques ou religieux ne cernaient pas les difficultés avec autant de clairvoyance.

Après avoir ainsi rendu hommage au côté louable de l'association et prémuni l'Église contre le reproche d'antisémitisme, le décret en arrivait, en une phrase, à son propos véritable, la dissolution des Amis d'Israël. La raison invoquée était que ce groupe avait, au cours des deux années écoulées depuis sa fondation, « adopté une manière d'agir et de penser contraire au sens et à l'esprit de l'Église, à la pensée des Saints Pères et à la liturgie ». De plus, une interdiction générale frappait toutes les publications qui, à l'instar de *Pax super Israel*, étaient susceptibles d'encourager des initiatives pareillement erronées. La version finale du décret fut adoptée par les cardinaux le 21 mars 1928 ; le pape approuva ce texte le lendemain¹⁷.

Le 16 mars, avant même la publication du décret, l'Abbé Schuster était convoqué au Saint-Office. Conformément à la décision du pape et des cardinaux, le Commissaire général de la congrégation, le dominicain Giovanni Lottini (1860-1951), devait rappeler à l'ordre le bénédictin. Concernant la soumission de Schuster, le procès-verbal rapporte que l'Abbé s'était montré tout à fait soumis (« *ossequientissimo* ») et avait rétracté toutes ses déclarations relatives au projet de réforme de la prière pour les juifs de l'office du Vendredi saint. Il indiqua avoir rédigé sa prise de position pour la congrégation des Rites dans le seul et unique espoir de pouvoir faciliter ainsi la conversion des juifs¹⁸. Dans la lettre de soumission exigée de lui, Schuster était encore plus clair : « De tout mon cœur, en tant que fils très obéissant de la sainte Mère, je retire et rétracte

17. Procès-verbal de la session du Saint-Office et des audiences de Pie XI 20-21 mars 1928 : ACDF, SO RV 1928 n° 2 fasc. 2, n° 34.

18. Procès-verbal de l'entretien de Lottini avec Schuster, 16 mars 1928 ; ACDF, SO RV 1928 n° 2 fasc. 1, n° 29.

de mon avis sur la demande de prière faite pour les juifs lors de l'Office du Vendredi saint tout ce qui déplaît aux vénérables Pères de cette congrégation et qu'ils désapprouvent. La vitesse de la plume a trompé l'intention de la pensée, car l'adjectif 'superstitieux' que j'ai utilisé ne s'appliquait pas au rite liturgique, saint et vénérable, mais à l'attitude répandue au Moyen Âge concernant les juifs. [...] En toute situation, 'sentio cum Ecclesia' » ; je réproue tout ce qu'elle réproue ; j'embrasse quand elle embrasse¹⁹. Cette lettre est l'un des documents les plus bouleversants de tout le dossier. Ce spécialiste de la liturgie, ce pieux Abbé bénédictin qui avait consacré sa vie à l'histoire de la liturgie de l'Église, était parvenu dans son avis pour la congrégation des Rites, avec la plus profonde conviction scientifique et spirituelle, à la conclusion que le projet de réforme des Amis d'Israël était plus que légitime d'un point de vue liturgique et spirituel. La rétractation qui lui a été arrachée remettait en cause toute une vie de savant.

Lors de leur réunion du 21 mars, les cardinaux accueillirent la rétractation sans condition de Schuster avec la plus grande satisfaction, tout comme Pie XI. Face à cette entière soumission, la colère du pape à l'encontre de Schuster semble être très vite retombée, puisque ce rappel à l'ordre n'eut pour lui aucune conséquence. Au contraire, dès 1929, Schuster allait être nommé archevêque de Milan par Pie XI, consacré par lui en personne et élevé au rang de cardinal. En 1996, l'Abbé bénédictin fut même déclaré bienheureux par le pape Jean-Paul II en raison de sa piété appréciée de tous. Les critiques soulignèrent en revanche ses bons contacts avec des fascistes, et des expressions aux résonances fortement antisémites dans ses travaux et ses déclarations publiques.

L'Abbé Gariador, président de l'association et signataire de la demande, fut convoqué le 3 avril 1928 au Saint-Office²⁰ ; sa soumission ne posa pas de problème, comme le montre une

19. Lettre manuscrite de soumission de Schuster à Lottini, du 16 mars 1928 ; ACDF, SO RV 1928 n° 2 fasc. 1, n° 30.

20. Procès-verbal de l'entretien d'Alfonso Gasparini avec Gariador, le 3 avril 1928 ; ACDF, SO RV 1928 n° 2 fasc. 2, n° 39.

lettre datée du 11 avril²¹. Les choses se déroulèrent tout autrement dans le cas du secrétaire et véritable chef spirituel du groupe, Anton van Asseldonk, qui fut convoqué le 28 mars au Saint-Office²². Il était très « attristé » par la suppression de l'association et n'envoya sa lettre de soumission qu'après discussion avec son confesseur le 12 avril. Le chanoine de Sainte-Croix tenta de tirer le meilleur parti possible de la dissolution des Amis d'Israël, et souligna clairement dans sa lettre les aspects positifs du décret. Il remerciait ainsi le Saint-Office d'avoir reconnu de manière élogieuse les bonnes intentions des *Amici* et exprimait sa joie quant au fait que, dans ce texte du Magistère, « l'antisémitisme soit solennellement condamné avec la plus grande fermeté – et mieux que nous n'aurions jamais pu le faire²³ ». Il considérait en outre que ce décret légitimait incontestablement le fait de continuer à prier pour le peuple juif et à œuvrer pour sa conversion²⁴.

Mais les cardinaux du Saint-Office ne furent nullement d'accord avec cette lettre de soumission. Ils convoquèrent une nouvelle fois van Asseldonk et, le 14 avril, lui interdirent de commenter, de quelque manière que ce soit, les décrets émanant de la suprême autorité de la foi²⁵. Trois jours plus tard, le 17 avril, van Asseldonk dut de nouveau se présenter au Palais du Saint-Office et subir les avertissements les plus sévères. Il lui fut alors interdit non seulement d'interpréter le décret de dissolution, mais, en outre, de s'exprimer publiquement sur toute cette affaire²⁶. Au cours de leur réunion du 18 avril, les cardinaux de la congrégation prirent connaissance de la soumission de l'Abbé

21. Lettre de soumission de Gariador, 11 avril 1928 ; ACDF, SO RV 1928 n° 2 fasc. 2, n° 41.

22. Procès-verbal de l'entretien d'Asseldonk avec Lottini du 28 mars 1928 ; ACDF, SO RV 1928 n° 2 fasc. 2, n° 38.

23. Lettre de soumission d'Asseldonk du 12 avril 1928 ; ACDF, SO RV 1928 n° 2 fasc. 2, n° 42.

24. Acte officiel de soumission d'Asseldonk au nom de toute la direction des *Amici Israel*, 13 avril 1928 ; ACDF, SO RV 1928 n° 2 fasc. 2, n° 43.

25. Décisions des cardinaux, le 14 avril 1928, concernant les deux textes d'Asseldonk ; ACDF, SO RV 1928 n° 2 fasc. 2, n° 44.

26. Procès-verbal des avertissements adressés à Asseldonk par Alfonso Gasparini, 17 avril 1928 ; ACDF, SO RV 1928 n° 2 fasc. 2, n° 46.

Gariador et de van Asseldonk avec la satisfaction habituelle, et classèrent ainsi le dossier des *Amici Israel*²⁷.

27. Procès-verbal de l'assemblée des cardinaux du Saint-Office, 18 avril 1928 ;
ACDF, SO RV 1928 n° 2 fasc. 2, n° 47.

L'ANTISÉMITISME À LA MANIÈRE CATHOLIQUE ? HUBERT WOLF

[Extrait de Hubert Wolf, *Le pape et le diable*. Pie XII, le Vatican et Hitler : les révélations des archives, CNRS éditions, Paris, 2009. Chapitre 2 intitulé « Juifs perfides ? Querelle au Vatican sur l'antisémitisme (1928) ».]

Cette affaire allait toutefois comporter un épilogue public. Dans un article paru le 16 avril 1928 dans la revue *Jewish World*, le décret de dissolution faisait l'objet de critiques d'une extrême virulence¹. Le Saint-Office, ainsi que Pie XI lui-même, à qui l'article fut présenté lors de l'audience du 3 mai suivant, se sentirent à l'évidence visés. Il fut décidé d'envoyer ce numéro de *Jewish World* au père jésuite Enrico Rosa (1870-1938), l'éditeur de la très influente revue catholique *Civiltà Cattolica*. Celui-ci devait publier, pour le compte du pape, un article réfutant les attaques qui y étaient formulées.

Dans le domaine du journalisme catholique, le père Rosa avait été « pendant trente ans l'interprète et l'intrépide défenseur des directives du Saint-Siège »², comme l'indique une notice nécrologique. Il répondit à cette commande du pape par un essai de 10 pages intitulé « *Il pericolo Giudaico e gli 'Amici d'Israele'* » (Le péril juif et les Amis d'Israël) dans le numéro de mai de la *Civiltà*³. Pie XI a pour le moins donné son aval à cette

1. *Jewish World*, 16 avril 1928 ; ACDF, SO RV 1928 n° 2 fasc. 3, n° 48.

2. D. Mondrone, « Il padre Enrico Rosa D.C.D.G. In memoriam patris », in *Civiltà Cattolica* 89, 4. (1938), p. 481-496.

contribution sur le décret de dissolution, que l'on pourrait presque considérer comme son commentaire.

Le père Rosa distinguait deux types d'antisémitisme : la « forme non chrétienne d'antisémitisme » et « la saine appréciation du danger émanant des juifs ». L'antisémitisme raciste, qui se nourrissait « de motifs liés à la politique partisane, de passions [...] ou d'intérêts matériels » avait été explicitement et à juste titre condamné par le décret de dissolution. Mais l'Église devait se protéger « avec le même zèle de l'autre extrême, non moins dangereux, et tentant du fait de son apparence de bonté », dans lequel les Amis d'Israël étaient tombés, celui de l'amitié envers les juifs. En effet, il ne fallait nullement sous-estimer « le danger émanant des juifs ». Depuis leur émancipation au début du XIXe siècle, ils étaient devenus sûrs d'eux et puissants ». Dans le monde entier, ils dominaient des pans importants de la vie économique. Dans le commerce, l'industrie et la finance, ils détenaient même pour ainsi dire une « puissance dictatoriale » et étaient parvenus à établir leur hégémonie dans de nombreux secteurs de la vie publique ». Outre une prédominance sociale et politique dans de nombreux États européens, disproportionnée par rapport à leur faible nombre, Rosa reprochait globalement aux juifs d'avoir tiré les ficelles de toutes les révolutions, depuis la Révolution française de 1789 jusqu'à la révolution russe d'Octobre [1917], en passant par celle de juillet 1831 et celle de mars 1848. De plus, « en tant que chefs de sectes occultes, ils fomentent des projets visant à conquérir l'économie mondiale ». Le spectre d'une conjuration judéo-maçonnico-bolchevique mondiale se trouvait ainsi brandi. Certains arguments employés par Rosa sur le « péril juif » pourraient fort bien être issus de textes d'antisémites de l'époque. Il remettait ainsi complètement en cause la limite qu'il traçait lui-même entre l'antisémitisme biologique moderne, interdit, et un « bon » antisémitisme chrétien, nécessaire pour l'Église [footnote][On peut lire une expression assumée de cet antisémitisme

3. Enrico Rosa, "Il pericolo Giudaico e gli « Amici d'Israele »", in *Civiltà Cattolica* 79, 2 (1928), p. 335-344 ; ACDF, SO RV 1928 n° 2 fasc. 3, n° 49. Même référence pour la suite du développement.

catholique, chez le grand philosophe thomiste Jacques Maritain, qui écrivait en 1921 : « Si *antisémite* qu'il puisse être à d'autres points de vue, un écrivain catholique, cela me paraît évident, doit à sa foi de se garder de toute haine et de tout mépris à l'égard de la race juive [...] Si dégénérés que soient les Juifs charnels, la race des prophètes, de la Vierge et des apôtres, la race de Jésus est le tronc où nous sommes entés... » (« A propos de la question juive », dans *La Vie spirituelle* II, n° 4, juillet 1921. (La remarque est mienne, ainsi que la mise en italiques du mot « antisémite »).)[/footnote]. Pour le jésuite lui-même, les frontières étaient apparemment beaucoup plus perméables qu'il ne voulait bien se l'avouer. Dans un article intitulé « *Semitismo e Antisemitismo* », paru dans *L'Avvenire d'Italia* du 30 mai 1928, le père Rosa s'efforçait une nouvelle fois d'expliquer le décret de dissolution et de le défendre contre les attaques⁴. Ses deux contributions furent intégrées aux actes officiels du Saint-Office.

La distinction entre les deux types d'antisémitisme, établie par le père Rosa dans son commentaire publié avec la bénédiction de Pie XI sur le décret de dissolution des *Amici Israel*, était promise à une postérité importante. Elle devint le modèle explicatif du comportement catholique à l'égard des juifs jusqu'au changement de paradigme opéré par le concile Vatican II. La conception du double pouvoir protecteur de l'Époque moderne, sur laquelle Thomas Brechenmacher a attiré notre attention, est, quant à elle, tombée dans l'oubli. Selon ce modèle, qui fut d'ailleurs contesté, si les autorités religieuses ont naturellement toujours protégé les catholiques face aux juifs, elles ont tout aussi naturellement protégé les juifs face aux persécutions et aux agressions de catholiques fanatiques à leur rencontre. La division entre un « mauvais » antisémitisme, racial, biologiquement justifié et interdit par l'Église, et un « bon » antisémitisme, théologiquement justifié et souhaité par l'Église, à l'instar de celle qu'opéra le Père Rosa, constitue le fil

4. Enrico Rosa, "Semitismo e Antisemitismo", A proposito del decreto del Sant'Uffizio su « gli Amici d'Israele », in *L'Avvenire d'Italia*, n° 128, 30 mai 1928, p. 2 ; ACDF, SO RV 1928, n° 2, fasc. 3 ; n° 50.

conducteur des déclarations catholiques sur la « question juive » jusque dans les années 1950.

Nous citerons à titre d'exemple l'article « Antisémitisme » tiré de la première édition de l'influent *Lexikon für Theologie und Kirche* (Dictionnaire de Théologie et de l'Église) du jésuite Gustav Gundlach (1892-1963), paru en 1930 et imprégné de l'esprit des commentaires du père Rosa⁵. Pas plus que ce dernier, Gundlach ne parvient à établir de distinction convaincante entre « bon » et « mauvais » antisémitisme ; chez lui aussi, les frontières sont floues. Le jésuite définit d'une manière générale l'antisémitisme comme « mouvement moderne de lutte politique ou économique contre le judaïsme » qui peut se diviser en deux catégories : un antijudaïsme *völkisch*-raciste et un antijudaïsme aux motivations politiques. « Celui-là lutte contre le judaïsme en raison de son altérité raciale et *völkisch* en tant que telle ; celui-ci, en raison de l'influence excessive et pernicieuse de la part juive de la population au sein du même peuple constitutif d'un État [*Staatsvolk*]. [...] Le premier courant de l'antisémitisme est non chrétien, parce qu'il est contraire à l'amour du prochain de combattre des hommes en raison de leur appartenance à un peuple [*Volkstum*] et non de leurs actes. » Ce courant se tourne automatiquement, du même coup, contre le christianisme « à cause de son lien intrinsèque avec la religion du peuple jadis élu de Dieu ». Le second courant est en revanche « permis dès lors qu'il combat l'influence effective et pernicieuse de la population juive dans les domaines de l'économie, des partis, du théâtre, du cinéma et de la presse, de la science et de l'art [...] par des moyens moraux et juridiques ». Gundlach rejetait, il est vrai, les lois d'exception concernant les juifs ; mais il introduisait toute une série de moyens positifs et autorisés de lutte contre les juifs : une infiltration de la société par les chrétiens, la lutte simultanée contre les « nuisibles » sémites et aryens dans le peuple ; enfin, le renforcement de la foi et de la morale dans le judaïsme contre « les juifs assimilés, libéraux, les plus

5. Gustav Gundlach, Notice Antisemitismus, in *Lexikon für Theologie und Kirche* I (1930), p. 504 sq.

perméables au nihilisme moral, qui [...] agissent dans le camp de la ploutocratie mondiale comme du bolchevisme mondial contre la société humaine et déchaînent ainsi des tendances assurément sombres de l'âme du peuple juif, chassée du sol de sa patrie ». Il est intéressant de relever que les arguments théologiques n'interviennent aucunement. Nulle part l'article n'évoque la possibilité de la conversion de juifs au christianisme ou le baptême. On ne trouve pas non plus d'antijudaïsme chrétien véritable, avec les lieux communs des juifs « déicides » ou les accusations de meurtre rituel et de sacrilèges d'hosties. Ce n'est pas tant l'absence de ces éléments que la présence des expressions citées plus haut tirées de la section « Antisémitisme permis d'un point de vue chrétien » qui rappellent la rhétorique des champions de l'idéologie raciale. Ceux-ci prônaient l'antisémitisme interdit du point de vue de l'Église.

Ce n'est que récemment qu'Olaf Blaschke et Urs Altermatt ont soulevé dans de vastes études la question d'un antisémitisme spécifiquement catholique et de ses rapports avec l'antisémitisme racial moderne. Leurs publications ont parfois suscité de violentes critiques. Un consensus provisoire se dessine toutefois, selon lequel a existé un antisémitisme chrétien ou catholique – le plus souvent appelé, par euphémisme, « antijudaïsme ». La question de la continuité ou de la discontinuité entre antijudaïsme chrétien et antisémitisme raciste, biologiquement fondé, reste en revanche controversée. Alors que certains interprètent « l'antisémitisme moderne comme une conséquence directe de la tradition antijudaïque chrétienne et comme une tentative d'adaptation du christianisme à la société industrialisée moderne », d'autres voient les deux antisémitismes comme « largement opposés », arguant que l'antisémitisme racial « nie un aspect fondamental de la doctrine chrétienne du Salut, la conversion possible des juifs⁶ ». Se démarquant de la thèse de la résistance (les catholiques ont généralement refusé le nazisme du fait de leur catholicisme), de celle de l'indifférence (la majorité des

6. Altermatt, *Katholizismus*, p. 51. *Ibid.*, p. 55.

catholiques n'était fondamentalement ni bienveillante ni hostile à l'égard des juifs) et du modèle de Blaschke d'un « antisémitisme catholique endogène » (pour consolider le milieu catholique, les catholiques avaient besoin des juifs comme « boucs émissaires »), la thèse de l'ambivalence semble s'imposer de plus en plus chez les chercheurs. On pourrait la résumer ainsi : « Alors que les catholiques prenaient leurs distances vis-à-vis de l'antisémitisme 'racial', ils ne rejetaient pas toute forme d'antisémitisme mais soutenaient plutôt l'antisémitisme chrétien, 'meilleur'⁷. » Cette analyse est corroborée par l'opinion interne à la Curie telle que nous l'avons reconstituée ici dans l'affaire des *Amici Israel* en 1928.

Peut-être faut-il ici s'interroger de manière plus approfondie sur la fonction de l'antisémitisme et de l'antijudaïsme au sein de la Curie romaine. Certaines déclarations de Merry del Val et du père Rosa semblent – au moins à première vue – étayer la thèse d'Olaf Blaschke, qui voit l'antisémitisme comme une caractéristique structurelle congénitale du catholicisme. Mais, à y regarder de plus près, il s'avère que l'antisémitisme de la Curie ne constitue qu'une facette du positionnement général de l'Église catholique ou, mieux, d'un groupe influent à l'intérieur de l'Église face au modernisme. Merry del Val classa immédiatement les efforts des Amis d'Israël sous les catégories d'« interconfessionnalisme » et d'« indifférentisme » à l'aide desquels cet homme, champion de l'antimodernisme sous Pie X, avait généralement combattu non seulement les syndicats chrétiens en Allemagne, mais aussi le « libéralisme » de la modernité. Nous avons ici affaire au catholicisme antimoderniste intransigeant, ultramontain et radical, qui avait conquis la direction de l'Église au XIXe siècle et que seul le Concile Vatican II permit de dépasser. Cette école de pensée ne représentait toutefois pas l'Église catholique en tant que telle, mais seulement un camp au sein de celle-ci. L'affaire des Amis d'Israël montre à quel point, en 1928 déjà, le pouvoir de cette école s'effritait au sein même de la Curie romaine ; elle montre

7. *Ibid.*, p. 55.

que seules de sévères mesures disciplinaires permettaient de la protéger. À moyen terme, l'avenir appartenait au courant conciliant dont les Amis d'Israël faisaient aussi partie. Les reproches à l'emporte-pièce formulés par Daniel Goldhagen, selon lequel *les catholiques, l'Église catholique, le pape et la Curie* auraient été dans leur ensemble antisémites, ne sont donc pas recevables. Les *Amici Israel* et leur programme prouvent exactement le contraire. Ils incarnent un philo-sémitisme ou un *anti*-antisémitisme. Au Vatican même, lors du débat sur la prière du Vendredi saint pour les juifs, la relation entre l'Église et les juifs s'était traduite par les positions les plus diverses, depuis l'antisioniste dur et l'antisémite résolu jusqu'à l'ami déclaré des juifs, en passant par l'antijudaïste « classiquement » chrétien. Dans cette affaire comme dans d'autres, la Curie ne constituait pas un bloc monolithique, mais un miroir des mouvements et des courants très différents qui coexistaient dans l'ensemble de l'Église catholique.

La condamnation explicite de l'antisémitisme moderne dans le décret de dissolution des *Amici Israel* de mars 1928 est constamment invoquée pour défendre l'Église catholique lorsqu'il lui est reproché de s'être tue face à la persécution et à l'assassinat des juifs et d'avoir été indifférente à leur sort. À la différence de la plupart des autres grands groupes sociaux, le magistère de l'Église a effectivement condamné l'antisémitisme racial bien avant que les nationaux-socialistes ne parviennent au pouvoir. Le pape a eu la clairvoyance de mettre en garde contre les dangers de la haine moderne des juifs bien avant la « Nuit de Cristal » et la « solution finale de la question juive ». Mais ce n'est qu'une face de la médaille qui sur la base de la seule interprétation immanente du texte du décret, a jusqu'ici occupé le premier plan. L'analyse précise des dessous de ce décret, fondée sur les archives de la congrégation pour la doctrine de la Foi, ouvertes récemment, fait aujourd'hui apparaître l'autre face. Elle montre la chose suivante : non seulement Pie XI n'a pas entrepris une véritable lutte contre l'antisémitisme qui était dans son domaine de compétence, mais il l'a même expressément rejetée et condamnée. Le pape

n'était pas disposé à mettre un terme à l'antisémitisme liturgique de l'Église catholique en supprimant l'expression « juifs perfides » de la liturgie du Vendredi saint. Tous ceux qui avaient jugé cette réforme juste et chrétienne durent même abjurer solennellement cette erreur au Saint-Office. Pie XI n'eut en outre pas le courage d'informer le public qu'il avait rejeté cette réforme. Comment aurait-il d'ailleurs pu justifier une telle attitude ? Mais comme il prévoyait que le Saint-Siège serait accusé d'antisémitisme s'il venait à se savoir qu'il s'était accroché à l'expression « juifs perfides » dans la liturgie – malgré une décision claire de la congrégation des Rites – il demanda, à titre prophylactique, dans une sorte de défense par anticipation, qu'une condamnation de l'antisémitisme moderne fût intégrée au décret de dissolution des *Amici Israel*. Ce texte ne peut plus être utilisé comme acte héroïque du pape dans la lutte contre l'antisémitisme. Il établit au contraire la preuve d'une incapacité, car il est facile de condamner la haine des juifs chez les autres sans modifier sa propre attitude antisémite dans la liturgie. Pie XI a raté une grande occasion. Il fallut attendre que des décennies passent, que plus de six millions de juifs soient assassinés avant que l'Église ne trouve le courage de se défaire de l'antisémitisme à l'œuvre dans ses relations avec les juifs, et ce, jusque dans sa liturgie.

PRIONS POUR LE PEUPLE ÉLU, HUBERT WOLF

[Extrait de Hubert Wolf, *Le pape et le diable*. Pie XII, le Vatican et Hitler : les révélations des archives, CNRS éditions, Paris, 2009. Chapitre 2 intitulé « Juifs perfides ? Querelle au Vatican sur l'antisémitisme (1928) ».]

Réformer la prière du Vendredi saint en supprimant les passages consacrés aux « juifs perfides » aurait constitué un signal plus clair contre l'antisémitisme que de condamner ce dernier de manière générale dans le décret de dissolution des *Amici Israel*. Une modification de la liturgie catholique dans le monde entier aurait peut-être eu plus d'effet qu'une encyclique contre le racisme comme celle que le pape allait préparer en 1938, ou d'autres déclarations papales contre l'antisémitisme.

Les bénédictins de Beuron eurent toutefois le courage, une décennie après l'affaire des *Amici Israel*, de proposer aux fidèles allemands, dans l'édition du missel « Schott » de 1937, une nouvelle traduction de « *pro perfidis Judaeis* » : au lieu de juifs « perfides », on parlait désormais de juifs « infidèles »¹. La notion véritablement problématique ne disparaissait pas du texte officiel de la prière en latin, mais la connotation négative était atténuée pour les fidèles, dont la majorité ignorait le latin. L'archevêque de Fribourg, Conrad Gröber, souvent traité de « Conrad brun » en raison de sa prétendue proximité avec le

1. Anselm Schott, *Das Messbuch der heiligen Kirche*. Mit liturgischen Erklärung und kurzen Lebenbeschreibungen der Heiligen. Neubearbeitet von Mönchen der Erzabtei Beuron, Fribourg-en-Brigau, 1937, p. 330.

nazisme, avait accordé son imprimatur à cette modification. Il n'avait pas besoin d'autorisation romaine pour cela.

Mais ce changement constitua une exception. Les expressions pointées par les *Amici* figuraient encore dans les autres missels et éditions populaires. À Rome, il fallut encore une décennie avant que la congrégation des Rites ne puisse, en réponse à la question de la traduction juste de la prière du Vendredi saint pour les juifs, se résoudre à accepter comme légitime la traduction « juifs infidèles ». Le décret publié en 1948 dans les *Acta Apostolicae Sedis* reconnaissait que le terme « perfidus », surtout dans de nombreuses traductions, pouvait heurter les juifs. La traduction « infidèles » n'était pas approuvée explicitement par Rome, mais la congrégation indiquait ne pas réprouver les expressions traduisant « *perfidis* » en ce sens².

La demande de modification, qui avait été rejetée par le Saint-Office en 1928, fut enfin acceptée, plus d'un quart de siècle plus tard, par Pie XII dans le contexte de la réforme de la liturgie du Vendredi saint. L'aggiornamento prescrivait, pour la prière pour les juifs comme pour les autres prières, l'insertion de la génuflexion entre l'exorde et l'oraison. Dans la *Feier der heiligen Woche* (« Célébration de la semaine sainte »), parue en 1956, on trouvait pour la première fois la nouvelle formulation en allemand également³. La réforme du pape Pacelli attribuait aussi des titres aux différentes intentions de prières, ce qui était également une première. La prière pour les juifs devint « *Pro conversione Judaeorum* ». Cette formule particulièrement malheureuse mettait le peuple de l'Ancienne Alliance au même niveau que les infidèles, dont la prière était intitulée « *Pro conversione Infidelium* ». En outre, même après la Seconde Guerre mondiale, on continuait d'associer au concept de

2. « Erklärung der Ritenkongregation vom Juni 1948 », in *Acta Apostolicae Sedis* 40 (1948), p. 342.

3. *Die Feier der Heiligen Woche* (Beiheft zum Laudate), Münster, 1956 ; *Das vollständige Römische Messbuch lateinisch und deutsch mit allgemeinen und besonderen Einführungen im Anschluss an das Messbuch von Anselm Schott* herausgegeben von Benediktmeiern der Erzabtei Beuron, Fribourg-en-Brisgau, 1956, p. 392.

« *conversio* » l'intention d'une « mission » chrétienne de conversion des juifs.

Une réforme décisive intervint en 1959, du fait de Jean XXIII (1958-1963). Au cours de [l'office] du Vendredi Saint, célébré à Saint-Pierre, il omit dans l'exorde l'adjectif « *perfidis* ». Suivit, avant l'oraison, la prière silencieuse avec gémissements (comme cela avait été concédé quatre ans plus tôt par Pie XII) et, dans l'oraison proprement dite, il remplaça « *judaicam perfidiam* » par « *judeos* » seulement. Il accédait ainsi aux demandes des *Amici Israel*. Trente ans plus tôt, les Abbés Schuster et Gariador, ainsi que le chanoine van Asseldonk avaient dû abjurer solennellement cette formule devant le Saint-Office.

Jusqu'ici, les chercheurs ne pouvaient se prononcer sur ce qui avait motivé en dernier ressort le pape à franchir ce pas. Sa sensibilité générale en faveur du peuple juif semble indiquer qu'Angelo Giuseppe Roncalli [a] été un « Ami d'Israël » tardif. Ainsi l'intention de prière pour les juifs lue par Jean XXIII, texte obligatoirement prescrit à partir de 1960 pour l'ensemble de l'Église, suit largement le formulaire de prière que les *Amici* avaient communiqué à la congrégation des Rites en 1928. On ne peut affirmer avec certitude que l'initiative en revenait à Anton Van Asseldonk ; mais une lettre de celui-ci, adressée au pape en date du 28 octobre 1959, et citée dans l'inventaire des documents regroupés dans le fonds exploité ici, permet au moins de le supposer⁴. Le texte du courrier, issu des archives de la congrégation pour la Doctrine de la Foi, n'est toutefois pas encore accessible, du fait du délai de consultation.

Mais, en dépit de ces modifications, on continuait, dans l'intention de prière du Vendredi saint, de prier pour la conversion des juifs. Le concile Vatican II et le nouveau Missel de 1970 représentèrent, dans les relations entre juifs et catholiques, une avancée cruciale, avec une nouvelle version du texte, empreinte d'un grand respect pour le peuple juif. L'article

4. L'existence de cette lettre (mais non son contenu) est confirmée par la mention qu'en fait A. Ramaekers, "Doctor Anton van Asseldonk o.s. *crucis* 1892-1973", (en néerlandais) in *Clairlieu*, Achel, 1978, p. 24-25.

4 de la « déclaration 'Nostra Aetate' sur les relations de l'Église avec les religions non chrétiennes » du 28 octobre 1965 abordait cette question de manière précise. On peut clairement suivre l'avis de Karl Rahner (1904-1984) et Herbert Vorgrimler, qui constatent dans leur commentaire de cette déclaration qu'il y a, dans les rapports entre juifs et chrétiens « davantage à régler qu'un passé cruel et non résolu, dans lequel les chrétiens se sont rendus coupables [...] de nombreux péchés, persécutions sanglantes et morales à l'encontre des juifs et, aujourd'hui, de mensonges manifestes. Le fait est que, jusqu'à ce concile, l'antisémitisme inhumain et contraire au christianisme a aussi été alimenté par de nombreuses composantes de la liturgie catholique⁵. » Le texte du décret évoquait le patrimoine commun aux juifs et aux chrétiens et rejetait la condamnation globale des juifs comme maudits de Dieu. Se souvenant « du patrimoine qu'elle a en commun avec les juifs », l'Église déplorait « les haines, les persécutions, les manifestations d'antisémitisme dirigées contre les juifs, quels que soient leur époque et leurs auteurs. » Elle réprouvait, « comme contraire à l'esprit du Christ, toute discrimination ou vexation dont sont victimes des hommes à cause de leur race, de leur couleur, de leur condition ou de leur religion ». Le « patrimoine spirituel commun aux juifs et aux chrétiens », étant « si important », le concile souhaitait « favoriser et recommander la connaissance et l'estime mutuelles », surtout par la voie du dialogue fraternel. Selon « Nostra Aetate », on ne devait plus, en tant que catholique, présenter les juifs « ni comme réprouvés par Dieu ni comme maudits⁶ ».

L'estime due à Israël, déjà exprimée dans cette Déclaration, apparaît encore plus clairement dans la nouvelle formulation de la prière du Vendredi saint pour les juifs, encore en vigueur aujourd'hui : « Prions pour les Juifs à qui Dieu a parlé en

5. Karl Rahner, Herbert Vorgrimler, *Kleines Konzilskompendium. Sämtliche Texte des Zweiten Vatikaums mit Einführungen und ausführlichem Sachregister*, Fribourg-en-Brisgau, 1979, p. 351.

6. Déclaration sur les relations de l'Église avec les religions non chrétiennes « Nostra Aetate » du 28 octobre 1965, in *Les conciles œcuméniques. Les décrets*, vol. 2.2 *De Trente à Vatican II*, p. 1965-1971, ici 1969 et 1971.

premier : qu'ils progressent dans l'amour de son Nom et la fidélité à son Alliance. Fléchissons les genoux. – Silence – Levez-vous. Dieu éternel, Dieu tout-puissant, toi qui as choisi Abraham et sa descendance pour en faire les fils de ta promesse, conduis à la plénitude de la rédemption le premier peuple de l'Alliance, comme ton Église t'en supplie. Par Jésus, le Christ, notre Seigneur⁷. » La prière pour les juifs se trouve aujourd'hui en sixième position, entre la prière pour l'unité des chrétiens et la prière « pour ceux qui ne croient pas encore en Jésus-Christ ». Cela constitue un « virage à 180 degrés » (Daniela Kranemann) par rapport au texte préconciliaire. Il n'est plus question de conversion des juifs, ce qui signifie que les promesses divines faites à Israël sont reconnues de façon pérenne.

Au cours de l'année jubilaire 2000, dans sa confession des fautes, le pape Jean-Paul II a également prié et demandé pardon pour les péchés que nombre de chrétiens ont commis « contre le peuple de l'alliance et des bénédictions ». Le pape a évoqué le souvenir des souffrances « endurées au cours de l'histoire par le peuple d'Israël⁸ ». Peut-être avait-il aussi à l'esprit la prière du Vendredi saint du Missel tridentin et l'échec de la réforme de 1928.

Mais l'histoire ne s'arrête pas là. Le 7 juillet 2007, en effet, le pape Benoît XVI signait la lettre apostolique « *Summorum pontificum* », destinée à faciliter nettement l'usage de la liturgie romaine préconciliaire, selon le missel de 1962. Ce qui avait été sacré pour des générations de fidèles ne pouvait « à l'improviste se retrouver totalement interdit, voire considéré comme néfaste⁹ », déclarait le pape pour expliquer son engagement en faveur de cette « expression extraordinaire de la liturgie¹⁰ ». Les formulations de la prière pour les juifs dans l'ancien et le

7. Missel Romain, Desclée-Mame, Paris 1969, 1974, p. 154.

8. « Confession des fautes et demande de pardon », in *La Documentation catholique*, 2 avril 2000, n° 2223, p. 331.

9. « Lettre aux évêques du monde entier pour présenter le '*Motu proprio*' *Summorum Pontificum* », version française publiée dans *La Documentation catholique*, 2007, n° 2385, p. 707.

10. Benoît XVI, Lettre apostolique en forme de *Motu proprio*, version française publiée dans *La Documentation catholique*, 2007, n° 2385, p. 702.

nouveau missel romain, qui sont, selon le pape deux modes d'usage d'un seul et même rite, sont toutefois difficiles à harmoniser. Car si le missel de 1962 ne comporte plus les mots incriminés « *perfidis* » et « *perfidiam* », il continue, malgré les modifications apportées par Jean XXIII, d'évoquer un « peuple aveuglé », qu'il s'agit d'arracher aux « ténèbres ». Comme il fallait s'y attendre, de nombreux représentants du judaïsme, mais aussi de nombreux catholiques, ont critiqué avec virulence cette lettre apostolique. Ils craignaient que le dialogue entre juifs et chrétiens, ouvert depuis le concile Vatican II et prometteur, ne s'en trouve durablement perturbé. Selon ces critiques, la forme extraordinaire de la prière pour les juifs, de nouveau autorisée pour la liturgie, contredisait clairement la déclaration « *Nostra Aetate* ».

Les critiques furent efficaces : le 6 février 2008, l'*Osservatore Romano* publia une nouvelle version de la prière pour les juifs pour la messe tridentine. Mais Benoît XVI ne remplace pas simplement l'ancien texte par la version latine postconciliaire tirée du missel de Paul VI : il a préféré opter pour une formulation de compromis, qui évite uniquement les passages les plus choquants. La traduction de la liturgie à célébrer en latin dit : « Prions aussi pour les Juifs. Que notre Dieu et Seigneur illumine leurs cœurs pour qu'ils reconnaissent Jésus-Christ comme sauveur de tous les hommes. Prions. Fléchissons les genoux. Levez-vous. Dieu éternel et tout-puissant, qui veux que tous les hommes soient sauvés et parviennent à la connaissance de la vérité, accorde dans ta bonté que la plénitude des nations étant entrée dans ton Église, tout Israël soit sauvé. Par le Christ notre Seigneur. Amen ¹¹. Il n'est plus question ici d'une voie de salut propre aux juifs. La conversion de tous les peuples au Christ inclut explicitement aussi le peuple d'Israël. Les formes ordinaire et extraordinaire de l'« unique » liturgie catholique se trouvent ainsi dans une tension insurmontable. Cela n'est sans doute pas pour simplifier les discussions sur les relations entre l'Église catholique et le judaïsme.

11. Nota della Segreteria di Stato, in *L'Osservatore Romano*, n° 31, 6 février 2008, p. 1.

**FRUITS POSTHUMES DE
L'INITIATIVE
PROPHÉTIQUE DES
«AMIS D'ISRAËL» ET
LEÇONS À EN TIRER**

“En vérité, en vérité, je vous le dis, si le grain de blé tombé en terre ne meurt pas, il demeure seul; mais s’il meurt, il porte beaucoup de fruit.” (Jn 12, 24)

REDÉCOUVERTE DE LA RELATION CONSUBSTANTIELLE ENTRE JUDAÏSME ET CHRISTIANISME

Il serait vain et contreproductif de ressasser les textes déplorables évoqués plus haut, et surtout d'en conclure que l'incommunicabilité théologique désespérante entre les confessions de foi juive et chrétienne est une fatalité. Le progrès indéniable de la réflexion chrétienne, sous le choc des événements dramatiques qui ont profondément marqué l'histoire de l'humanité au XXe siècle, a fait prendre conscience à la Chrétienté et à ses hauts dirigeants religieux de l'écharde dans leur conscience que constitue la terrible extermination de millions de Juifs durant la Seconde Guerre mondiale. En témoigne tout d'abord, par ordre d'importance ecclésiologique, la Déclaration conciliaire *Nostra Aetate* § 4¹ :

Scrutant le mystère de l'Église, le saint Concile rappelle le lien qui relie spirituellement le peuple du Nouveau Testament à la lignée d'Abraham. L'Église du Christ, en effet, reconnaît que les prémices de sa foi et de son élection se trouvent, selon le mystère divin du salut, chez les patriarches, Moïse et les prophètes. Elle confesse que tous les fidèles du Christ, fils d'Abraham selon la foi, sont inclus dans la vocation de ce patriarche, et que le salut de l'Église est mystérieusement préfiguré dans la sortie du peuple

1. Cité d'après le texte en ligne sur le site du Vatican : http://www.vatican.va/archive/hist_councils/ii_vatican_council/documents/vat-ii_decl_19651028_nostra-aetate_fr.html

élu hors de la terre de servitude. C'est pourquoi l'Église ne peut oublier qu'elle a reçu la révélation de l'Ancien Testament par ce peuple avec lequel Dieu, dans sa miséricorde indicible, a daigné conclure l'antique Alliance, et qu'elle se nourrit de la racine de l'olivier franc sur lequel ont été greffés les rameaux de l'olivier sauvage que sont les Gentils. L'Église croit, en effet, que le Christ, notre paix, a réconcilié les Juifs et les Gentils par sa croix et en lui-même, des deux, a fait un seul. L'Église a toujours devant les yeux les paroles de l'apôtre Paul sur ceux de sa race « à qui appartiennent l'adoption filiale, la gloire, les alliances, la législation, le culte, les promesses et les patriarches, et de qui est né, selon la chair, le Christ » (Rm 9, 4-5), le Fils de la Vierge Marie. Elle rappelle aussi que les Apôtres, fondements et colonnes de l'Église, sont nés du peuple juif, ainsi qu'un grand nombre des premiers disciples qui annoncèrent au monde l'Évangile du Christ. Selon le témoignage de l'Écriture Sainte, Jérusalem n'a pas reconnu le temps où elle fut visitée ; les Juifs, en grande partie, n'acceptèrent pas l'Évangile, et même nombreux furent ceux qui s'opposèrent à sa diffusion. Néanmoins, selon l'Apôtre, les Juifs restent encore, à cause de leurs pères, très chers à Dieu, dont les dons et l'appel sont sans repentance. Avec les prophètes et le même Apôtre, l'Église attend le jour, connu de Dieu seul, où tous les peuples invoqueront le Seigneur d'une seule voix et «le serviront sous un même joug (So 3, 9)».

Autre témoignage – plus personnel celui-là mais d'importance en raison de la qualité des interlocuteurs –, l'échange qui eut lieu en 1947, à l'époque de la Conférence de Seelisberg, entre un courageux ecclésiastique suisse, ami et confident de Jacques Maritain et, comme lui, ardent défenseur des juifs persécutés, l'abbé Charles Journet (qui fut fait cardinal vers la fin de sa vie), et Alexandre Safran, alors Grand Rabbin de Roumanie. Voici un bref extrait de la relation qu'en a faite le Grand Rabbin en 1998² :

« L'Abbé Journet me fit part d'un problème religieux qui le hantait : quelle est la situation religieuse d'un croyant conscient de son devoir imprescriptible d'aider les êtres humains dans la détresse et en danger de mort, et qui pourtant ne s'acquitte pas de ce devoir comme il devait le faire surtout en raison de la place exemplaire qu'il occupe en tant que serviteur de Dieu, en tant qu'ecclésiastique ? Il me pria de lui dire ma pensée, notamment à la lumière de l'enseignement religieux juif, à la lumière de la Torah [...] Je répondis aussitôt en me référant naturellement à la prescription du Livre du Deutéronome, chapitre 21, qui dit : « Si on trouve un cadavre en plein champ, et que l'auteur du meurtre soit resté inconnu, les Anciens (de la ville la plus proche) s'y transporteront et ils diront : Nos mains n'ont point répandu ce sang-là et nos yeux ne l'ont point vu répandre. Pardonne à ton peuple, Seigneur ! » Le Talmud renchérit sur ce texte biblique qui ne concerne que les Anciens rendus responsables d'un meurtre commis par un inconnu, et ils [les rabbins] nous font comprendre que « ceux parmi les notables religieux qui auraient pu protester (contre les iniquités commises à l'encontre des hommes qui soupirent et gémissent – cf. Éz 9, 4) –, et n'ont pas protesté, pourraient être marqués au front d'un trait de sang » (cf. Talmud de Babylone, *Shabbat*, 55a)³ ».

Et le Grand Rabbin d'ajouter :

« L'Abbé Journet n'a pas pu cacher son émotion en écoutant les citations de la Torah que je venais de faire. Je me suis hâté de lui dire que la Torah et les Sages d'Israël savent

2. Texte intégral dans mon livre, *L'apologie qui nuit à l'Église*. Révisions hagiographiques de l'attitude de Pie XII envers les juifs. Suivi des contributions des professeurs Michaël R. Marrus et Martin Rhonheimer. Cerf, Paris, 2012, p. 179-189.

3. Texte cité d'après « Un témoignage », titre du récit du Grand Rabbin Safran, paru dans le vingt-septième « Cahier d'Études Juives » de la revue protestante *Foi et Vie*, vol. XCVII/1, de janvier 1998, p. 11-16. Le passage que je reprends ici, est extrait de mon article, « Le Grand Rabbin Safran et l'abbé Journet : une leçon talmudique de repentance chrétienne [...] », *Sens*, 1999/10, octobre 1999, p. 421-433.

apprécier la valeur des *hirhourei techouva*, pensées qui conduisent à l'acte de repentance, contenant, avec le regret véritable, un engagement ferme – salutaire – pour l'avenir⁴ ».

4. J'ai relaté en détail cette rencontre dans mon livre *L'apologie qui nuit à l'Église* (<https://www.smashwords.com/books/view/323579>), *op. cit.*, p. 179-189.

L'AFFAIRE DES « AMICI »: UNE MISE EN GARDE ADRESSÉE À LA THÉOLOGIE D'AUJOURD'HUI

Il n'aura échappé à personne, je pense, quel rôle écrasant a joué, dans l'affaire des « Amis d'Israël », ce qu'on appelle aujourd'hui, la théorie – ou la théologie – de la substitution (ou du « remplacement »). Selon la conception chrétienne traditionnelle, suite à l'incroyance des Juifs en la Nouvelle Alliance dans le Christ Jésus et à leur refus tenace de se fondre dans le « nouveau peuple de Dieu » qu'affirme être l'Église¹, censée avoir hérité des prérogatives de l'"ancien Israël" et des promesses messianiques le concernant, il ne resterait plus au peuple juif dispersé dans toutes les nations de la terre et sans plus de lien avec la patrie qui fut la sienne, qu'à mener une existence errante et toujours menacée de déchu de la grâce, méprisé de tous. Fort heureusement, la situation a complètement changé à l'époque moderne : non seulement les Juifs ont été émancipés par les Lumières et la Révolution française et ont accédé, non sans aléas ni persécutions toutefois, à la plénitude des droits civiques et à un statut social en tous points identique à celui des non-Juifs, mais ils disposent désormais, au moins potentiellement, d'un État sur le sol même de leur antique patrie. Ce n'est pas le lieu ici de retracer les vicissitudes qui ont jalonné cette véritable épopée, sans parler de l'épisode atroce de l'histoire de ce peuple qu'a constitué la Shoah dans laquelle périrent des millions de ses membres. C'est volontairement que je me suis limité dans cette étude

1. Cf. les Constitutions *Lumen Gentium*, 9, et *Ad Gentes*, 5, du Concile Vatican II.

à la période actuelle, mon but étant d'illustrer, à la lumière de l'affaire des *Amici Israel*, la persistance du contentieux théologique qui oppose toujours, après quelque vingt siècles de christianisme, la foi et les traditions de la petite nation juive à celles des myriades de fidèles chrétiens citoyens de toutes les nations qui sont sous le ciel. Force est de constater que si l'expression de ce contentieux s'est améliorée depuis la révolution copernicienne qu'a représenté l'adoption, par le Concile Vatican II, d'une Déclaration catholique sur les religions non chrétiennes, intitulée *Nostra Aetate*² – dont le chapitre 4, consacré à la religion juive, est totalement en rupture avec les poncifs religieux négatifs des documents ecclésiaux antérieurs, et a été à l'origine de décennies d'un dialogue exigeant mais respectueux entre les deux confessions de foi – le fond de la controverse, lui, n'a rigoureusement pas changé.

Retour du liturgique comme 'lieu' théologique de l'expression de la Foi

Comme le dit pertinemment le livre de l'Ecclésiaste, « il n'y a rien de nouveau sous le soleil » (Qo 1, 9). Il est frappant, en effet, de découvrir que confronté il y a quelques années à un problème similaire à celui qui agitait les hautes sphères de l'Église entre 1926 et 1928, le Magistère catholique a, une fois de plus, recouru à la liturgie pour indiquer le cap théologique que l'Église entend suivre dans ses rapports avec le peuple juif. Je profite donc de l'occasion que me fournit la fin du chapitre du prof. Wolf, reproduit ci-dessus dans son intégralité, pour mettre au jour le fil rouge d'une conception substitutionniste dont on peut suivre le cheminement depuis le Ve siècle jusqu'à nos jours, grâce à la formulation qui figure dans la forme extraordinaire de la prière de l'office du Vendredi saint pour les Juifs, en ces termes : « *accorde dans ta bonté que la plénitude des nations étant entrée dans ton Église, tout Israël soit sauvé* »³.

2. Promulguée à Rome le 28 octobre 1965. Texte en ligne sur le site du Vatican (http://www.vatican.va/archive/hist_councils/ii_vatican_council/documents/vat-ii_decl_19651028_nostra-aetate_fr.html).

Ce n'est pas faire un procès d'intention aux évêques français qui publiaient, en 1997, un document visant à aider les fidèles à lire l'Ancien Testament dans un esprit de dialogue avec les juifs ⁴, que de regretter qu'ils aient repris à leur compte une expression à forte connotation substitutionniste, due au pape saint Léon le Grand (390-440) ⁵, et citée par le *Catéchisme de l'Église Catholique (CEC)* en ces termes ⁶ :

« [...] L'Épiphanie manifeste que “la plénitude des païens entre dans la famille des patriarches” et acquiert la *israelitica dignitas*. »

Le pape Benoît XVI y faisait également allusion dans son adresse de l'*Angelus* du dimanche 6 janvier 2013, place Saint-Pierre, en ces termes ⁷ :

« Saint Léon le Grand affirme : “Autrefois, une descendance innombrable qui aurait été engendrée non selon la chair mais selon la fécondité de la foi a été promise à Abraham” (*Discours 3 pour l'Épiphanie*, 1 : PL 54, 240). [...] Saint Léon dit encore : “Qu'elle entre, qu'elle entre donc dans la famille des patriarches la grande foule des nations [...]. Que tous les peuples [...] adorent le Créateur de l'univers, et que Dieu

3. Je reprends ici l'essentiel de l'exposé que j'ai rédigé à ce propos, tel qu'il figure dans mon livre: Menahem Macina, *Le signe de Saül*. A propos du sévère avertissement de Paul aux chrétiens (Rm 11, 19-22), éditions Tsofim, Limoges, 2013. Chapitre 3 « L'Église toujours tentée de se substituer au peuple juif » (texte en ligne : <http://www.tsofim.org/pages/articles-de-fond/le-signe-de-saul/3-l-eglise-toujours-tentee-de-se-substituer-au-peuple-juif.html>).
4. « Lire l'Ancien Testament. Contribution à une relecture catholique de l'Ancien Testament pour permettre le dialogue entre juifs et chrétiens », paru dans le Bulletin n° 9 du Secrétariat de la Conférence des Evêques de France, juin 1997. Le texte cité ici figure en note 17 du Ch. V. 2, « L'alliance avec Israël », de ce document, les italiques sont de moi. Version en ligne sur mon site (http://www.rivtsion.org/f/index.php?sujet_id=1054).
5. Voir la page que lui consacre Wikipédia : [http://fr.wikipedia.org/wiki/Léon_Ier_\(pape\)](http://fr.wikipedia.org/wiki/Léon_Ier_(pape)).
6. Édition définitive avec guide de Lecture (*Texte typique latin*, Libreria Editrice Vaticana, *Citta del Vaticano*, 1997). Centurion/Fleurus-Mame, Librairie editrice Vaticane, Paris 1998, § 528, p. 116. Les italiques sont de moi.
7. Texte en ligne sur le site du Vatican : http://www.vatican.va/holy_father/benedict_xvi/angelus/2013/documents/hf_ben-xvi_ang_20130106_epifania_fr.html).

soit connu non seulement en Judée, mais par toute la terre” (*ibid.*). »

Quelle qu’ait pu être la motivation de ses auteurs, le ton catégorique de leur assertion oblige à se demander s’il s’agit là d’une interprétation des compilateurs du CEC. En mettant entre guillemets l’exclamation de S. Léon (Ve siècle), « *intret in patriarcharum familiam* » (qu’elle entre [la plénitude des nations] dans la famille des patriarches) – qui est une citation d’une lettre de ce pape⁸ –, et en la faisant suivre de la formule latine *israelitica dignitas*, forgée par des liturgistes de jadis – qui laisse entendre que la dignité israélite échoit au peuple chrétien⁹, cet ouvrage confère à une conception ecclésiologique substitutionniste une prestigieuse référence d’autorité et une patine de tradition vénérable¹⁰.

C’est sur ce terreau qu’avait fleuri, jadis, le texte de l’oraison du Samedi saint, qui suit le récit du passage de la mer Rouge, lors de la Vigile pascale, et dont voici une traduction française :

« Dieu – dont nous percevons les merveilles jusqu’en notre temps –, tandis que, par l’eau de régénération, tu opères, pour le salut des nations, ce que la puissance de ta droite a conféré à *un seul peuple* en le libérant de la persécution d’Égypte, fais que *la totalité du monde accède* [à la condition de] fils d’Abraham et à la *dignité israélite*¹¹. »

Qu’on n’aille pas croire pour autant que l’expression « *dignité israélite* » soit une pure invention des liturgistes. Elle figure, en effet, sous une forme légèrement différente, mais de sens identique – « dignité de la race élue » (*electi generis dignitatem*)

8. Cf. *Catéchisme de l’Église Catholique*, *op. cit.*, *Ibid.*, n. 11, qui réfère à S. Léon le Grand, *Sermo* 33, 3.

9. Cf. *Id.*, *Ibid.*, n. 12, qui cite le *Missale Romanum*, Vigile pascale 26 : prière après la troisième lecture.

10. Cf. mon article « L’attribution de l’«*israelitica dignitas*» aux chrétiens est-elle un concept substitutionniste ? », texte en ligne (http://www.rivtsion.org/f/index.php?sujet_id=1395).

11. *Id.*, *Ibid.*, IVe prophétie. Les italiques sont de moi.

-, dans le texte suivant – “substitutionniste” s’il en fût – dû au même pape Léon 1er¹² :

Voici qu’« aîné », tu « sers le cadet »¹³, et, tandis que « des étrangers » entrent dans ta « part d’héritage »¹⁴, tu lis, comme *un serviteur*, son testament [l’Écriture], dont tu *ne connais que « la lettre »*¹⁵. Qu’elle « *entre* », qu’elle « *entre*, la *plénitude des nations* »¹⁶, dans la famille des patriarches¹⁷ ; et que les « fils de la promesse »¹⁸ reçoivent la bénédiction de la « race d’Abraham »¹⁹ *que rejettent les « fils de la chair »*²⁰. Que par le truchement des trois mages, tous les peuples adorent le Créateur de l’univers²¹, et que « Dieu » ne soit plus seulement « connu en Judée », mais dans le monde entier, afin que, partout, « son nom soit grand en Israël »²². Puisque cette *dignité de la race élue*, convaincue d’*infidélité* dans sa postérité, a *dégénéré*, la foi en fait le bien commun de tous²³.

Ce texte est une savante broderie de citations bibliques, isolées de leur contexte, dont le but évident est de démontrer que l’Esprit saint, qui s’exprime par la bouche des prophètes, atteste que le Seigneur a dépouillé Israël de tous ses privilèges pour en enrichir les chrétiens. Outre le fait que ce passage pourvoit ses conceptions substitutionnistes et triomphalistes du renfort impressionnant de huit réminiscences scripturaires en dix lignes de texte, il est possible que les liturgistes ultérieurs aient forgé l’expression « *israelitica dignitas* » (dignité israélite), en ayant à l’esprit celle d’« *electi generis dignita[s]* » (dignité de la race élue), utilisée par S. Léon. Nourris de *Lectio divina* (lecture

12. Sermon 5 pour Noël, in Léon le Grand, *Sermons*, SC 22, 1947, p. 206.

13. Cf. Gn 25, 23 = Rm 9, 12.

14. Cf. Ps 79, 1 = Ac 26, 18, et Is 56, 3-8.

15. Cf. Rm 7, 6.

16. Cf. Rm 11, 25.

17. Cf. Ga 3, 7.

18. Cf. Rm 9, 8 ; Ga 4, 28 ; He 11, 17.

19. Cf. Gn 18, 18 ; 22, 18 ; 26, 4 ; Ac 13, 26.

20. Cf. Rm 9, 8.

21. Cf. Rm 15, 11.

22. Cf. Ps 76, 2.

23. La traduction française est mienne. Les italiques sont ajoutés par mes soins.

spirituelle de l'Écriture) et des œuvres des Pères de l'Église, ils traduisaient, par leurs formulations liturgiques, la frustration, voire le ressentiment de l'ensemble de la chrétienté, face au refus 'obstiné' des juifs de croire en la messianité de Jésus, pour ne rien dire de leur rejet horrifié de la confession de sa divinité, attitudes longtemps perçues en chrétienté comme incompréhensibles et même révoltantes.

La semaine sainte était le 'lieu' liturgique par excellence où cette frustration chrétienne, mitigée d'une espérance de la conversion d'Israël, se donnait libre cours. Les nombreuses invectives, menaces et condamnations, ainsi que les appels à la repentance, adressés aux juifs d'antan par les prophètes, constituaient un vivier apologétique inépuisable pour les liturgistes, qui y lisaient une confirmation divine de la certitude chrétienne que ces oracles visaient autant, sinon plus, les juifs de leur époque que ceux du passé²⁴.

En vertu même de l'adage traditionnel : *lex orandi lex credendi*, cette répétition multiséculaire incessante de stances liturgiques, dont certaines contenaient de graves accusations (déicide, meurtres rituels, perfidie, blasphème, etc.), ne pouvait manquer de causer les graves dommages collatéraux que furent la certitude de la déchéance juive, et son corollaire : la conviction que les chrétiens qui ont cru en Jésus ont pris la place du peuple juif qui, lui, l'a rejeté. On ne saurait sous-estimer le rôle qu'a joué la lettre de S. Léon le Grand dans l'élaboration de ces textes et dans le développement de la « théorie de la substitution », selon laquelle sont passées à l'Église l'élection

24. Ce jeu de massacre littéraire diffamatoire ne se limitait d'ailleurs pas à la liturgie, au contraire, il s'étalait sans vergogne dans des milliers de manuels et brochures catéchétiques et théologiques, et dans la littérature religieuse, ainsi que dans une presse catholique, dont la violence n'avait rien à envier aux pamphlets des Gougenot des Mousseaux, Drumont et autres propagateurs du mépris et de la haine des juifs. J'ai constitué une brève anthologie de cette littérature nauséabonde dans mon ouvrage *Les frères retrouvés*. De l'hostilité chrétienne à l'égard des juifs à la reconnaissance de la vocation d'Israël, éditions de L'Oeuvre, Paris, 2011. Également consultable en version électronique gratuite, sous le titre « *Si les chrétiens s'enorgueillissent*. À propos de la mise en garde de l'apôtre Paul (Rm 11, 20) » (<https://www.smashwords.com/books/view/325555>).

juive, les prophéties vétérotestamentaires et les bénédictions divines qui étaient l'apanage du peuple juif, même si l'impact des écrits polémiques d'Augustin (mort une trentaine d'années avant la naissance de S. Léon), surtout son *Adversus Judeaos*, fut sans doute beaucoup plus considérable²⁵.

En reprenant à son compte et l'exclamation du pape S. Léon sur l'« entrée de la totalité des nations *dans la famille des patriarches* », et celle de l'oraison pascale du *Missel Romain* demandant à Dieu qu'elles « acquièr[ent] la *Israelitica dignitas* », et en présentant l'une et l'autre comme un fait accompli, le *Catéchisme de l'Église catholique* témoigne involontairement de la pérennité de la conception substitutionniste qui est, si l'on peut dire, congénitale en christianisme.

On peut en lire des signes avant-coureurs chez certains Pères post-apostoliques ; elle chemine, discrètement mais tenacement, durant les trois premiers siècles, et trouve, au IV^e siècle, son théoricien le plus redoutable en la personne impressionnante de S. Augustin (354-413), dont les écrits sont comme hantés par le besoin incoercible de poser la foi chrétienne en accomplissement indiscutable et irrévocable de la foi juive, reléguée dès lors au rang d'ombre, vouée à disparaître devant l'éblouissante lumière de la révélation chrétienne. Témoin ce discours triomphaliste cruel du grand Africain :

« Les Juifs ont fait souffrir le Christ : ils se sont laissé dominer par l'orgueil contre lui. En quel endroit ? Dans la

25. Augustin, *Contre les juifs*, Chapitre IX, 13 : « Ensuite, de ce que vous n'offrez à Dieu aucun sacrifice, et de ce qu'il n'en reçoit pas de votre main, il ne suit nullement qu'on ne lui en offre aucun. Celui qui n'a besoin d'aucun de nos biens, n'a pas, à la vérité, plus besoin de nos offrandes; elles lui sont inutiles, mais elles nous procurent de grands avantages. Cependant, comme on lui fait de ces offrandes, le Seigneur ajoute ces paroles : "Parce que, depuis le lever du soleil jusqu'à son couchant, mon nom est devenu grand parmi les nations, et l'on me sacrifie en tous lieux, et l'on offre à mon nom une oblation toute pure, car mon nom est grand parmi les nations, dit le Seigneur tout-puissant". À cela, que répondrez-vous ? Ouvrez donc enfin les yeux et voyez : on offre le sacrifice des chrétiens partout, et non pas en un seul endroit, comme on vous l'avait commandé ; on l'offre, non à un Dieu quelconque, mais à Celui qui a fait cette prédiction, au Dieu d'Israël.»

ville de Jérusalem. Ils y étaient les maîtres: voilà pourquoi ils s'y montraient si orgueilleux: voilà pourquoi ils y levaient si hautement la tête. Après la passion du Sauveur, ils en ont été arrachés, et ils ont perdu le royaume à la tête duquel ils n'ont pas voulu placer le Christ. Voyez comme ils sont tombés dans l'opprobre : les voilà dispersés au milieu de toutes les nations, incapables de se tenir n'importe où, ne tenant nulle part une place fixe. Il reste encore assez de ces malheureux Juifs pour porter en tous lieux nos livres saints, à leur propre confusion. Quand, en effet, nous voulons prouver que le Christ a été annoncé par les prophètes, nous montrons aux païens ces saintes lettres. Les adversaires de notre foi ne peuvent nous reprocher, à nous chrétiens, d'en être les auteurs et de les avoir fait parfaitement concorder avec l'Évangile, afin de faire croire que ce que nous prêchons avait été prédit d'avance : car la vérité de notre Évangile ressort avec évidence de ce fait palpable, que toutes les prophéties relatives au Christ sont entre les mains des Juifs, et qu'ils les possèdent toutes. Par-là, des ennemis nous fournissent eux-mêmes, dans ces Écritures divines, des armes pour réfuter et confondre d'autres ennemis. Quelle honte leur a donc été infligée ? C'est qu'ils sont les dépositaires des livres où le chrétien trouve le fondement le plus solide de sa foi. Ils sont nos libraires : ils ressemblent à ces serviteurs qui portent des livres derrière leurs maîtres: ceux-ci les lisent à leur profit: ceux-là les portent sans autre bénéfice que d'en être chargés. Tel est l'opprobre infligé aux Juifs : voilà comme s'accomplit en eux cette prédiction si ancienne : "Il a fait tomber dans l'opprobre ceux qui me foulaient aux pieds." Quelle honte pour eux, mes frères, de lire ce verset, et de ressembler à des aveugles qui se trouvent en face d'un miroir ! Devant les Saintes Écritures, dont ils sont les dépositaires, les Juifs sont dans une position analogue à celle d'un aveugle devant un miroir : on l'y voit, et il ne s'y voit pas lui-même [...] ²⁶ ».

26. Cité d'après Augustin, *Discours sur les Psaumes, I, du psaume 1 au psaume 80*, Cerf, coll. «Sagesses chrétiennes», Paris, 2007, p. 969.

Fort heureusement, des conceptions aussi extrêmes ne survivent plus, en chrétienté, que dans des cercles et des milieux intégristes et sectaires. Mais le morceau d'anthologie liturgique contemporain évoqué plus haut devrait alerter. Il oblige en effet à constater qu'en ce début du XXI^e siècle, les plus hautes autorités de l'Église butent toujours sur le problème théologique, aussi irritant qu'insoluble, que constitue la présence pérenne, aux côtés d'une chrétienté qui compterait, à en croire les statistiques, quelque deux milliards de fidèles²⁷, dont une moitié de catholiques, d'un petit peuple irréductible qui ne compte guère, lui, à en croire des estimations fiables, que 14 à 18 millions de membres²⁸. Cette disproportion numérique ajoute à la perplexité des observateurs qui, comme moi, se demandent ce qui peut bien motiver l'hypersensibilité chrétienne à tout ce qui a trait au peuple juif, tant au plan religieux qu'au plan géopolitique. Je reviendrai sur ce phénomène auquel j'ose appliquer par analogie la formule, chère à la psychanalyse freudienne, de « retour du refoulé » en matière de croyances religieuses.

27. « Plus de deux milliards de chrétiens dans le monde », *La Croix*, du 20 décembre 2011 (http://www.la-croix.com/Religion/Actualite/Plus-de-deux-milliards-de-chretiens-dans-le-monde-_NG_-2011-12-20-749002).

28. Voir « Nombre de juifs par pays » (http://fr.wikipedia.org/wiki/Nombre_de_juifs_par_pays).

SEULE LA THÉOLOGIE PEUT DÉLIER CE QUE LA THÉOLOGIE A LIÉ

« Tant que la théologie n'aura pas répondu, d'une manière claire et ferme, au problème de la reconnaissance par l'Église, de la vocation permanente du peuple juif, le dialogue judéo-chrétien demeurera superficiel et court, plein de restrictions mentales. »

(Extrait d'une conférence de Mgr R. Etchegaray, prononcée le 24 mai 1981, devant l'Amitié judéo-chrétienne de France, et parue dans le Supplément à L'Église aujourd'hui à Marseille, n° 23, du 21 juin 1981. Les italiques sont de moi).

Ce n'est certainement pas un hasard si, après avoir contribué à acclimater dans l'Église postconciliaire la formule tridentine de la prière du Vendredi saint pour les juifs, alors qu'il n'était encore que le cardinal Ratzinger, Benoît XVI l'a fixée dans le marbre magistériel de son *Motu proprio* papal autorisant cette « forme extraordinaire » de liturgie ¹. Une telle suite dans les idées, malgré les critiques, surtout juives, dont cette formulation a été l'objet, appelle un éclaircissement. Elle a d'ailleurs donné lieu à diverses spéculations, dont surtout celle qui la considère comme une concession faite aux catholiques intégristes et un gage de la faveur ecclésiale dont ils bénéficient toujours malgré leur combat acharné et irrédentiste contre

1. Lettre apostolique en forme de *Motu proprio* du souverain pontife Benoît XVI *Summorum Pontificum*, du 7 juillet 2007, en ligne sur le site du Vatican (http://www.vatican.va/holy_father/benedict_xvi/motu_proprio/documents/hf_ben-xvi_motu-proprio_20070707_summorum-pontificum_fr.html).

l'enseignement du Concile Vatican II. Je pense que cette hypothèse, si elle n'est pas entièrement fausse, est trop réductrice. Pour mieux comprendre de quoi il retourne, il convient de se reporter à une conférence, donnée en 1994 par l'illustre théologien. J'en extrais deux passages, qui éclairent, me semble-t-il, la nature du dilemme intérieur auquel Joseph Ratzinger était (et est toujours, selon moi) confronté :

« Même si nous savons qu'Auschwitz a été l'horrible expression d'une idéologie qui, non seulement a voulu détruire le judaïsme, mais a également haï, dans le christianisme, l'héritage juif et cherché à l'extirper, la question reste posée : quelle peut être la cause d'une telle hostilité historique entre ceux qui, en fait, devaient avoir une commune appartenance en raison de leur foi en un Dieu unique et de l'obéissance à sa volonté ? *Cette hostilité tiendrait-elle à la foi même des chrétiens, à "l'essence du christianisme", à tel point qu'il faudrait s'écarter de ce cœur et nier le christianisme en son centre, si l'on veut arriver à une véritable réconciliation ?*² »

« La confession de Jésus de Nazareth comme Fils du Dieu vivant, et la foi dans la Croix comme rédemption de l'humanité, signifient-elles une condamnation explicite des juifs, comme entêtés et aveugles, comme coupables de la mort du Fils de Dieu ? *Se pourrait-il que le cœur de la foi des chrétiens les contraigne à l'intolérance, voire à l'hostilité à l'égard des juifs et, à l'inverse, que l'estime des juifs pour eux-mêmes, la défense de leur dignité historique et de leurs convictions les plus profondes, les obligent à exiger des chrétiens qu'ils renoncent au cœur de leur foi et donc, requièrent semblablement des juifs qu'ils renoncent à la*

2. « Israël, l'Église et le monde : leurs relations et leur mission, selon le Catéchisme de l'Église Catholique ». Conférence du cardinal Ratzinger, reproduite dans *La Documentation catholique*, n° 2091, du 3 avril 1994, p. 324. Texte reproduit, avec mes commentaires, dans mon livre *Chrétiens et juifs depuis Vatican II*. État des lieux historique et théologique. Prospective eschatologique, éditions Docteur angélique, Avignon, 2009, p. 142 et ss. J'ai mis en italiques les passages qui me paraissent les plus significatifs.

tolérance ? Le conflit est-il programmé au cœur de la religion et ne peut-il être résolu que par la répudiation de ce cœur ?³ »

À ces questionnements qu'il a lui-même formulés, le cardinal ne répondra pas. Après un long exposé passablement disparate, vient la conclusion, qui sent l'improvisation :

« La présentation de la doctrine du Catéchisme [...] a pris plus de temps que je le prévoyais. *Je ne puis donc tirer de conclusions détaillées quant à la mission des juifs et des chrétiens dans le monde moderne sécularisé.* Je pense néanmoins que cette tâche fondamentale est devenue, dans une certaine mesure, plus claire, sans qu'il me soit besoin de l'aborder directement. Juifs et chrétiens doivent s'accepter les uns les autres dans leur mutuelle réconciliation, sans dédaigner ou renier leur foi, mais à partir de la profondeur même de cette foi. Dans leur mutuelle réconciliation, ils doivent devenir une force pour la paix, dans et pour le monde. En témoignant du Dieu unique, qui ne peut être adoré que dans l'unité de l'amour de Dieu et du prochain, ils doivent ouvrir la porte sur le monde pour ce Dieu, afin que sa volonté soit faite, sur la terre comme au ciel, "afin que son règne vienne".⁴ »

J'ai l'intime conviction que Joseph Ratzinger a exprimé là l'état d'esprit des chrétiens, en général, et des catholiques, en particulier, qui, malgré la vive conscience qu'ils ont du tort irrémédiable causé aux Juifs par des siècles d'hostilité chrétienne – même si celle-ci était le plus souvent motivée par des convictions religieuses plutôt que par une haine raciale ou antisémite –, considèrent la non-adhésion de ce peuple à la révélation du salut en Jésus-Christ comme un obstacle théologique insurmontable qui rend impossible un dialogue sincère et une totale fraternité avec lui.

3. *Ibid.*, p. 329.

4. Passage cité d'après M. Macina, *Chrétiens et juifs depuis Vatican II*, op. cit., p. 143.

Voici un bref rappel d'un événement qui semble accréditer la persistance de cet état d'esprit.

Pour mémoire, après avoir été qualifiés de « perfides » durant plus de quatre siècles, et avoir eu, en 1962, la maigre consolation d'entendre les chrétiens prier pour que Dieu « lève le voile de leur cœur », les juifs qu'intéressait la réflexion chrétienne les concernant eurent la satisfaction d'apprendre, en 1970, que les disciples de Jésus priaient désormais pour que leur peuple « continue à progresser dans l'amour de son nom [celui de Dieu] et dans la croyance en son alliance » (Paul VI). La cause semblait entendue : il n'y avait plus de perfidie juive, plus même de prière pour la conversion de ce peuple qui avait payé si cher, et souvent de sa vie, son attachement irréductible à la foi de ses Pères. La Shoah, se disait-on, n'avait pas tout à fait servi à rien. Et même si elle était sans commune mesure avec l'horreur subie par les Juifs, cette consolation liturgique était, somme toute, bonne à prendre, d'autant qu'elle devait, au moins dans l'esprit des hauts responsables de l'Église qui en avaient pris l'initiative, contribuer à purger les esprits et les cœurs chrétiens du venin de l'antisémitisme ⁵.

Mais c'était compter sans la ténacité de l'obsession chrétienne multiséculaire d'une conversion du peuple juif à la foi chrétienne. Elle trouva finalement son expression liturgique en février 2008, lorsque, après quelques confusions et malentendus, un communiqué de la Secrétairerie d'État du Vatican, modifia en ces termes la prière pour la conversion des juifs du *Missale Romanum* de 1962 ⁶:

5. Cf. Menahem Macina, « Les catholiques prieront-ils à nouveau (en latin), pour la conversion des Juifs ? », texte mis en ligne, le 30 mars 2013, sur mon site debriefing.org (<http://www.debriefing.org/31425.html>). Vue critique juive, par le rabbin Rivon Krygier, « Un nouveau "Non possumus" du pape Benoît XVI ? », en ligne sur le site Masorti (<http://www.massorti.com/Un-nouveau-Non-possumus-du-pape>).

6. Forme extraordinaire de la liturgie tridentine, dorénavant permise concurremment avec celle, dite du Missel de Paul VI (1970) : « Prions pour les Juifs à qui Dieu a parlé en premier : qu'ils progressent dans l'amour de son Nom et la fidélité de son Alliance. Dieu éternel et Tout-Puissant, toi qui as choisi Abraham et sa descendance pour en faire les fils de ta promesse, conduis à la plénitude de la rédemption le premier peuple de l'Alliance, comme

« Prions aussi pour les Juifs. Que notre Dieu et Seigneur illumine leurs cœurs pour qu'ils reconnaissent Jésus-Christ comme sauveur de tous les hommes. Prions. Fléchissons les genoux. Levez-vous. Dieu éternel et tout-puissant, qui veux que tous les hommes soient sauvés et parviennent à la connaissance de la vérité, accorde dans ta bonté que *la plénitude des nations étant entrée dans ton Église*, tout Israël soit sauvé. Par le Christ notre Seigneur. Amen »⁷

J'ai mis en italiques la formule-clé, déjà citée ici à plusieurs reprises, qui semble jouer un rôle majeur dans la théologie de Joseph Ratzinger. En effet, après avoir remis en vigueur, en 2008, la liturgie tridentine dans laquelle figurait l'expression « *plénitude des nations* » empruntée à S. Léon le Grand, l'illustre théologien devenu pape évoquait publiquement cette formulation, quoique en termes légèrement différents, en janvier 2013, comme mentionné plus haut⁸ :

« [...] Saint Léon dit encore : “*Qu'elle entre, qu'elle entre donc dans la famille des patriarches la grande foule des nations [...]. Que tous les peuples [...] adorent le Créateur de l'univers, et que Dieu soit connu non seulement en Judée, mais par toute la terre*” (*ibid.*) ».

Nous avons vu plus haut que cette thématique figure dans deux articles du *Catéchisme de l'Église Catholique* :

- CEC § 528 : « L'Épiphanie manifeste que *la plénitude des*

ton Église t'en supplie. Par Jésus, le Christ, Notre Seigneur. Amen. » Notons qu'on a coutume de parler à propos de ces modifications de « liturgie rénovée ». Il pourra être utile de consulter le site Cérémoniaire.net (<http://www.ceremoniaire.net/depuis1969/>).

7. *Oremus et pro Iudaeis: ut Deus et Dominus noster illuminet corda eorum, ut agnoscant Iesum Christum salvatorem omnium hominum. Oremus. Flectamus genua. Levate. Omnipotens sempiterna Deus, qui vis ut omnes homines salvi fiant et ad agnitionem veritatis veniant, concede propitius, ut plenitudine gentium in Ecclesiam Tuam intrante omnis Israel salvus fiat. Per Christum Dominum nostrum. Amen.* On peut lire, sur le site Virgo Maria.org, un utile résumé chronologique de l'évolution des formulations de cette prière, (http://www.virgo-maria.org/articles/2008/MR_OraisonpourlaconversiondesJuifs.pdf), de 1570 à 2008.

8. Référence en note 84, ci-dessus.

païens entre dans la famille des patriarches et acquiert la *Israelitica dignitas*. »

- CEC § 674 : « L'entrée de la *plénitude* des juifs (cf. Rm 11, 12) dans le salut messianique, à la suite de la *plénitude des païens* (cf. Rm 11, 25 ; Lc 21, 24) donnera au Peuple de Dieu de "réaliser la *plénitude* du Christ » (Ep 4, 13) dans laquelle "Dieu sera tout en tous" (1 Co 15, 28) ».

Allusions claires, et d'ailleurs revendiquées⁹, aux expressions déjà citées.

Comme je l'ai signalé ailleurs¹⁰, cet hymne à la « *plénitude* » cache mal la faiblesse sémantique et exégétique du propos, outre qu'il comporte une grave erreur d'interprétation. Pour la clarté, voici le contenu des trois références citées par le *Catéchisme* :

« Et si leur faux pas a fait la richesse du monde et leur amoindrissement la richesse des païens, que ne fera pas leur *totalité* [*plèrôma*] ! » (Rm 11, 12).

« [...] une partie d'Israël s'est endurcie [ou : un endurcissement partiel est advenu à Israël] jusqu'à ce que soit entrée la *totalité* [*plèrôma*] des païens. » (Rm 11, 25).

« Ils tomberont sous le tranchant du glaive et ils seront emmenés captifs dans toutes les nations, et Jérusalem sera foulée aux pieds par des païens jusqu'à ce que *soient accomplis* [verbe *plèroô*] les temps des païens. » (Lc 21, 24).

Quelques notions de grec suffisent pour repérer la source du glissement sémantique et du contresens qui en est la conséquence. Les mêmes termes grecs se retrouvent dans les

9. La note 11 du CEC en donne la référence pour l'expression « la *plénitude* des païens » : « Léon le Grand, serm. 33, 3 » ; et la note 12, fait de même pour l'expression « *Israelitica dignitas* », en évoquant le « MR [Missale Romanum], Vigile pascale 26 : prière après la troisième lecture ». Les italiques sont de moi.

10. Menahem Macina, « La substitution dans la patristique, la liturgie et des documents-clés de l'Église » (http://www.rivtsion.org/f/index.php? sujet_id=3935).

trois versets : *ethnè* (nations [païennes]), un substantif dérivé du verbe *plèroô* (accomplir) : *plèrôma* (plénitude, totalité), et une forme du même verbe : *plèrôthôsin* (que soient accomplis). Il est clair que le rédacteur du paragraphe 674 du *Catéchisme* a cru voir, dans ces trois citations, les mêmes connotations : « accomplissement » et « plénitude », d'autant que, dans chacune d'elles, il est question des juifs et des nations. Et de fait, ce parallélisme se vérifie pour les deux premiers passages. Par contre, il est totalement inexistant pour le troisième. En effet, l'« accomplissement » dont il est question en Lc 21, 24 – qui décrit la prise de Jérusalem, dans un contexte visiblement eschatologique –, est celui du « *temps des nations* » ; il ne connote pas leur « plénitude » au sens d'épanouissement final, qu'a cru y voir le rédacteur de ces considérations, mais au contraire la « *fin* »¹¹ du temps imparti à ces nations pour nuire à Jérusalem¹². Il ne s'agit pas d'une erreur minime. Le texte du *Catéchisme de l'Église Catholique*, même s'il n'entre pas dans le cadre des définitions dogmatiques de foi, fait partie intégrante de l'enseignement du Magistère ordinaire de l'Église catholique et constitue, selon la Constitution Apostolique du pape Jean-Paul II qui l'a promulgué,

[...] un exposé de la foi de l'Église et de la doctrine catholique, attestées ou éclairées par l'Écriture sainte, la Tradition apostolique et le Magistère ecclésiastique [...] un instrument valable et autorisé au service de la communion ecclésiale et comme une norme sûre pour l'enseignement de la foi¹³.

11. Rappelons que l'expression « temps des nations » figure, dans un contexte eschatologique, en Ez 30, 3, sous la forme *peras etnôn*, littéralement : « limite des nations », alors que le texte massorétique lit 'et *goyim*, « temps des nations ». Il faut souhaiter que des chercheurs spécialisés dans le vocabulaire de la *Septante* s'interrogent sur le sens exact de l'expression grecque, et sur son éventuelle intention exégétique.
12. On peut s'étonner d'un tel contresens, car l'expression d'« accomplissement », au sens de s'achever ou d'être à terme, est classique dans l'Écriture, comme en témoignent, entre autres, ces références : 2 S 7, 12 : « Et quand tes jours seront *accomplis* et que tu seras couché avec tes pères... » ; Is 60, 20 : « [...] et les jours de ton deuil seront *accomplis* » ; Mc 1, 15 : Le temps est *accompli* et le Royaume de Dieu est tout proche... ; Jn 7, 8 : « moi, je ne monte pas à cette fête, parce que mon temps n'est pas encore *accompli* ».

Mais il y a plus problématique encore que cette erreur sémantique : je veux parler du renvoi aux Calendes apocalyptiques¹⁴ que constitue, à mon sens, le recours à des expressions scripturaires obscures ou mystérieuses (ou les deux à la fois) permettant au bibliste théologien d'esquiver la difficulté, et aux clercs et aux fidèles qui se fient à lui, de s'abstenir d'exercer leur discernement intellectuel et spirituel propre dans l'esprit de l'expression forgée par saint Anselme de Cantorbery, « *fides quaerens intellectum* », qu'un ouvrage savant applique à l'effort systématique de la théologie, dont le but est de « rendre raison de la foi chrétienne¹⁵ ».

Conscient du risque d'erreur inhérent à toute tentative, même sincère, de sonder les intentions d'un auteur sur la seule base de certains de ses écrits ou déclarations, je me résous pourtant à le faire concernant Joseph Ratzinger, qui, outre qu'il fut pape, a, en sa qualité de théologien de référence et avec l'autorité de ses hautes fonctions ecclésiastiques, imprimé à la réflexion théologique sur la vocation respective du peuple juif et de l'Église, une direction dont on ne peut dire en toute sécurité qu'elle corresponde au dessein de Salut de Dieu sur l'une et l'autre communautés de foi. Il convient, en effet, de prendre garde à ce que dit S. Paul à leur sujet, dans son Épître aux Éphésiens :

Ep 2, 14-18 : « Car c'est lui qui est notre paix, lui qui *des deux a fait un*, détruisant la *barrière* qui les séparait, supprimant en sa chair la *haine*, cette *Loi* des préceptes avec ses ordonnances, pour créer en sa personne *les deux*

13. *Catéchisme de l'Église catholique* rédigé à la suite du Concile œcuménique du Vatican, cité ici d'après *Catéchisme de l'Église catholique*, édition définitive avec guide de lecture, diffusion et distribution exclusives : Éditions Racine (Bruxelles) et Fidélité (Namur), octobre 1998, p. 8.
14. Allusion ironique – dont on voudra bien me pardonner l'utilisation dans un contexte aussi sérieux – à l'expression populaire « renvoyer aux calendes grecques ». « En effet, les Grecs n'ayant jamais eu de calendes, l'expression fait référence à une date inconnue. Les calendes grecques, tout comme la Saint Glinglin, évoquent de manière ironique une date qui semble fixée mais qui en fin de compte n'aura jamais lieu » (Wikipedia)
15. Dictionnaire critique de la théologie chrétienne, cité par Wikipédia, article « Théologie chrétienne ».

en un seul Homme Nouveau, faire la paix, et les réconcilier avec Dieu, tous deux en un seul Corps, par la Croix: en sa personne il a mis à mort la Haine. Alors il est venu proclamer la paix, paix pour vous qui étiez loin et paix pour ceux qui étaient proches: par lui nous avons en effet, l'un et l'autre, en un seul Esprit, accès au Père. »

Il va de soi que le théologien Joseph Ratzinger connaît bien ce texte. Pourtant, il suffit de lire ne serait-ce qu'une partie de ce qu'il a écrit et prescrit concernant la conversion, inéluctable selon lui, des Juifs à la foi au Christ, pour comprendre que, comme la majorité des Pasteurs et des théologiens catholiques qui partagent cette vision des choses, il considère que les mots, terribles en apparence, de l'épître susdite, qui assimilent la « loi des préceptes » – pourtant sainte et imposée par Dieu lui-même à son peuple par la médiation de Moïse – à une « *barrière de séparation* » et à une « *haine* », que seule la mort du Christ a « *mise à mort* », ces mots donc témoignent, par leur brutalité même, de l'inefficacité de cette Loi comme instrument de salut, *non seulement pour les païens (les nations), mais également pour les Juifs*. Il est clair qu'une réflexion théologique fondée sur de telles prémisses contribue à empêcher les chrétiens d'entrer dans le mystère de la persévérance juive multimillénaire dans la foi et les pratiques mosaïques, avec pour corollaire inévitable le rejet catégorique de la prédication chrétienne d'un Messie, issu de Dieu lui-même et acceptant la mort pour priver la Loi de sa force.

Il est à noter également que le même texte – dont j'ai mis en italiques les durs propos –, énonce, dans un même souffle, comme un fait acquis et sans condition, que ce Messie « est venu proclamer la paix », et que, « par lui, nous avons *l'un et l'autre*, en un seul Esprit, accès au Père ». Ce qui n'impressionne pas certains théologiens qui déduisent de ce texte même la certitude que pour bénéficier de cette Paix et accéder à la communion avec l'Église et ses fidèles, les Juifs ne doivent plus continuer à observer les préceptes rabbiniques, mais croire au Christ Jésus comme unique voie de Salut et confesser, explicitement et du

fond du cœur, sa divinité et sa mission de Rédempteur. Toutes choses qui, pour un Juif fidèle, équivalent à une apostasie.

La majorité des théologiens en ont conclu qu'il y avait là une impossibilité inhérente à la nature des choses, si l'on peut dire, et ils ont reporté la solution de cette aporie théologique à un futur lointain et brumeux. Ce faisant, ils font fi de l'affirmation du Christ – « Pour les hommes c'est impossible, mais pour Dieu tout est possible » (Mt 19, 26 et parallèles). Pire : ils « ferment aux hommes l'accès au Royaume des Cieux, et n'y étant pas entrés eux-mêmes, ils font obstacle à ceux qui entrent » (Mt 23, 13). Quant au clergé, qui, sauf rares exceptions, ne croit pas à la pérennité de la vocation juive, il va de soi qu'il n'invitera pas les fidèles à entrer humblement dans la méditation du mystère de l'accomplissement plénier du dessein de Dieu sur les « deux familles qu'a élues le Seigneur » (cf. Jr 33, 24) et qui constituent « l'Israël de Dieu » (cf. Ga 6, 16).

Pourtant, ce que la théologie a lié, la théologie peut le délier. Et si elle ne le fait pas, les évêques – qui ont reçu par l'imposition des mains le pouvoir que le Seigneur a conféré aux Apôtres, leurs prédécesseurs, de lier et de délier (cf. Mt 18, 18 et parall.) – ont toute autorité pour l'accomplir. Un synode, voire un concile, pourraient prendre acte de ce qui est évident pour un petit nombre de fidèles qui ont entrevu ce mystère et s'efforcent d'y entrer davantage. Ils croient, en effet, que Dieu « *a vu la misère de son peuple* » (cf. Ex 3, 7), dont des millions de vies ont été anéanties par la Shoah, et que, « *ému d'une immense pitié* », il a commencé à « *rassembler* » (cf. Is 54, 7) ses survivants « *dans leurs frontières* » (cf. Jr 31, 17), et à les rétablir « **sous nos yeux** », comme l'annonce le prophète Sophonie, en ces termes :

« En ce temps-là, je vous guiderai, au temps où je vous rassemblerai ; alors je vous donnerai louange et renommée parmi tous les peuples de la terre, quand j'accomplirai votre restauration *sous vos yeux*, dit L'Éternel » (So 3, 20).

Les Pasteurs et les fidèles chrétiens doivent cesser d'attendre la conversion du peuple juif sous la forme d'une "reddition

confessionnelle” sans condition, assortie d’une perte de ce qui fait sa spécificité voulue par Dieu. L’Écriture, elle, ne prescrit ni n’annonce rien de tel. Il faut souhaiter que les chrétiens s’attellent à découvrir les trésors spirituels de la foi et de la tradition juives, trop longtemps méprisées ou négligées par leurs théologiens et leur clergé, et se préparent, *aux côtés du peuple juif* et à son écoute – car il médite ces choses depuis de longs siècles – à la venue des temps messianiques, dont la promesse fait partie du patrimoine commun au « peuple de Dieu de l’Ancienne l’Alliance jamais révoquée par Dieu »¹⁶, et au « peuple que Dieu s’est acquis pour la louange de sa gloire » (cf. Ep 1, 12) par le sacrifice de son Fils, « né sujet de la Loi » (cf. Ga 4, 4) et « devenu *ministre des circoncis* en raison de la véracité de Dieu, pour accomplir les promesses faites aux Pères » (cf. Rm 15, 8).

Ainsi, le grain semé par l’association des « Amis d’Israël », enseveli en terre et resté si longtemps improductif en apparence, ne sera pas mort en vain. Il portera, au temps que Dieu connaît de toute éternité, les fruits de cet apostolat dont les *Amici* eux-mêmes ne soupçonnaient pas la fécondité future. Comme le dit l’Évangile de Jean (4, 37):

« ici se vérifie le dicton: autre est le semeur, autre le moissonneur. »

16. Cette formule figure dans le discours prononcé par Jean-Paul II devant les représentants de la communauté juive allemande, à Mayence, le 17 novembre 1980. Voir Menahem Macina, « Caducité ou irrévocabilité de la première Alliance dans le Nouveau Testament ? À propos de la “formule de Mayence” », *Istina* XLI (1996), Paris, pp. 347-400.